

RÉSULTATS FINANCIERS

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion (la «Banque») est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe présentée dans le présent rapport annuel. Les principes comptables généralement reconnus du Canada de même que les exigences de la *Loi sur les banques* et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités dans toute la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2010. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace au 31 octobre 2010.

L'étendue de l'appréciation qu'a faite la direction de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière (CIIF) au 31 octobre 2010 n'incluait pas les contrôles, politiques et procédures de The South Financial Group, Inc., dont les résultats depuis la date d'acquisition, le 30 septembre 2010, sont inclus dans les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice 2010. La limitation de l'étendue est conforme aux lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières, qui permettent à un émetteur de limiter la conception des contrôles, politiques et procédures (dans le cas des lois canadiennes sur les valeurs mobilières) et des CIIF pour exclure les contrôles, politiques et procédures d'une société acquise moins de 365 jours avant la date de la clôture de la période de présentation de l'information financière visée par l'attestation. The South Financial Group, Inc. a représenté 1,6 % du total des actifs consolidés et moins de 1 % du total du bénéfice net consolidé total pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité de vérification qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité de vérification examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité de vérification incluent la surveillance des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque, et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination du vérificateur externe.

Le vérificateur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité de vérification, procède à un vaste programme de vérifications. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle de vérificateurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., vérificateurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont vérifié l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2010, en plus de vérifier les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages 2 et 3 des états financiers consolidés. Les vérificateurs d'Ernst & Young ont pleinement et librement accès au comité de vérification, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur vérification et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.



W. Edmund Clark
Président et
chef de la direction du Groupe



Colleen M. Johnston
Chef de groupe, Finances et
chef des finances

Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2010

RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2010 et 2009 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie (collectivement, les «états financiers consolidés») pour les exercices terminés les 31 octobre 2010, 2009 et 2008. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis («PCAOB»). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2010 et 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2010, 2009 et 2008, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comme expliqué à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, la Banque a adopté, en date du 1^{er} novembre 2008, les modifications du chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* («ICCA») concernant la dépréciation des actifs financiers. En outre, en date du 1^{er} août 2008, la Banque a adopté les modifications du chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», du *Manuel de l'ICCA* qui permet le reclassement de certaines valeurs mobilières hors des catégories détenues à des fins de transaction et disponibles à la vente dans des circonstances déterminées.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes du PCAOB, l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2010 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport du 1^{er} décembre 2010.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2010

RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES

Rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)

Nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2010, selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les critères du COSO). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière compris dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre vérification.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis («PCAOB»). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre vérification a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos vérifications constituent un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2010, selon les critères du COSO.

Comme il est mentionné dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation qu'a faite la direction de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière (CIIF) au 31 octobre 2010 n'incluait pas les contrôles, politiques et procédures de The South Financial Group, Inc., dont les résultats depuis la date d'acquisition, le 30 septembre 2010, sont inclus dans les états financiers consolidés de l'exercice 2010 de la Banque et représentaient 1,6 % du total des actifs consolidés et moins de 1 % du total du bénéfice net consolidé pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010. Notre vérification du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière n'incluait pas non plus les contrôles internes à l'égard de l'information financière de The South Financial Group, Inc.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du PCAOB, le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2010 et 2009 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2010, 2009 et 2008 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport daté du 1^{er} décembre 2010 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2010

Bilan consolidé

Aux 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010	2009
ACTIF		
Encaisse et montants à recevoir de banques	2 574 \$	2 414 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	19 136	19 103
	21 710	21 517
Valeurs mobilières (Note 2)		
Détenues à des fins de transaction (Note 4)	59 542	54 320
Disponibles à la vente (Note 1)	102 355	84 841
Détenues jusqu'à leur échéance (Note 1)	9 715	9 662
	171 612	148 823
Valeurs mobilières prises en pension (Note 2)	50 658	32 948
Prêts (Note 3)		
Prêts hypothécaires résidentiels	71 507	65 665
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	100 880	94 357
Cartes de crédit	8 870	8 152
Prêts aux entreprises et aux gouvernements (Note 4)	83 481	76 176
Titres d'emprunt classés comme prêts (Note 1)	7 591	11 146
	272 329	255 496
Provision pour pertes sur prêts (Note 3)	(2 309)	(2 368)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	270 020	253 128
Divers		
Engagements de clients au titre d'acceptations (Note 3)	7 757	9 946
Placement dans TD Ameritrade (Note 7)	5 485	5 465
Dérivés (Note 8)	51 675	49 445
Écarts d'acquisition (Note 9)	14 460	15 015
Autres actifs incorporels (Note 9)	2 093	2 546
Terrains, constructions, matériel et mobilier (Note 10)	4 247	4 078
Impôts sur les bénéfices à recevoir pour l'exercice	-	238
Autres actifs (Note 11)	19 828	14 070
	105 545	100 803
Total de l'actif	619 545 \$	557 219 \$
PASSIF		
Dépôts (Notes 12, 16)		
Particuliers	249 251 \$	223 228 \$
Banques	12 508	5 480
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	145 221	126 907
Négociation	22 991	35 419
	429 971	391 034
Divers		
Acceptations (Note 3)	7 757	9 946
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	23 695	17 641
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 2)	25 426	16 472
Dérivés (Note 8)	53 685	48 152
Impôts sur les bénéfices exigibles	352	-
Passifs d'impôts futurs (Note 27)	460	235
Autres passifs (Note 13)	21 316	19 632
	132 691	112 078
Billets et débiteures subordonnés (Note 14)	12 506	12 383
Passif au titre des actions privilégiées (Note 15)	582	550
Passif au titre des titres de fiducie de capital (Note 16)	-	895
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 17)	1 493	1 559
Passif éventuel, engagements et garanties (Note 31)		
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 879,7 en 2010 et 859,6 en 2009) (Note 18)	16 730	15 357
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 135,8 en 2010 et 135,8 en 2009) (Note 18)	3 395	3 395
Actions autodétenues – ordinaires (en millions d'actions autodétenues : (1,2) en 2010 et (0,8) en 2009) (Note 18)	(91)	(15)
Actions autodétenues – privilégiées (en millions d'actions autodétenues : néant en 2010 et néant en 2009) (Note 18)	(1)	-
Surplus d'apport	305	336
Bénéfices non répartis	20 959	18 632
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 20)	1 005	1 015
	42 302	38 720
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	619 545 \$	557 219 \$

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



W. Edmund Clark
Président et chef de la direction du Groupe



William E. Bennett
Président du comité de vérification

État des résultats consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010	2009	2008
Revenu d'intérêts			
Prêts	12 939 \$	13 691 \$	13 501 \$
Valeurs mobilières			
Dividendes	737	868	987
Intérêts	3 043	3 886	4 467
Dépôts auprès de banques	668	442	629
	17 387	18 887	19 584
Frais d'intérêts			
Dépôts	4 578	5 818	8 481
Billets et débiteures subordonnés	667	671	654
Actions privilégiées et titres de fiducie de capital (Notes 15, 16)	37	94	94
Divers	562	978	1 823
	5 844	7 561	11 052
Revenu d'intérêts net	11 543	11 326	8 532
Revenus autres que d'intérêts			
Services de placement et de valeurs mobilières	2 424	2 212	2 245
Commissions sur crédit	634	622	459
Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières (Note 2)	75	(437)	331
Revenu (perte) de négociation (Note 21)	484	685	(794)
Frais de service	1 651	1 507	1 237
Titrisations de prêts (Note 5)	489	468	231
Services de cartes	820	733	589
Assurances, déduction faite des règlements (Note 22)	1 028	913	927
Honoraires de fiducie	153	141	140
Autres revenus (pertes)	264	(310)	772
	8 022	6 534	6 137
Total des revenus	19 565	17 860	14 669
Provision pour pertes sur créances (Note 3)	1 625	2 480	1 063
Frais autres que d'intérêts			
Salaires et avantages sociaux (Note 24)	5 960	5 839	4 984
Frais d'occupation des locaux, amortissement compris	1 236	1 213	935
Frais de matériel et de mobilier, amortissement compris	880	897	683
Amortissement d'autres actifs incorporels (Note 9)	592	653	577
Frais de restructuration (Note 25)	17	36	48
Marketing et développement des affaires	595	566	491
Frais liés aux activités de courtage	297	274	252
Services professionnels et de conseil	804	740	569
Communications	251	239	210
Divers (Note 26)	1 531	1 754	753
	12 163	12 211	9 502
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices, participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales et quote-part du bénéfice net d'une société liée	5 777	3 169	4 104
Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 27)	1 262	241	537
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	106	111	43
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices (Note 7)	235	303	309
Bénéfice net	4 644	3 120	3 833
Dividendes sur actions privilégiées	194	167	59
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 450 \$	2 953 \$	3 774 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 28)			
De base	867,1	847,1	769,6
Dilué	872,1	850,1	775,7
Bénéfice par action (en dollars canadiens) (Note 28)			
De base	5,13 \$	3,49 \$	4,90 \$
Dilué	5,10	3,47	4,87
Dividendes par action (en dollars canadiens)	2,44	2,44	2,36

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Actions ordinaires (Note 18)			
Solde au début de l'exercice	15 357 \$	13 278 \$	6 602 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	521	247	255
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	546	451	274
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	252	1 381	–
Actions émises dans le cadre d'acquisitions (Note 7)	54	–	6 147
Solde à la fin de l'exercice	16 730	15 357	13 278
Actions privilégiées (Note 18)			
Solde au début de l'exercice	3 395	1 875	425
Actions émises	–	1 520	1 450
Solde à la fin de l'exercice	3 395	3 395	1 875
Actions autodétenues – ordinaires (Note 18)			
Solde au début de l'exercice	(15)	(79)	(71)
Achat d'actions	(2 158)	(1 756)	(2 434)
Vente d'actions	2 082	1 820	2 426
Solde à la fin de l'exercice	(91)	(15)	(79)
Actions autodétenues – privilégiées (Note 18)			
Solde au début de l'exercice	–	–	–
Achat d'actions	(63)	(6)	–
Vente d'actions	62	6	–
Solde à la fin de l'exercice	(1)	–	–
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	336	392	165
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	52	(27)	(4)
Options sur actions (Note 23)	(83)	(29)	(32)
Conversion d'options d'achat d'actions d'entités acquises (Note 23)	–	–	263
Solde à la fin de l'exercice	305	336	392
Bénéfices non répartis			
Solde au début de l'exercice, comme déjà présenté	18 632	17 857	15 954
Bénéfice net attribuable à l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1)	–	4	–
Rajustement transitoire à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers (Note 1)	–	(59)	–
Bénéfice net	4 644	3 120	3 833
Dividendes sur actions ordinaires	(2 118)	(2 075)	(1 851)
Dividendes sur actions privilégiées	(194)	(167)	(59)
Frais liés à l'émission d'actions	(5)	(48)	(20)
Solde à la fin de l'exercice	20 959	18 632	17 857
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 20)			
Solde au début de l'exercice, comme déjà présenté	1 015	(1 649)	(1 671)
Autres éléments du résultat étendu liés à l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1)	–	329	–
Rajustement transitoire à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers (Note 1)	–	563	–
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice	(10)	1 772	22
Solde à la fin de l'exercice	1 005	1 015	(1 649)
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu	21 964	19 647	16 208
Total de l'avoir des actionnaires	42 302 \$	38 720 \$	31 674 \$

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État du résultat étendu consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Bénéfice net	4 644 \$	3 120 \$	3 833 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices			
Variation des gains latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture ¹	445	1 129	(1 725)
Reclassement en résultat de pertes nettes (gains nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente ²	9	257	(53)
Variation nette des gains (pertes) de change latent(e)s découlant de placements dans des filiales, déduction faite des activités de couverture ^{3,4}	(1 362)	(72)	440
Variation des gains nets (perte nettes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁵	1 955	1 702	1 522
Reclassement en résultat de pertes nettes (gains nets) sur les couvertures de flux de trésorerie ⁶	(1 057)	(1 244)	(162)
	(10)	1 772	22
Résultat étendu pour l'exercice	4 634 \$	4 892 \$	3 855 \$

¹ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 229 millions de dollars (charge d'impôts sur les bénéfices de 456 millions de dollars en 2009).

² Déduction faite d'une économie d'impôts sur les bénéfices de 5 millions de dollars (économie d'impôts sur les bénéfices de 148 millions de dollars en 2009).

³ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 316 millions de dollars (charge d'impôts sur les bénéfices de 604 millions de dollars en 2009).

⁴ Comprend un montant de 867 millions de dollars au titre des gains après impôts provenant des couvertures des investissements de la Banque dans des établissements étrangers (gains après impôts de 1 380 millions de dollars en 2009).

⁵ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 865 millions de dollars (828 millions de dollars en 2009).

⁶ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 447 millions de dollars (552 millions de dollars en 2009).

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Flux de trésorerie d'exploitation			
Bénéfice net	4 644 \$	3 120 \$	3 833 \$
Rajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances	1 625	2 480	1 063
Frais de restructuration (Note 25)	17	36	48
Amortissement (Note 10)	601	600	438
Amortissement des autres actifs incorporels	592	653	577
Pertes nettes (gains nets) sur valeurs mobilières	(75)	437	(331)
Gain net sur titrisations (Note 5)	(317)	(321)	(41)
Quote-part du bénéfice net d'une société liée	(235)	(303)	(309)
Participations ne donnant pas le contrôle	106	111	43
Impôts sur les bénéfices futurs (Note 27)	98	336	108
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Impôts sur les bénéfices à recevoir et exigibles	590	1 703	(2 857)
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 11, 13)	20	224	27
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	(5 222)	5 043	26 302
Actifs dérivés	(2 230)	33 880	(44 630)
Passifs dérivés	5 533	(26 137)	32 852
Divers	(2 498)	2 781	2 859
Flux de trésorerie nets d'exploitation	3 249	24 643	19 982
Flux de trésorerie de financement			
Variation des dépôts	26 645	14 319	52 030
Variation des valeurs mobilières vendues à découvert	6 054	(877)	(5 677)
Variation des valeurs mobilières mises en pension	8 954	(2 460)	2 080
Émission de billets et de débentures subordonnés	–	–	4 025
Remboursement de billets et de débentures subordonnés	(35)	(20)	(1 079)
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	(863)	1	(5)
Écart de conversion sur les billets et les débentures subordonnés émis en monnaie étrangère et autres	158	(37)	41
Actions ordinaires émises	657	1 544	201
Vente d'actions autodétenues	2 196	1 799	2 422
Achat d'actions autodétenues	(2 221)	(1 762)	(2 434)
Dividendes versés	(1 766)	(1 791)	(1 636)
Produit net tiré de l'émission d'actions privilégiées	–	1 497	1 430
Flux de trésorerie nets de financement	39 779	12 213	51 398
Flux de trésorerie d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(33)	(6 313)	(683)
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance			
Achats	(80 778)	(92 331)	(120 077)
Produit tiré des échéances	40 510	43 101	29 209
Produit tiré des ventes	23 731	33 022	63 995
Variation nette des prêts, déduction faite des titrisations	(25 339)	(51 036)	(36 659)
Produit tiré des titrisations de prêts (Note 5)	15 580	27 491	10 370
Achats nets de locaux, matériel et mobilier	(770)	(820)	(532)
Valeurs mobilières prises en pension	(17 710)	10 275	(14 777)
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre d'acquisitions (Note 7)	2 024	–	(1 759)
Flux de trésorerie nets d'investissement	(42 785)	(36 611)	(70 913)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(83)	(159)	260
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	160	86	727
Incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1)	–	(189)	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 414	2 517	1 790
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice, représentés par l'encaisse et les montants à recevoir de banques	2 574 \$	2 414 \$	2 517 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	5 865 \$	8 337 \$	10 678 \$
Montant des impôts sur les bénéfices payés (remboursés) au cours de l'exercice	917	(1 198)	1 905

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

NOTE 1 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés ci-joints et les principes comptables suivis par La Banque Toronto-Dominion (la Banque), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Certaines informations sont présentées dans le rapport de gestion selon les PCGR et sont décrites à la rubrique «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2010. Ces informations sont ombragées dans le rapport de gestion de 2010 et font partie intégrante des états financiers consolidés de 2010. Les états financiers consolidés de 2010 contiennent tous les rajustements qui sont, de l'avis de la direction, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes présentées. Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les principales conventions et méthodes comptables suivies par la Banque sont les suivantes :

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales et de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) après élimination des opérations intersociétés et des soldes réciproques. Les filiales sont des sociétés ou d'autres personnes morales contrôlées par la Banque. Les EDDV sont décrites à la note 6. La Banque utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser toutes les acquisitions d'entreprises.

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions de la filiale, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé dans les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales, et le bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des impôts, est présenté à titre d'élément distinct dans l'état des résultats consolidé.

La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule la quote-part spécifique de la Banque dans les actifs, les passifs, les revenus et les frais est consolidée.

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation. La quote-part de la Banque dans les revenus, les gains et pertes réalisés à la cession et les moins-values afin de tenir compte des pertes de valeur durables de ces sociétés est présentée dans l'état des résultats consolidé. La participation de la Banque dans les bénéfices de TD Ameritrade est présentée avec un décalage de un mois.

UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses d'après l'information disponible en date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de façon notable de ces estimations. Les pertes sur prêts, la juste valeur de certains instruments financiers, la consolidation des EDDV, les impôts sur les bénéfices, les titrisations, l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que les passifs éventuels font l'objet d'importantes estimations de la part de la direction qui sont tributaires des principales hypothèses pour calculer les montants à comptabiliser dans les états financiers consolidés.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan, et les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les revenus et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents et tous les gains et pertes réalisés sont inclus dans les autres revenus, à l'exception des gains et des pertes de conversion latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'il subisse une dépréciation.

Pour les établissements étrangers autonomes, tous les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan, et tous les revenus et charges sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents relatifs aux participations de la Banque dans les établissements autonomes, déduction faite de tout gain ou de toute perte compensatoire découlant des couvertures du risque de change liées à ces participations et des impôts sur les bénéfices y afférents, sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu. Les gains ou les pertes de conversion cumulatifs sont inclus dans les autres revenus au moment de la cession des placements ou au moment de la réduction des placements nets par suite d'opérations portant sur les capitaux propres, telles que les distributions de dividendes.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et de montants à recevoir de banques, qui sont émis par des institutions financières de première qualité.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de services de placement. Les revenus tirés des honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions tirés des services de gestion de placements et services connexes, et les revenus tirés des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage sont tous constatés au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de services de placement

comprennent les honoraires de services conseils, qui sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme, déduction faite des frais de syndication, qui sont passés en résultat net une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et a le droit de recouvrer les honoraires.

Les revenus tirés des services de cartes comprennent les commissions sur paiement tirées des cartes de crédit et de débit et les frais annuels. Les revenus tirés des frais, y compris les frais de service, sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés, à l'exception des frais annuels, lesquels sont constatés sur une période de douze mois.

CONVENTIONS COMPTABLES PARTICULIÈRES

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers consolidés de la Banque, nous avons décrit les principales conventions comptables dont les divers éléments des états financiers font l'objet à l'intérieur des notes présentant les informations s'y rapportant. Ces notes sont comme suit :

Note	Sujet	Page
2	Valeurs mobilières	12
3	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts	16
4	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	20
5	Titrisations de prêts	21
6	Entités à détenteurs de droits variables	23
7	Acquisitions et autres	24
8	Dérivés	24
9	Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels	34
10	Terrains, constructions, matériel et mobilier	35
11	Autres actifs	35
12	Dépôts	35
13	Autres passifs	36
14	Billets et débentures subordonnés	36
15	Passif au titre des actions privilégiées	37
16	Titres de fiducie de capital	38
17	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	39
18	Capital social	40
19	Fonds propres réglementaires	43
20	Cumul des autres éléments du résultat étendu	44
21	Revenu lié aux activités de négociation	44
22	Assurances	44
23	Rémunération à base d'actions	45
24	Avantages sociaux futurs	47
25	Frais d'intégration de restructuration	51
26	Frais autres que d'intérêts	52
27	Impôts sur les bénéfices	52
28	Bénéfice par action	53
29	Juste valeur des instruments financiers	54
30	Risque de taux d'intérêt	62
31	Passif éventuel, engagements, actifs donnés en garantie, sûretés et garanties	63
32	Risque de crédit	65
33	Informations sectorielles	69
34	Opérations entre apparentés	71
35	Gestion des risques	72
36	Événements postérieurs à la date du bilan	72

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

INSTRUMENTS FINANCIERS – MODIFICATIONS DE 2009

Titres de créance classés comme prêts et prêts classés comme détenus à des fins de transaction

En août 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a modifié le chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», et le chapitre 3025, «Prêts douteux», du *Manuel de l'ICCA* (les modifications de 2009). Les modifications de 2009 ont porté sur la définition d'un prêt, de façon à ce que certains titres de créance puissent être classés comme prêts s'ils ne sont pas cotés sur un marché actif et si la Banque n'a pas l'intention de vendre les titres immédiatement ou dans un avenir proche. Les titres de créance classés comme prêts sont soumis à un test de dépréciation selon le «modèle de perte sur prêt subie» du chapitre 3025 du *Manuel de l'ICCA*. Selon ce modèle, la valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative lorsqu'il est établi que le prêt est douteux. Par suite des modifications de 2009, les exigences de comptabilisation des prêts douteux s'appliquent également aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. La valeur comptable des titres de créance classés comme disponibles à la vente continue d'être ramenée à la juste valeur par imputation dans l'état des résultats consolidé lorsque la perte de valeur est considérée comme durable; la perte de valeur peut toutefois être reprise si la juste valeur s'accroît ultérieurement et si l'accroissement peut être objectivement rattaché à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

Par suite des modifications de 2009, la Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie des prêts avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008 d'après leur coût après amortissement à cette date. Pour pouvoir être reclassés, les titres de créance devaient répondre à la définition modifiée d'un prêt le 1^{er} novembre 2008. Avant le reclassement, les titres de créance étaient comptabilisés à la juste valeur, et les

variations de la juste valeur étaient constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Depuis leur reclassement, ils sont comptabilisés au coût après amortissement d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

De plus, la Banque a également reclassé comme prêts les titres détenus jusqu'à leur échéance qui n'étaient pas cotés sur un marché actif, conformément aux modifications de 2009. Les titres ont été comptabilisés au coût après amortissement avant et après le reclassement.

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des titres de créance reclassés au 31 octobre 2008 et au 1^{er} novembre 2008.

Titres de créance reclassés dans les prêts

(en millions de dollars canadiens)

	Montant
Titres de créance disponibles à la vente reclassés dans les prêts¹	
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	8 435 \$
Obligations de sociétés et autres	277
	8 712
Titres de créance détenus jusqu'à leur échéance reclassés dans les prêts	
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	69
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	459
Autres titres de créance	1 424
	1 952
Total de la valeur comptable des titres de créance reclassés dans les prêts le 31 octobre 2008	10 664
Rajustement transitoire pour la modification de la base d'évaluation, montant avant impôts ²	895
Montant brut des titres de créance classés comme prêts le 1 ^{er} novembre 2008	11 559
Rajustement transitoire pour la comptabilisation d'une provision générale, montant avant impôts ³	(95)
Valeur comptable nette des titres de créance classés comme prêts le 1^{er} novembre 2008	11 464 \$

¹ Avant le reclassement, les titres de créance étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. Depuis le reclassement, les titres de créance sont comptabilisés au coût après amortissement.

² 563 millions de dollars après impôts.

³ 59 millions de dollars après impôts.

De plus, conformément aux modifications de 2009, la Banque est tenue de classer comme détenus à des fins de transaction les prêts qu'elle a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche. Ces prêts sont donc comptabilisés à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans l'état des résultats consolidé. Avant l'adoption des modifications de 2009, ces prêts étaient comptabilisés au coût après amortissement. Ces prêts sont comptabilisés dans les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux entreprises et aux gouvernements, dans le bilan consolidé. Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

Alignement de la période de présentation des entités américaines

En date du 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A., qui mène présentement ses activités sous la bannière TD Bank, la banque américaine la plus pratique, a été alignée sur la période de présentation de la Banque afin d'éliminer le décalage de un mois dans la présentation de l'information financière. Avant le 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A. était incluse dans les états financiers de la Banque avec un décalage de un mois. D'après le chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, «Modifications comptables», cet alignement est considéré comme une modification de convention comptable. La Banque a estimé que l'incidence sur les périodes antérieures était négligeable et, par conséquent, le solde d'ouverture des bénéfices non répartis a été rajusté pour aligner la période de présentation de TD Bank, N.A. sur celle de la Banque. Les résultats de TD Bank, N.A. pour les douze mois terminés les 31 octobre 2010 et 2009 ont donc été inclus dans les résultats de la Banque pour les douze mois terminés les 31 octobre 2010 et 2009. L'incidence de l'élimination du décalage de un mois résultant de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines a été incluse directement dans les bénéfices non répartis, sans incidence sur l'état des résultats consolidé.

MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES ET DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conversion aux Normes internationales d'information financière

Les PCGR du Canada pour les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes seront remplacées par les Normes internationales d'information financière (IFRS) qui entreront en vigueur pour les périodes intermédiaires et annuelles ouvertes à compter du premier trimestre de l'exercice 2012. Les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de l'exercice 2012 comprendront un état de la situation financière consolidé d'ouverture selon les IFRS au 1^{er} novembre 2010 («état de la situation financière consolidé d'ouverture selon les IFRS»), les résultats financiers comparatifs de l'exercice 2011 selon les IFRS, des rapprochements transitoires connexes et des notes complémentaires.

Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada; il existe toutefois des différences pour certains éléments, comme la comptabilisation, l'évaluation et les informations à fournir, qui pourraient influencer de manière importante sur les conventions comptables et les processus administratifs connexes de la Banque. La Banque poursuit l'évaluation de l'incidence de sa transition aux IFRS.

VALEURS MOBILIÈRES

La Banque classe les valeurs mobilières d'après les exigences du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, soit comme détenues à des fins de transaction (y compris celles qui sont désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur (décrites à la note 4)), disponibles à la vente ou détenues jusqu'à leur échéance. Les titres de créance classés comme prêts sont décrits à la note 3.

Détenues à des fins de transaction

Les valeurs mobilières achetées dans le but de générer un gain à court terme sont constatées à la date de transaction et classées comme détenues à des fins de transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces valeurs mobilières sont comptabilisées à la juste valeur, et toute variation de juste valeur ainsi que tous les gains ou pertes réalisés à la cession sont constatés dans le revenu de négociation. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende et le revenu d'intérêts est constaté selon la comptabilité d'exercice. Tous deux sont inclus dans le revenu d'intérêts.

Disponibles à la vente

Les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées à la juste valeur à la date de transaction, et toute variation de juste valeur est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. Les titres de participation qui sont classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sont constatés au coût. Les gains et les pertes réalisés à la cession de valeurs mobilières disponibles à la vente sont calculés selon le coût moyen et sont constatés dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les revenus autres que d'intérêts. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende et le revenu d'intérêts est constaté selon la comptabilité d'exercice au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous deux sont inclus dans le revenu d'intérêts.

Détenues jusqu'à leur échéance

Lorsque la Banque a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance, les valeurs mobilières à échéance fixe sont classées comme détenues jusqu'à leur échéance et comptabilisées au coût après amortissement. Le revenu d'intérêts est constaté au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

BAISSE DE VALEUR DES VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE

La valeur comptable des valeurs mobilières disponibles à la vente est ramenée à leur juste valeur au besoin pour refléter une baisse de valeur durable et tout gain ou toute perte est constaté(e) dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les revenus autres que d'intérêts. Dans le cas des titres de créance classés comme disponibles à la vente, une augmentation ultérieure de la juste valeur qui peut être objectivement rattachée à un événement survenu après la comptabilisation de la baisse de valeur entraînera une reprise de valeur.

BAISSE DE VALEUR DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Pour les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance, une baisse de valeur est comptabilisée lorsqu'il y a une indication objective de la détérioration de la qualité du crédit après la comptabilisation initiale des valeurs mobilières au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. La moins-value correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs actualisée au taux d'intérêt effectif initial de l'actif.

RECLASSEMENT DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE EN 2008

Au cours de 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur de même que tous les gains ou pertes réalisés à la cession étaient constatés dans le revenu de négociation. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance, la Banque a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente, conformément aux modifications de 2008 apportées au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*.

Le 1^{er} août 2008, la juste valeur des titres de créance détenus à des fins de transaction qui ont été reclassés dans la catégorie disponibles à la vente s'établissait à 6 979 millions de dollars. De plus, à la date du reclassement, ces titres de créance comportaient un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 6,99 % et des flux de trésorerie recouvrables prévus, sur une base non actualisée, de 9 732 millions de dollars. La juste valeur des titres de créance reclassés était de 4 228 millions de dollars au 31 octobre 2010 (5 963 millions de dollars au 31 octobre 2009). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, des revenus d'intérêts nets de 262 millions de dollars après impôts (378 millions de dollars après impôts en 2009; 110 millions de dollars pour les trois mois terminés le 31 octobre 2008) ont été comptabilisés relativement aux titres de créance reclassés. L'augmentation de 108 millions de dollars après impôts de la juste valeur de ces titres pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (augmentation de 687 millions de dollars après impôts au 31 octobre 2009) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres de créance aurait été incluse dans le revenu de négociation, ce qui aurait entraîné une augmentation du bénéfice net de 108 millions de dollars après impôts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (augmentation de 687 millions de dollars après impôts en 2009; diminution de 561 millions de dollars après impôts pour les trois mois terminés le 31 octobre 2008). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, les titres de créance reclassés d'une juste valeur de 1 594 millions de dollars (1 526 millions de dollars en 2009) ont été vendus ou sont venus à échéance, et un montant de 22 millions de dollars après impôts ((72) millions de dollars après impôts en 2009; néant en 2008) a été comptabilisé au titre des gains (pertes) sur valeurs mobilières au cours de cette période.

VALEURS MOBILIÈRES PRISES EN PENSION, VALEURS MOBILIÈRES MISES EN PENSION, PRÊTS ET EMPRUNTS DE VALEURS MOBILIÈRES

Les prises en pension consistent en l'achat par la Banque de valeurs mobilières que la Banque s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de conventions de revente. Ces conventions sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de sûretés selon lesquelles la Banque prend possession des valeurs mobilières acquises, surveille leur valeur marchande par rapport aux sommes exigibles en vertu des conventions et, le cas échéant, exige l'apport d'une sûreté additionnelle. Dans l'éventualité du défaut de la contrepartie, la convention de financement donne à la Banque le droit de liquider le bien qu'elle détient en sûreté et de porter le produit en diminution du montant à recevoir de la contrepartie.

Les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension consistent en la vente par la Banque de valeurs mobilières à des contreparties que la Banque s'engage à racheter à une date ultérieure, en vertu de conventions de rachat. Ces conventions sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts garantis.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées au coût après amortissement dans le bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts payés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de revenu d'intérêts et de frais d'intérêts dans l'état des résultats consolidé.

Dans le cadre des opérations de prêts de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des sûretés sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si des sûretés sous forme de trésorerie sont reçues, la Banque les comptabilise de même qu'une obligation de remettre la trésorerie au bilan consolidé à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension. Si des valeurs mobilières sont reçues à titre de sûretés, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cadre des opérations d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des sûretés sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si les sûretés sont sous forme de trésorerie, la Banque comptabilise les opérations comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque. Lorsque les sûretés sont sous forme de valeurs mobilières, les revenus tirés des prêts de valeurs mobilières et les frais liés aux emprunts de valeurs mobilières sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts dans l'état des résultats consolidé. Lorsque les sûretés données sont sous forme de trésorerie, les intérêts payés ou reçus sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de revenu d'intérêts et de frais d'intérêts dans l'état des résultats consolidé.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance ¹						2010 Total	2009 Total
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction²								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations de gouvernements canadiens								
Fédéral	3 114 \$	1 946 \$	1 170 \$	1 451 \$	487 \$	– \$	8 168 \$	10 021 \$
Provinces	971	256	360	1 162	478	–	3 227	2 609
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	4 346	1 701	159	209	933	–	7 348	5 090
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	2 640	630	521	271	40	–	4 102	2 014
Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel								
	25	272	773	6	–	–	1 076	1 289
	11 096	4 805	2 983	3 099	1 938	–	23 921	21 023
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens								
	1 073	482	469	1 009	168	–	3 201	2 521
Autres émetteurs								
	2 644	1 404	1 207	604	146	–	6 005	6 810
	3 717	1 886	1 676	1 613	314	–	9 206	9 331
Titres de participation								
Actions privilégiées								
	–	–	–	–	–	27	27	33
Actions ordinaires								
	–	–	–	–	–	24 951	24 951	22 594
	–	–	–	–	–	24 978	24 978	22 627
Droits conservés								
	54	582	625	35	36	105	1 437	1 339
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	14 867 \$	7 273 \$	5 284 \$	4 747 \$	2 288 \$	25 083 \$	59 542 \$	54 320 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations de gouvernements canadiens								
Fédéral	10 869 \$	89 \$	101 \$	167 \$	22 \$	– \$	11 248 \$	10 881 \$
Provinces	20	158	88	111	11	–	388	380
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	1 176	54	731	1 525	7 629	–	11 115	6 731
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	213	4 441	6 494	–	–	–	11 148	10 816
Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel								
	2 053	8 805	14 993	11	–	–	25 862	19 145
	14 331	13 547	22 407	1 814	7 662	–	59 761	47 953
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières								
	44	3 655	8 860	3 478	4 124	–	20 161	12 060
Obligations de sociétés et autres								
	949	10 254	3 517	589	891	–	16 200	16 950
	993	13 909	12 377	4 067	5 015	–	36 361	29 010
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction								
	837	1 179	608	942	662	–	4 228	5 963
Titres de participation								
Actions privilégiées								
	–	–	–	–	–	320	320	342
Actions ordinaires								
	–	–	–	–	–	1 685	1 685	1 573
	–	–	–	–	–	2 005	2 005	1 915
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	16 161 \$	28 635 \$	35 392 \$	6 823 \$	13 339 \$	2 005 \$	102 355 \$	84 841 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations de gouvernements canadiens								
Fédéral	335 \$	87 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	422 \$	399 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	127	–	–	–	–	–	127	1 358
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	861	4 606	3 103	–	–	–	8 570	7 267
	1 323	4 693	3 103	–	–	–	9 119	9 024
Autres titres de créance								
Autres émetteurs								
	74	286	236	–	–	–	596	638
	74	286	236	–	–	–	596	638
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	1 397 \$	4 979 \$	3 339 \$	– \$	– \$	– \$	9 715 \$	9 662 \$
Total des valeurs mobilières	32 425 \$	40 887 \$	44 015 \$	11 570 \$	15 627 \$	27 088 \$	171 612 \$	148 823 \$

¹ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

² Les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction comprennent des valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

Gains et pertes latents sur valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	2010				2009			
	Coût/après amortis- sement	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût/après amortis- sement	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations de gouvernements canadiens								
Fédéral	11 232 \$	19 \$	3 \$	11 248 \$	10 872 \$	9 \$	– \$	10 881 \$
Provinces	370	18	–	388	368	12	–	380
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, de municipalités et d'autres organismes américains	10 944	200	29	11 115	6 676	102	47	6 731
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	10 986	170	8	11 148	10 712	125	21	10 816
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	25 405	568	111	25 862	19 016	385	256	19 145
	58 937	975	151	59 761	47 644	633	324	47 953
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	19 623	554	16	20 161	12 010	104	54	12 060
Obligations de sociétés et autres	15 880	344	24	16 200	16 422	532	4	16 950
	35 503	898	40	36 361	28 432	636	58	29 010
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction¹								
	3 928	331	31	4 228	5 787	299	123	5 963
Titres de participation								
Actions privilégiées	326	33	12	347	370	49	30	389
Actions ordinaires	1 609	235	18	1 826	1 509	317	71	1 755
	1 935	268	30	2 173	1 879	366	101	2 144
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente²	100 303 \$	2 472 \$	252 \$	102 523 \$	83 742 \$	1 934 \$	606 \$	85 070 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations de gouvernements canadiens								
Fédéral	422 \$	– \$	– \$	422 \$	399 \$	– \$	– \$	399 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, de municipalités et d'autres organismes américains	127	–	–	127	1 358	34	–	1 392
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	8 570	219	8	8 781	7 267	187	1	7 453
	9 119	219	8	9 330	9 024	221	1	9 244
Autres titres de créance								
Autres émetteurs	596	11	–	607	638	15	–	653
	596	11	–	607	638	15	–	653
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	9 715 \$	230 \$	8 \$	9 937 \$	9 662 \$	236 \$	1 \$	9 897 \$
Total des valeurs mobilières	110 018 \$	2 702 \$	260 \$	112 460 \$	93 404 \$	2 170 \$	607 \$	94 967 \$

¹ Inclut la juste valeur de valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 31 octobre 2010 de 18 millions de dollars (38 millions de dollars au 31 octobre 2009) et d'autres titres de créance au 31 octobre 2010 de 4 210 millions de dollars (5 925 millions de dollars au 31 octobre 2009).

² Au 31 octobre 2010, certaines valeurs mobilières dans le portefeuille de titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 2 004 millions de dollars (2 242 millions de dollars en 2009) n'avaient pas de prix cotés et étaient comptabilisées au coût. La juste valeur de ces valeurs mobilières s'établissait à 2 172 millions de dollars (2 471 millions de dollars en 2009) et est incluse dans le tableau ci-dessus.

Dans le tableau suivant, les pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente sont classées dans la catégorie «12 mois ou plus» si, pour chacun des douze mois consécutifs précédant le 31 octobre 2010, la juste valeur des valeurs mobilières était inférieure au coût après amortissement. Dans le cas contraire, elles ont été classées dans la catégorie «Moins de 12 mois». Aucune de ces pertes latentes n'est réputée refléter une baisse de valeur durable.

Pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)

	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		2010	
	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Total	
					Juste valeur	Pertes brutes latentes
Valeurs mobilières disponibles à la vente						
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement						
Obligations de gouvernements canadiens – Fédéral	9 840 \$	3 \$	– \$	– \$	9 840 \$	3 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et des municipalités américaines	1 940	26	886	3	2 826	29
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	–	3 028	8	3 028	8
Titres adossés à des créances hypothécaires Résidentiel	3 079	46	3 052	65	6 131	111
	14 859	75	6 966	76	21 825	151
Autres titres de créance						
Titres adossés à des créances mobilières	2 465	9	146	7	2 611	16
Obligations de sociétés et autres	977	22	3	2	980	24
	3 442	31	149	9	3 591	40
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction	129	3	204	28	333	31
Titres de participation						
Actions privilégiées	6	1	99	11	105	12
Actions ordinaires	45	9	98	9	143	18
	51	10	197	20	248	30
Total	18 481 \$	119 \$	7 516 \$	133 \$	25 997 \$	252 \$

Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Gains réalisés nets (pertes réalisées nettes)			
Valeurs mobilières disponibles à la vente	134 \$	(111) \$	576 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	(8)	–	–
Moins-values			
Valeurs mobilières disponibles à la vente ¹	(51)	(326)	(245)
Total	75 \$	(437) \$	331 \$

¹ Les pertes de valeur sur les valeurs mobilières disponibles à la vente comprennent un montant de 14 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (88 millions de dollars en 2009, néant en 2008) lié aux titres de créance du portefeuille reclassé comme décrit à la rubrique ci-dessus intitulée «Reclassement de certains titres de créance en 2008». Ces pertes ont été principalement compensées par les gains sur la protection de crédit détenue, lesquels ont été comptabilisés dans les autres revenus.

NOTE 3 PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

PRÊTS

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables que la Banque n'a pas l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement, déduction faite d'une provision pour pertes sur prêts et du revenu non gagné, qui comprend l'intérêt payé d'avance, les commissions de montage de prêts, les commissions d'engagement, les commissions de syndication de prêts et les escomptes non amortis.

Le revenu d'intérêts est constaté au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions de montage de prêts sont considérées comme des rajustements du rendement du prêt et sont constatées progressivement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt. À l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, les variations des flux de trésorerie prévus sont comptabilisées comme un rajustement de la valeur comptable du prêt, et un montant correspondant est comptabilisé dans le revenu d'intérêts net dans la période de présentation au cours de laquelle les variations sont survenues. La valeur comptable est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs estimatifs au taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Les commissions d'engagement sont constatées progressivement dans les autres revenus sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement sera appelé. Sinon, elles sont constatées progressivement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les autres revenus lorsque le placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est constatée à titre de rajustement du rendement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt.

PRÊTS ACQUIS

Tous les prêts acquis sont initialement évalués à leur juste valeur qui reflète les pertes sur créances estimatives prévues à la date d'acquisition. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, les prêts sont

comptabilisés au coût après amortissement. Pour calculer à la date d'acquisition la juste valeur des prêts acquis, et pour les évaluations subséquentes, la Banque regroupe généralement ensemble les prêts acquis caractérisés par des risques identiques. Les flux de trésorerie prévus à la date d'acquisition excédant la juste valeur des prêts sont comptabilisés comme un revenu d'intérêts sur la durée des prêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif s'il est possible de faire une estimation raisonnable du moment et du montant des flux de trésorerie futurs. Les augmentations de flux de trésorerie postérieures à ceux attendus à la date d'acquisition sont comptabilisées comme un revenu d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les diminutions des flux de trésorerie prévus postérieures à la date d'acquisition sont constatées en comptabilisant une provision pour pertes sur créances.

PRÊTS ASSURÉS

Les prêts qui sont assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la Federal Deposit Insurance Corporation («FDIC») sont considérés comme étant des prêts assurés par la FDIC. Les montants qui devraient être remboursés par la FDIC sont considérés comme des actifs compensatoires. Les pertes sur créances liées aux prêts assurés par la FDIC sont déterminées déduction faite des actifs compensatoires. Au 31 octobre 2010, l'encours des prêts assurés par la FDIC et les actifs compensatoires s'établissaient à respectivement 1,7 milliard de dollars et 168 millions de dollars.

ACCEPTATIONS

Les acceptations représentent une forme de titre de créance à court terme négociable émis par des clients, que la Banque garantit en contrepartie de frais. Les revenus sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Le passif éventuel de la Banque en vertu des acceptations est comptabilisé à titre de passif dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

PRÊTS DOUTEUX

On entend par prêt douteux tout prêt à l'égard duquel il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. De plus, les prêts pour lesquels un versement est en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont généralement classés comme prêts douteux. Les prêts douteux acquis ne sont pas présentés comme des prêts douteux aussi longtemps que les flux de trésorerie prévus continuent d'équivaloir aux montants prévus au moment de l'acquisition ou d'excéder ces montants.

Pour les titres de créance classés comme prêts, recensés comme douteux, le revenu d'intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances. À la suite d'une baisse de valeur des titres de créance classés comme prêts, le revenu d'intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur prêt. Pour les prêts autres que les titres de créance classés comme prêts, les intérêts reçus par la suite sur les prêts douteux sont utilisés en premier lieu pour récupérer le capital, toutes les radiations ou provisions antérieures et les frais de recouvrement, et le solde est comptabilisé à titre de revenu d'intérêts. Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du capital et des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou révisées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés.

L'incidence sur les revenus d'intérêts nets découlant des prêts douteux se présente comme suit :

Incidence sur les revenus d'intérêts nets découlant des prêts douteux

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Revenus d'intérêts nets comptabilisés sur les titres de créances douteux classés comme prêts	(53) \$	(2) \$	– \$
Baisse des revenus d'intérêts nets attribuable aux prêts douteux	106	96	66
Recouvrements	(4)	(3)	(6)
Total	49 \$	91 \$	60 \$

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

La Banque maintient une provision qu'elle considère comme suffisante pour absorber toutes les pertes sur créances relatives à un portefeuille constitué d'instruments qui figurent au bilan consolidé ou qui sont hors bilan consolidé. La provision pour pertes sur prêts, qui comprend la provision pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties, lettres de crédit et lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs.

La provision comprend des provisions spécifiques et une provision générale. Les provisions spécifiques comprennent les provisions pour pertes ayant trait à des actifs identifiables dont la valeur comptable est supérieure à la valeur de réalisation estimative. Pour les titres de créance classés comme prêts et les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements, des provisions spécifiques sont constituées à l'égard de chaque prêt pour constater les pertes sur prêts. Pour ces prêts, la valeur de réalisation estimative se mesure en général en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt. Dans le cas des prêts aux particuliers et aux petites entreprises et des prêts sur cartes de crédit, une provision spécifique est calculée à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes subies.

Les provisions générales comprennent les provisions accumulées pour les pertes qui sont réputées être survenues mais qui ne peuvent pas être déterminées au cas par cas. Les prêts sont regroupés selon des caractéristiques similaires de risque de crédit, et le niveau de la provision générale établie pour chaque groupe dépend de l'évaluation de la conjoncture économique, des statistiques et des prévisions de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. Le calcul d'une provision générale est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaut (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaut. La provision, revue trimestriellement, tient compte du jugement de la direction à l'égard des risques associés au modèle et aux estimations, de même que de la conjoncture de l'économie et du marché du crédit.

Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

	2010								
	Prêts bruts							Total de la provision pour pertes sur prêts	Prêts nets ¹
	Ni en souffrance ni douteux	En souffrance mais non douteux	En souffrance	Total	Provisions spécifiques	Provision générale			
Prêts hypothécaires résidentiels ¹	69 711 \$	1 324 \$	472 \$	71 507 \$	31 \$	32 \$	63 \$	71 444 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	94 704	5 842	334	100 880	117	361	478	100 402	
Cartes de crédit	8 252	532	86	8 870	66	226	292	8 578	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ¹	79 519	2 568	1 394	83 481	323	850	1 173	82 308	
Titres de créance classés comme prêts	6 421	–	1 170	7 591	140	163	303	7 288	
Total	258 607 \$	10 266 \$	3 456 \$	272 329 \$	677 \$	1 632 \$	2 309 \$	270 020 \$	
								2009	
Prêts hypothécaires résidentiels ¹	63 956 \$	1 315 \$	394 \$	65 665 \$	34 \$	18 \$	52 \$	65 613 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	89 693	4 390	274	94 357	112	378	490	93 867	
Cartes de crédit	7 567	483	102	8 152	71	228	299	7 853	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ¹	71 911	2 965	1 300	76 176	296	909	1 205	74 971	
Titres de créance classés comme prêts	10 905	–	241	11 146	45	277	322	10 824	
Total	244 032 \$	9 153 \$	2 311 \$	255 496 \$	558 \$	1 810 \$	2 368 \$	253 128 \$	
								2010	
Moyenne des prêts douteux bruts au cours de l'exercice							2 963 \$	1 799 \$	

¹ Comprend les prêts détenus à des fins de transaction que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, d'une juste valeur de 188 millions de dollars (140 millions de dollars en 2009) et le coût après amortissement de 188 millions de dollars (142 millions de dollars en 2009), et les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 85 millions de dollars (210 millions de dollars en 2009) et le coût après amortissement de 86 millions de dollars (226 millions de dollars en 2009). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

Le montant des prêts hypothécaires résidentiels comprenait 47 886 millions de dollars au 31 octobre 2010 (48 359 millions de dollars en 2009) de prêts hypothécaires assurés par des gouvernements canadiens. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers comprenaient des prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 32 483 millions de dollars au 31 octobre 2010 (31 899 millions de dollars en 2009).

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire et prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers qui sont gérés aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. Les biens saisis disponibles à la vente s'élevaient à 158 millions de dollars au 31 octobre 2010 (85 millions de dollars en 2009). La valeur comptable brute des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession au cours de l'exercice n'est pas importante. Les actifs financiers qui ont fait l'objet d'une saisie, tels que du numéraire et des obligations, sont affectés aux activités de négociation et de crédit courantes de la Banque et ne sont pas séparés des autres actifs financiers dans les portefeuilles.

La valeur comptable des prêts renégociés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010 qui auraient autrement été douteux s'est élevée à 78 millions de dollars (18 millions de dollars en 2009).

La variation de la provision pour pertes sur prêts de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre est présentée dans le tableau ci-après.

Provision pour pertes sur créances

(en millions de dollars canadiens)

							2010
	Au début de l'exercice	Alignement de la période de présentation ²	Provision pour pertes sur créances	Radiations	Recou- virements	Écart de conversion et autres ajustements	Solde aux 31 octobre
Provisions spécifiques							
Prêts hypothécaires résidentiels	34 \$	– \$	25 \$	(35)\$	3 \$	4 \$	31 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	112	–	669	(762)	74	24	117
Cartes de crédit	71	–	410	(457)	39	3	66
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	296	–	494	(512)	24	21	323
Titres de créance classés comme prêts	45	–	128	(24)	–	(9)	140
Total des provisions spécifiques	558	–	1 726	(1 790)	140	43	677
Provision générale							
Prêts hypothécaires résidentiels	18	–	17	–	–	–	35
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	424	–	(9)	–	–	(6)	409
Cartes de crédit	302	–	(2)	–	–	(8)	292
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 060	–	(10)	–	–	(39)	1 011
Titres de créance classés comme prêts	277	–	(97)	–	–	(17)	163
Total de la provision générale	2 081	–	(101)	–	–	(70)	1 910
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	52	–	42	(35)	3	4	66
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	536	–	660	(762)	74	18	526
Cartes de crédit	373	–	408	(457)	39	(5)	358
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 356	–	484	(512)	24	(18)	1 334
Titres de créance classés comme prêts	322	–	31	(24)	–	(26)	303
Total de la provision pour pertes sur créances	2 639 \$	– \$	1 625 \$	(1 790)\$	140 \$	(27)\$	2 587 \$
Moins : Provision pour les positions hors bilan	271	–	11	–	–	(4)	278
Provision pour pertes sur prêts	2 368 \$	– \$	1 614 \$	(1 790)\$	140 \$	(23)\$	2 309 \$

2009

Provisions spécifiques							
Prêts hypothécaires résidentiels	23 \$	– \$	22 \$	(14)\$	1 \$	2 \$	34 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	76	2	623	(654)	55	10	112
Cartes de crédit	44	3	457	(468)	33	2	71
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	209	17	468	(411)	20	(7)	296
Titres de créance classés comme prêts	– ¹	–	44	–	–	1	45
Total des provisions spécifiques	352	22	1 614	(1 547)	109	8	558
Provision générale							
Prêts hypothécaires résidentiels	19	1	(2)	–	–	–	18
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	310	4	187	–	–	(77)	424
Cartes de crédit	228	1	79	–	–	(6)	302
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	627	23	396	–	–	14	1 060
Titres de créance classés comme prêts	95 ¹	–	206	–	–	(24)	277
Total de la provision générale	1 279	29	866	–	–	(93)	2 081
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	42	1	20	(14)	1	2	52
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	386	6	810	(654)	55	(67)	536
Cartes de crédit	272	4	536	(468)	33	(4)	373
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	836	40	864	(411)	20	7	1 356
Titres de créance classés comme prêts	95 ¹	–	250	–	–	(23)	322
Total de la provision pour pertes sur créances	1 631 \$	51 \$	2 480 \$	(1 547)\$	109 \$	(85)\$	2 639 \$
Moins : Provision pour les positions hors bilan	–	–	236	–	–	35	271
Provision pour pertes sur prêts	1 631 \$	51 \$	2 244 \$	(1 547)\$	109 \$	(120)\$	2 368 \$

¹ Comprend l'incidence du rajustement transitoire de 95 millions de dollars à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers – modifications de 2009. Pour plus de renseignements, voir la note 1.

² L'incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines comprend les éléments suivants : une provision pour pertes sur créances de 80 millions de dollars; des radiations de 35 millions de dollars; des recouvrements de néant; et divers de 6 millions de dollars.

Prêts en souffrance mais non douteux

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat, y compris le délai de grâce, le cas échéant. Le délai de grâce représente le délai additionnel accordé après l'échéance prévue au contrat au cours duquel un emprunteur peut faire un paiement sans que le prêt soit classé comme en souffrance. Le délai de grâce varie en fonction du type de produit et de l'emprunteur. Les titres de créance classés comme prêts et comme prêts douteux acquis sont considérés en souffrance aux termes du contrat lorsque les flux de trésorerie réels sont inférieurs à ceux qui étaient prévus au moment de l'acquisition. Aux 31 octobre 2010 et 2009, aucun titre de créance classé comme prêt ou comme prêt douteux acquis n'était considéré comme un prêt en souffrance mais non douteux.

Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance mais qui n'étaient pas douteux aux 31 octobre 2010 et 31 octobre 2009, et ces montants ne tiennent pas compte en général des prêts visés par le délai de grâce accordé. Même si le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis peut accorder jusqu'à 15 jours de grâce, au 31 octobre 2010, 1,7 milliard de dollars (1,4 milliard

de dollars en 2009) de prêts du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis étaient en souffrance depuis 15 jours ou moins, lesquels sont inclus dans la catégorie 1 jour à 30 jours dans le tableau ci-après.

Prêts en souffrance mais non douteux

(en millions de dollars canadiens)

	2010				2009			
	1 jour à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 89 jours	Total	1 jour à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	849 \$	381 \$	94 \$	1 324 \$	861 \$	387 \$	67 \$	1 315 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	4 879	788	175	5 842	3 600	627	163	4 390
Cartes de crédit	405	81	46	532	355	79	49	483
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 850	544	174	2 568	2 248	517	200	2 965
Total	7 983 \$	1 794 \$	489 \$	10 266 \$	7 064 \$	1 610 \$	479 \$	9 153 \$

Actifs affectés en garantie

Au 31 octobre 2010, la juste valeur des actifs financiers affectés en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais non douteux s'établissait à 22 millions de dollars (45 millions de dollars en 2009). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers affectés en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. Pour ce qui est des prêts douteux, l'estimation du montant de réalisation net du prêt tient compte de l'évaluation des actifs affectés en garantie.

NOTE 4 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Les actifs financiers et les passifs financiers, autres que ceux classés comme détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur si leur juste valeur peut être établie de façon fiable, si les actifs ou les passifs répondent au moins à un des critères énoncés ci-dessous ou si les actifs ou les passifs sont désignés comme tels par la Banque au moment de leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et les revenus de dividendes et d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la même méthode que les valeurs mobilières classées comme détenues à des fins de transaction.

La Banque peut désigner des actifs financiers et des passifs financiers comme détenus à des fins de transaction lorsque la désignation :

- élimine ou réduit de façon importante les incohérences d'évaluation ou de constatation qui proviendraient autrement de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers, ou de la constatation de gains et de pertes s'y rapportant, selon des bases différentes; ou
- s'applique à des groupes d'actifs financiers ou de passifs financiers ou à des groupes mixtes qui sont gérés et dont le rendement est évalué en fonction de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou de placement documentée, et lorsque l'information sur les groupes d'instruments financiers est présentée à la direction sur cette base.

VALEURS MOBILIÈRES DÉSIGNÉES COMME DÉTENUES À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Certaines valeurs mobilières à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurances de la Banque ont été désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance se fonde sur un facteur d'actualisation au moyen du taux de rendement de marché pour les actifs à l'appui des provisions d'assurance, l'incidence des variations du facteur d'actualisation étant constatée dans l'état des résultats consolidé. Étant donné que ces valeurs mobilières sont désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, le gain latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières est constaté dans l'état des résultats consolidé à la même période que la perte ou le revenu résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les provisions d'assurance.

En outre, certaines valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement ont été combinées à des instruments dérivés pour former des relations de couverture économiques. Ces valeurs mobilières sont détenues dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et ont été désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats consolidé.

La juste valeur totale de ces valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur était de 2 983 millions de dollars au 31 octobre 2010 (3 236 millions de dollars en 2009). Ces valeurs mobilières sont comptabilisées dans les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction au bilan consolidé.

PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements détenus dans un portefeuille de négociation ou couverts sur le plan économique par des dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'ils répondent aux critères présentés ci-dessus. La méthode utilisée pour évaluer la juste valeur des prêts est décrite à la note 29.

La juste valeur totale de ces prêts était de 85 millions de dollars au 31 octobre 2010 (210 millions de dollars en 2009), ce qui représente le risque de crédit maximum rattaché à ces prêts. Ces prêts sont comptabilisés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements au bilan consolidé.

Ces prêts sont gérés comme faisant partie du portefeuille de négociation dans les limites de risque approuvées par le groupe de gestion du risque de la Banque et sont couverts au moyen de divers instruments financiers, y compris des dérivés de crédit. La Banque utilise aussi d'autres instruments dans son portefeuille de négociation afin de couvrir la totalité de son risque de perte maximum rattaché aux prêts. Au 31 octobre 2010, la variation cumulée de la juste valeur de ces prêts attribuable aux variations du risque de crédit était de néant (perte de 16 millions de dollars en 2009) calculée d'après les variations de l'écart de taux reflétées dans la juste valeur des prêts.

REVENU (PERTE) PROVENANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, le revenu (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'est élevé à 37 millions de dollars (256 millions de dollars en 2009; (137) millions de dollars en 2008). Le revenu (la perte) provenant des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur est inclus dans les autres revenus. Ce revenu (cette perte) est principalement compensé par les variations de la juste valeur des dérivés utilisés comme couverture économique de ces actifs et est comptabilisé dans les autres revenus (pertes).

NOTE 5 TITRISATIONS DE PRÊTS

Lorsque des prêts sont cédés dans le cadre d'une titrisation à une structure d'accueil en vertu de modalités qui en transfèrent le contrôle à des tiers et qu'une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur les actifs cédés est reçue, l'opération est comptabilisée à titre de vente, et les actifs connexes sont retirés du bilan consolidé. Pour qu'il y ait transfert de contrôle, 1) les prêts cédés doivent avoir été isolés par rapport au cédant, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre du cédant, 2) le cessionnaire doit avoir le droit de nantir ou vendre les prêts cédés ou, si le cessionnaire est une structure d'accueil admissible (SAA), selon la définition donnée dans la NOC-12 de l'ICCA, «Cessions de créances», chaque investisseur dans la SAA doit avoir le droit de nantir ou de vendre sa participation dans la SAA, et 3) le cédant ne peut conserver le droit de racheter les prêts et en retirer un avantage non négligeable.

Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés et peuvent comprendre des coupons d'intérêts, des droits de gestion et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant.

Un gain ou une perte à la vente de prêts est constaté immédiatement dans les autres revenus, compte tenu de l'incidence des couvertures sur les actifs vendus, le cas échéant. Le gain ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des créances faisant l'objet de la cession, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de la cession. Pour établir les justes valeurs, on utilise les prix cotés, s'il y en a. Cependant, il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, de sorte que la Banque estime habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus calculée selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés – pertes sur créances, taux des remboursements anticipés, courbes des taux d'intérêt à terme et taux d'actualisation – correspondant aux risques en jeu.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est constaté. Lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est constaté. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont ensuite comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de négociation.

Dans la plupart des cas, la Banque continue d'assurer la gestion des actifs titrisés. Le tableau suivant présente les activités de titrisation de la Banque.

Activités de titrisation

(en millions de dollars canadiens)	2010				2009			2008	
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Total
Produit brut	15 875 \$	4 211 \$	113 \$	20 199 \$	28 624 \$	3 429 \$	4 \$	32 057 \$	19 271 \$
Droits conservés comptabilisés	586	94	2	682	1 100	20	–	1 120	368
Flux de trésorerie reçus sur les droits conservés	790 \$	68 \$	– \$	858 \$	519 \$	72 \$	2 \$	593 \$	356 \$

Le tableau suivant résume l'incidence des titrisations sur l'état des résultats consolidé de la Banque.

Gain (perte) de titrisation et revenu sur les droits conservés

(en millions de dollars canadiens)	2010				2009			2008	
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Total
Gain (perte) à la vente	224 \$	94 \$	(1) \$	317 \$	301 \$	20 \$	– \$	321 \$	41 \$
Revenu sur les droits conservés ¹	157	13	2	172	126	21	–	147	190
Total	381 \$	107 \$	1 \$	489 \$	427 \$	41 \$	– \$	468 \$	231 \$

¹ Le revenu sur les droits conservés exclut le revenu provenant des variations de juste valeur. Les gains et les pertes latents sur les droits conservés provenant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans le revenu de négociation.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les droits conservés à la date des activités de titrisation sont comme suit :

Principales hypothèses

	2010			2009			2008		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux
Taux des remboursements anticipés ¹	18,9 %	5,1 %	0,0 %	18,8 %	5,0 %	5,2 %	18,4 %	5,9 %	5,2 %
Taux d'actualisation	3,6 %	3,7 %	4,5 %	3,2	3,4	5,8	4,7	5,6	8,1
Pertes sur créances prévues ²	– %	– %	– %	–	–	0,1	–	–	0,1

¹ Représente le taux de remboursement mensuel pour les prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit garantis.

² Aucune perte sur créances n'est prévue pour les prêts hypothécaires résidentiels, car ils sont garantis par un gouvernement.

Au cours de 2010, il y a eu des échéances de prêts et de créances déjà titrisés de 4 619 millions de dollars (4 566 millions de dollars en 2009; 8 901 millions de dollars en 2008), et le produit net tiré des titrisations de prêts s'est établi à 15 580 millions de dollars (27 491 millions de dollars en 2009; 10 370 millions de dollars en 2008).

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses économiques utilisées et la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à deux changements défavorables dans chaque principale hypothèse au 31 octobre 2010. Comme l'analyse de sensibilité est hypothétique, elle doit être utilisée avec prudence.

Sensibilité des principales hypothèses aux changements défavorables

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010			2009		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux
Juste valeur des droits conservés	1 313 \$	121 \$	3 \$	1 216 \$	121 \$	2 \$
Taux d'actualisation	3,5 %	3,4 %	4,2 %	3,4 %	3,0 %	5,8 %
+10 %	(6) \$	– \$	– \$	(3) \$	– \$	– \$
+20 %	(13)	(1)	–	(7)	(1)	–
Taux des remboursements anticipés	18,9 %	5,4 %	0,0 %	18,8 %	4,3 %	5,2 %
+10 %	(37) \$	(8) \$	– \$	(40) \$	(8) \$	– \$
+20 %	(74)	(15)	–	(78)	(14)	–
Pertes sur créances prévues	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %
+10 %	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
+20 %	–	–	–	–	–	–

Le tableau qui suit présente de l'information sur les prêts douteux bruts et les radiations nettes pour des actifs financiers présentés et titrisés aux 31 octobre.

Prêts gérés

(en millions de dollars canadiens)

	2010			2009		
	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Radiations, déduction faite des recouvrements	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Radiations, déduction faite des recouvrements
Type de prêt						
Prêts hypothécaires résidentiels	114 950 \$	472 \$	32 \$	106 562 \$	394 \$	13 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	107 435	350	689	101 319	286	599
Cartes de crédit	8 870	86	418	8 152	102	435
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et autres prêts	84 094	1 394	488	76 293	1 300	391
Total des prêts gérés	315 349	2 302	1 627	292 326	2 082	1 438
Moins : Prêts titrisés						
Prêts hypothécaires résidentiels	43 443	–	–	40 897	–	–
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	6 555	16	1	6 962	12	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ¹	613	–	–	117	–	–
Total des prêts titrisés	50 611	16	1	47 976	12	–
Titres de créance classés comme prêts	7 591	1 170	24	11 146	241	–
Incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	35
Total des prêts présentés dans le bilan consolidé	272 329 \$	3 456 \$	1 650 \$	255 496 \$	2 311 \$	1 473 \$

¹ Les prêts hypothécaires commerciaux et les prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles d'habitation ainsi que les pertes sur créances connexes sont inclus dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) est une entité dont le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel. La Banque recense les EDDV dans lesquelles elle détient un droit, établit si elle en est le principal bénéficiaire et, le cas échéant, procède à leur consolidation. Le principal bénéficiaire est une entité qui assume la majorité des pertes prévues des EDDV ou qui a droit à la majorité des rendements résiduels prévus des EDDV, ou les deux.

EDDV IMPORTANTES CONSOLIDÉES

La Banque est le principal bénéficiaire de deux EDDV importantes qu'elle consolide. Une des EDDV est financée par la Banque et achète des tranches d'actifs titrisés de premier rang à des clients existants de la Banque. Au 31 octobre 2010, l'EDDV avait 0,6 milliard de dollars d'actifs (2,1 milliards de dollars en 2009), qui comprenaient des prêts sur cartes de crédit, des prêts et crédit-bail – automobiles, et des prêts et crédit-bail – matériel. Les actifs provenaient du Canada en totalité. La capacité de la Banque d'accéder aux actifs de l'EDDV n'est pas restreinte dans la mesure où la Banque y a droit en vertu des ententes avec les vendeurs. Au 31 octobre 2010, le risque éventuel maximal de perte de la Banque atteignait 0,6 milliard de dollars (2,1 milliards de dollars en 2009).

L'autre EDDV a été formée en 2010 afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts relativement aux obligations couvertes émises par la Banque. La Banque a vendu des actifs, provenant du Canada, à l'EDDV et lui a consenti un prêt afin de faciliter l'acquisition des actifs. Au 31 octobre 2010, cette EDDV détenait des actifs de 9,5 milliards de dollars qui sont inscrits au bilan consolidé de la Banque comme prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers. De ce montant, 2,2 milliards de dollars étaient donnés en nantissement à l'égard des obligations couvertes. La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs de l'EDDV aux termes des conventions pertinentes. Au 31 octobre 2010, le risque éventuel maximal de perte de la Banque atteignait 2,2 milliards de dollars.

EDDV IMPORTANTES NON CONSOLIDÉES

La Banque détient d'importants droits variables dans des EDDV à l'égard desquelles elle n'est pas considérée comme le principal bénéficiaire. Les droits variables de la Banque dans des EDDV non consolidées sont analysés comme suit.

Conduits multicédants

Les conduits multicédants (qui sont des véhicules de titrisation) offrent aux clients des sources de financement différentes par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit et celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs externes. Chaque cédant continue de gérer ses actifs et absorbe les premières pertes. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété du conduit. La Banque gère les conduits et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement de crédit. Les facilités de liquidité peuvent être utilisées par les conduits, s'ils satisfont à certains critères visant à ce que la Banque ne fournisse pas de rehaussement de crédit. De temps à autre, la Banque peut, à titre d'agent de placement, détenir du papier commercial émis par les conduits. Le papier commercial détenu est classé dans les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction au bilan consolidé. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. La Banque détient des droits variables dans ces conduits multicédants, surtout du fait qu'elle détient du papier commercial émis par ces derniers, qu'elle leur fournit des facilités de liquidité et qu'elle en tire des honoraires; toutefois, la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire.

Au 31 octobre 2010, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque étant donné les droits qu'elle détient dans le papier commercial et les facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 5,3 milliards de dollars (7,5 milliards de dollars en 2009). En outre, la Banque s'est engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 1,8 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars en 2009) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs qui pourrait éventuellement être émis par les conduits. Au 31 octobre 2010, la Banque fournissait également un rehaussement de crédit spécifique de 73 millions de dollars (134 millions de dollars en 2009) pour des transactions.

Conduits monocédants

La Banque utilise des conduits monocédants pour améliorer sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

Au 31 octobre 2010, l'encours du papier commercial émis par les conduits monocédants s'établissait à 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2009). Bien que la probabilité de perte soit négligeable, le risque éventuel maximal de perte auquel la Banque est exposée pour ces conduits, du seul fait des facilités de liquidité fournies, était de 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2009); 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2009) des actifs détenus par les conduits sont des prêts aux particuliers qui étaient assurés par un gouvernement. En outre, la Banque disposait de droits conservés de 121 millions de dollars (121 millions de dollars en 2009) liés à la marge excédentaire.

Autres opérations de financement

En avril 2010, la Banque a abandonné certaines opérations qui offraient un financement à coût économique à des sociétés clientes américaines par l'entremise d'EDDV. La Banque n'offre plus de financement à ces sociétés clientes en vertu de ces arrangements et, au 31 octobre 2010, elle n'était plus exposée à ces EDDV (2,0 milliards de dollars au 31 octobre 2009).

NOTE 7 ACQUISITIONS ET AUTRES

a) Acquisitions pendant l'exercice 2010 des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis

Le 16 avril 2010, la Banque a acquis certains actifs et pris en charge certains passifs de la Riverside National Bank of Florida (Riverside), de la First Federal Bank of North Florida (First Federal) et d'AmericanFirst Bank (AmericanFirst) dans le cadre d'opérations facilitées par la FDIC. En outre, la Banque a conclu des accords de partage des pertes avec la FDIC, qui stipulent que la FDIC assume une partie des pertes sur prêts et sur certains actifs immobiliers. Aux termes des accords de partage des pertes, la FDIC rembourse à la Banque 50 % des pertes jusqu'à concurrence d'un seuil établi pour chaque banque (449 millions de dollars pour Riverside, 59 millions de dollars pour First Federal et 18 millions de dollars pour AmericanFirst) et 80 % des pertes subséquentes. Les accords de partage des pertes ont une durée de dix ans à compter de la date d'acquisition pour les prêts hypothécaires sur les résidences unifamiliales et de cinq ans (plus trois ans dans les cas où seuls des recouvrements sont partagés) pour les autres prêts et les actifs immobiliers. À la fin de la période de partage des pertes, la Banque pourrait devoir verser un montant à la FDIC selon les pertes réelles engagées par rapport à l'estimation des pertes intrinsèques faite par la FDIC, telle qu'elle est définie dans les accords de partage des pertes.

Le 30 septembre 2010, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de The South Financial Group, Inc. (South Financial) pour une contrepartie totale d'environ 65 millions de dollars, payée au comptant et en actions ordinaires aux actionnaires ordinaires, soit respectivement 11 millions de dollars et 54 millions de dollars. Chaque action ordinaire de South Financial a été échangée contre 0,28 \$ US au comptant ou 0,004 action ordinaire de la Banque, ce qui a donné lieu à l'émission d'environ 720 mille actions ordinaires de la Banque. En outre, immédiatement avant la clôture de la transaction, le Département du Trésor des États-Unis a vendu à la Banque ses actions privilégiées de South Financial et les bons de souscription associés acquis dans le cadre du Capital Purchase Program du Département du Trésor, et a libéré tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions pour une contrepartie totale au comptant d'environ 134 millions de dollars.

Les acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les résultats à compter des dates d'acquisition jusqu'au 31 octobre 2010 ont été inclus dans les résultats consolidés de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010. Les résultats sont inclus dans ceux de TD Bank, N.A. et sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Aux dates d'acquisition, les acquisitions ont ajouté au bilan consolidé de la Banque un montant net de 2,2 milliards de dollars de trésorerie et d'équivalents de trésorerie; 8,6 milliards de dollars de prêts; 123 millions de dollars d'actifs incorporels identifiables; 3,9 milliards de dollars d'autres actifs; 12,3 milliards de dollars de dépôts et 2,6 milliards de dollars d'autres passifs. Les prêts comprennent 2,0 milliards de dollars de prêts assurés et des montants à recevoir de la FDIC relatifs au remboursement en vertu des accords de partage des pertes. La juste valeur estimative des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date d'acquisition. L'excédent de la juste valeur des actifs identifiables acquis par rapport à celle des passifs pris en charge d'environ 316 millions de dollars a été attribué à l'écart d'acquisition. La répartition du prix d'acquisition est susceptible de faire l'objet de rajustements à mesure que la Banque peaufine l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.

b) TD AMERITRADE Holding Corporation

Au cours de l'exercice, TD AMERITRADE Holding Corporation (TD Ameritrade) a racheté environ 15 millions d'actions, ce qui a eu pour effet d'augmenter la participation de la Banque dans TD Ameritrade qui a été portée à 45,9 % au 31 octobre 2010 (45,1 % au 31 octobre 2009). Le 6 août 2010, la convention des actionnaires a été modifiée de façon à ce que i) la Banque ait jusqu'au 24 janvier 2014 pour ramener à 45 % sa participation dans TD Ameritrade; ii) la Banque soit tenue d'entreprendre la réduction de sa participation dans TD Ameritrade et de la poursuivre tant que la Banque pourra se prévaloir d'un cours par action de TD Ameritrade égal ou supérieur à la valeur comptable moyenne par action de TD Ameritrade alors applicable pour la Banque; et iii) dans le cadre d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la participation de la Banque dans TD Ameritrade ne dépasse pas 48 %.

c) Commerce Bancorp, Inc.

Le 31 mars 2008, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Commerce Bancorp, Inc. (Commerce) pour une contrepartie totale de 8 510 millions de dollars, principalement payée au comptant et en actions ordinaires, soit respectivement 2 167 millions de dollars et 6 147 millions de dollars. Chaque action de Commerce a été échangée contre 0,4142 action ordinaire de la Banque et 10,50 \$ US au comptant, ce qui a donné lieu à l'émission de 83,3 millions d'actions ordinaires de la Banque. Les résultats d'exploitation de Commerce sont inclus dans ceux de TD Bank, N.A. et sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Par suite de l'acquisition de Commerce, les actifs et passifs suivants ont été inclus dans le bilan consolidé de la Banque à la date d'acquisition : 25 154 millions de dollars de valeurs mobilières, 18 171 millions de dollars de prêts, 1 514 millions de dollars d'actifs incorporels; 6 274 millions de dollars d'écart d'acquisition, 5 974 millions de dollars d'autres actifs, 47 271 millions de dollars de dépôts et 1 306 millions de dollars d'autres passifs.

NOTE 8 DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur tient aux fluctuations des taux d'intérêt et de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, des actions et d'autres mesures financières. Ces instruments comprennent les contrats de dérivés en matière de taux d'intérêt, de taux de change, d'actions, de marchandises et de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction pour gérer ses propres risques liés à ses stratégies de financement et d'investissement.

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de disposer de positions de transaction et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques relativement à son portefeuille de négociation. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou pertes réalisés et latents qui en résultent sont constatés immédiatement dans le revenu de négociation.

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE TRANSACTION

Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les transactions satisfont aux exigences du chapitre 3865, «Couvertures», ceux-ci sont classés par la Banque comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences du chapitre 3865, sont également classés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction; toutefois, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont constatées dans les autres revenus.

RELATIONS DE COUVERTURE

Comptabilité de couverture

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'ont conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des opérations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations attribuables aux risques couverts des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est passée en résultat, sans aucune incidence atténuante sur le bénéfice, lorsque cela convient.

La variation de la juste valeur liée à la composante du dérivé exclue de l'appréciation de l'efficacité de la couverture est immédiatement constatée à l'état des résultats consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme couvertures, la Banque les classe comme : i) couvertures de la variation de la juste valeur des actifs ou des passifs constatés ou des engagements fermes (couvertures de juste valeur); ii) couvertures des variations des flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif constaté ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou iii) couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers (couvertures d'investissements nets).

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur liées à la tranche inefficace de la relation de couverture sont immédiatement constatées dans les autres revenus de l'état des résultats consolidé.

Le rajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert (le rajustement au montant de base) est amorti par imputation à l'état des résultats consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, et l'amortissement doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, le rajustement au montant de base sera immédiatement passé en charges à l'état des résultats consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations des flux de trésorerie futurs qui sont libellés en monnaies étrangères ainsi qu'aux variations de flux de trésorerie futurs à l'égard des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui sont censés être refinancés ou réinvestis dans le futur. Les montants et le moment des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations des remboursements anticipés et des défauts de paiement. L'ensemble des flux de trésorerie pour tous les risques couverts au fil du temps forment la base qui permet d'établir la partie efficace des gains et des pertes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour les opérations prévues.

La tranche efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme couvertures de flux de trésorerie est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. La variation de la juste valeur liée à la tranche inefficace est immédiatement constatée dans les autres revenus de l'état des résultats consolidé.

Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassés à l'état des résultats consolidé de la période où l'élément couvert se répercute sur le bénéfice.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les gains ou les pertes cumulés jusqu'alors dans les autres éléments du résultat étendu demeurent dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'opération prévue soit finalement constatée dans l'état des résultats consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une opération prévue soit réalisée, les gains et les pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu sont immédiatement transférés à l'état des résultats consolidé.

Couvertures d'investissement nets

Les couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur sur les instruments de couverture liée à la tranche efficace de la couverture est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. La variation de la juste valeur liée à la tranche inefficace est immédiatement constatée dans l'état des résultats consolidé. Les gains et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont inclus dans l'état des résultats consolidé quand l'investissement dans l'établissement étranger est rapatrié ou vendu.

CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des opérations hors Bourse qui sont négociées en privé entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats standardisés négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

La Banque a recours à des dérivés de taux d'intérêt, tels que des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt, des swaps et des options, pour gérer les risques de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la valeur de marché des actifs et des passifs à taux fixe. De plus, les taux de remboursement de certains actifs et passifs varient avec les taux d'intérêt.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le capital n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standardisés, à des dates de règlement standardisés, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

La Banque a recours à des dérivés de change, tels que des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps, pour gérer les risques de change. Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change. La Banque est exposée à un risque de change non transactionnel en raison de ses investissements dans des établissements étrangers lorsque les actifs de la Banque libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie; la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère.

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des opérations dans le cadre desquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les contrats à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisés, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de crédit

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaillance de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par secteur d'activité et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces opérations sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique est de ne conclure ces opérations qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties pour lesquelles la Banque a une exposition au crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de toute baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou un défaut de paiement. Le règlement peut se faire en espèces ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en espèces établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y

compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en espèces sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

Autres dérivés

La Banque est également partie à des opérations sur des dérivés d'actions et dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en espèces en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en espèces calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants normalisés avec des dates de règlement normalisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options sur marchandises, comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

La Banque prend certains engagements de prêt à taux fixe envers des clients au Canada. Ces engagements financiers sont comptabilisés comme des instruments dérivés si la Banque a comme pratique établie de vendre les prêts peu après le décaissement. Ces engagements de prêt sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou les pertes réalisés et latents sont immédiatement constatés dans les autres revenus.

NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le gain ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, et toute variation subséquente de la juste valeur est constatée dans le revenu de négociation.

Certaines obligations de la Banque en matière de dépôt, qui varient selon le rendement de certains indices ou de certaines actions, peuvent être assujetties à un montant minimum de rachat garanti et incorporent un dérivé. La Banque comptabilise à la juste valeur les dérivés incorporés dans ces obligations de verser un montant variable, en constatant dans les autres revenus les variations de juste valeur à mesure qu'elles se produisent. La Banque ne prévoit pas une importante volatilité future des bénéfices, étant donné que la couverture des dérivés incorporés est efficace sur le plan économique. La juste valeur des dérivés incorporés est comptabilisée au bilan consolidé dans les dérivés.

Juste valeur des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	2010				2009	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice ¹		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$	2 \$	– \$
Contrats de garantie de taux	39	33	17	12	78	74
Swaps	18 012	18 077	19 846	19 872	17 590	18 166
Options vendues	–	677	–	642	–	766
Options achetées	625	–	641	–	652	–
Total des contrats sur taux d'intérêt	18 677	18 788	20 505	20 527	18 322	19 006
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	5 989	5 307	5 385	5 734	6 907	5 251
Swaps	2 365	867	2 240	881	2 763	801
Swaps de taux et de devises	8 017	12 158	9 395	14 090	7 472	10 627
Options vendues	–	889	–	829	–	730
Options achetées	814	–	800	–	731	–
Total des contrats de change	17 185	19 221	17 820	21 534	17 873	17 409
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	370	210	70	65	1 102	287
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	100	389	52	65	205	1 305
Divers	3	–	–	–	9	–
Total des dérivés de crédit	473	599	122	130	1 316	1 592
Autres contrats						
Contrats sur actions	1 900	2 322	2 146	2 772	2 159	2 122
Contrats sur marchandises	823	806	775	711	984	920
Total des autres contrats	2 723	3 128	2 921	3 483	3 143	3 042
Juste valeur – à des fins de transaction	39 058 \$	41 736 \$	41 368 \$	45 674 \$	40 654 \$	41 049 \$
Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats de garantis de taux	3 \$	6 \$	5 \$	7 \$	– \$	– \$
Swaps	5 853	4 760	6 972	5 215	5 675	4 508
Options vendues	6	9	7	5	4	10
Options achetées	97	2	30	3	210	–
Total des contrats sur taux d'intérêt	5 959	4 777	7 014	5 230	5 889	4 518
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	1 184	494	845	523	123	700
Swaps	21	–	27	–	14	–
Swaps de taux et de devises	1 151	1 472	1 191	1 294	1 808	1 064
Total des contrats de change	2 356	1 966	2 063	1 817	1 945	1 764
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	86	99	66	93	164	103
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	–	–	–	–	–	24
Total des dérivés de crédit	86	99	66	93	164	127
Autres contrats						
Contrats sur actions	1 002	262	1 164	871	793	694
Total des autres contrats	1 002	262	1 164	871	793	694
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	9 403 \$	7 104 \$	10 307 \$	8 011 \$	8 791 \$	7 103 \$
Total de la juste valeur	48 461 \$	48 840 \$	51 675 \$	53 685 \$	49 445 \$	48 152 \$

¹ La juste valeur moyenne des dérivés détenus à des fins de transaction pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 était comme suit : positive de 62 685 millions de dollars et négative de 61 862 millions de dollars. Les moyennes sont calculées mensuellement.

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme éléments constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été.

Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)

	2010					
	Actifs dérivés			Passifs dérivés		
	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats de garantis de taux	– \$	5 \$	5 \$	– \$	7 \$	7 \$
Swaps	3 660	3 312	6 972	595	4 620	5 215
Options vendues	–	7	7	–	5	5
Options achetées	30	–	30	–	3	3
Total des contrats sur taux d'intérêt	3 690	3 324	7 014	595	4 635	5 230
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	841	4	845	517	6	523
Swaps	27	–	27	–	–	–
Swaps de taux et de devises	453	738	1 191	960	334	1 294
Total des contrats de change	1 321	742	2 063	1 477	340	1 817
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	–	66	66	–	93	93
Total des contrats sur dérivés de crédit	–	66	66	–	93	93
Autres contrats						
Contrats sur actions	–	1 164	1 164	–	871	871
Total des autres contrats	–	1 164	1 164	–	871	871
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	5 011 \$	5 296 \$	10 307 \$	2 072 \$	5 939 \$	8 011 \$
						2009
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction						
Contrats sur taux d'intérêt						
Swaps	2 851 \$	2 824 \$	5 675 \$	795 \$	3 713 \$	4 508 \$
Options vendues	–	4	4	–	10	10
Options achetées	204	6	210	–	–	–
Total des contrats sur taux d'intérêt	3 055	2 834	5 889	795	3 723	4 518
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	119	4	123	695	5	700
Swaps	–	14	14	–	–	–
Swaps de taux et de devises	883	925	1 808	590	474	1 064
Total des contrats de change	1 002	943	1 945	1 285	479	1 764
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	–	164	164	–	103	103
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	–	–	–	–	24	24
Total des contrats sur dérivés de crédit	–	164	164	–	127	127
Autres contrats						
Contrats sur actions	–	793	793	–	694	694
Total des autres contrats	–	793	793	–	694	694
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	4 057 \$	4 734 \$	8 791 \$	2 080 \$	5 023 \$	7 103 \$

Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés et des éléments couverts, le cas échéant, sur l'état des résultats consolidé et sur les autres éléments du résultat étendu pour les exercices terminés les 31 octobre 2010 et 2009.

Couvertures de juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

	2010			
	Montants comptabilisés dans le revenu tiré des dérivés ¹	Montants comptabilisés dans le revenu tiré des éléments couverts ¹	Inefficacité de la couverture ²	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture ³
Couvertures de juste valeur				
Contrats sur taux d'intérêt	(286) \$	274 \$	(12) \$	(93) \$
Contrats de change	-	-	-	-
Total du revenu (de la perte)	(286) \$	274 \$	(12) \$	(93) \$
				2009
Couvertures de juste valeur				
Contrats sur taux d'intérêt	(424) \$	440 \$	16 \$	(137) \$
Contrats de change	159	(144)	15	(20)
Total du revenu (de la perte)	(265) \$	296 \$	31 \$	(157) \$

¹ Montants comptabilisés dans le revenu d'intérêts net.

² Montants comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts.

³ Les montants sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts et représentent les composantes exclues des dérivés. Les montants sont principalement compensés dans le revenu d'intérêts net par l'amortissement de la valeur comptable des éléments couverts.

Couvertures de flux de trésorerie et d'investissements nets

(en millions de dollars canadiens)

	2010			
	Montants comptabilisés à l'égard des dérivés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu ¹	Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu aux évaluations ^{1,2}	Inefficacité de la couverture ³	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture ³
Couvertures de flux de trésorerie				
Contrats sur taux d'intérêt	3 399 \$	2 224 \$	(3) \$	-
Contrats de change	(225)	(20)	-	-
Autres contrats	192	179	1	-
Total du revenu (de la perte)	3 366 \$	2 383 \$	(2) \$	- \$
Couvertures d'investissement net				
Contrats de change ⁴	1 205 \$	(11) \$	-	-
				2009
Couvertures de flux de trésorerie				
Contrats sur taux d'intérêt	2 430 \$	1 880 \$	3 \$	(1) \$
Contrats de change	(794)	43	-	(1)
Autres contrats	2	-	-	-
Total du revenu (de la perte)	1 638 \$	1 923 \$	3 \$	(2) \$
Couvertures d'investissement net				
Contrats de change ⁴	1 984 \$	-	-	(11) \$

¹ Les autres éléments du résultat étendu sont présentés avant impôts.

² Montants comptabilisés dans le revenu d'intérêts net.

³ Montants comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts.

⁴ Comprend les instruments non dérivés désignés comme instruments de couverture constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture.

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2010 et 2009, la Banque n'a constaté aucun gain net ni aucune perte nette dans ses résultats par suite des engagements fermes couverts qui ont cessé d'être admissibles à titre de couvertures de juste valeur.

Pour les douze prochains mois, la Banque prévoit que des gains nets estimés à 745 millions de dollars au 31 octobre 2010 (999 millions de dollars au 31 octobre 2009) constatés dans les autres éléments du résultat étendu seront reclassés dans le résultat net. La durée maximale sur laquelle la Banque couvre son exposition aux variations des flux de trésorerie futurs pour les opérations prévues est de 29 ans. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, les opérations prévues ont été réalisées dans tous les cas importants.

Le tableau ci-après présente les gains (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction qui n'ont pas été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010. Ces gains (pertes) sont partiellement contrebalancés par des gains (pertes) comptabilisés dans l'état des résultats consolidé et dans les autres éléments du résultat étendu liés aux instruments autres que des dérivés connexes.

Gains (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction non désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture¹

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Contrats sur taux d'intérêt	(247) \$	(518) \$
Contrats de change	(4)	(13)
Dérivés de crédit	(14)	(866)
Actions	214	116
Autres contrats	(2)	(2)
Total	(53) \$	(1 283) \$

¹ Montants comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts.

Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(milliards de dollars canadiens)	Détenus à des fins de transaction				2010	2009
	Négoiés hors Bourse	Négoiés en Bourse	Total	Détenues à des fins autres que de transaction	Total	Total
Notionnel						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés	– \$	255,4 \$	255,4 \$	– \$	255,4 \$	173,7 \$
Contrats de garantie de taux	50,5	–	50,5	6,2	56,7	111,2
Swaps	989,3	–	989,3	357,0	1 346,3	1 203,9
Options vendues	36,3	14,0	50,3	0,6	50,9	66,3
Options achetées	24,9	28,6	53,5	5,5	59,0	86,5
Total des contrats sur taux d'intérêt	1 101,0	298,0	1 399,0	369,3	1 768,3	1 641,6
Contrats de change						
Contrats à terme standardisés	–	17,5	17,5	–	17,5	14,7
Contrats à terme de gré à gré	344,0	–	344,0	36,9	380,9	336,7
Swaps	20,1	–	20,1	0,3	20,4	21,4
Swaps de taux et de devises	312,0	–	312,0	25,2	337,2	308,5
Options vendues	53,7	–	53,7	–	53,7	36,9
Options achetées	44,5	–	44,5	–	44,5	32,5
Total des contrats de change	774,3	17,5	791,8	62,4	854,2	750,7
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	4,5	–	4,5	5,5	10,0	40,9
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	3,7	–	3,7	–	3,7	30,9
Total des dérivés de crédit	8,2	–	8,2	5,5	13,7	71,8
Autres contrats						
Contrats sur actions	39,0	7,8	46,8	18,4	65,2	63,8
Contrats sur marchandises	7,7	4,8	12,5	–	12,5	11,6
Total des autres contrats	46,7	12,6	59,3	18,4	77,7	75,4
Total	1 930,2 \$	328,1 \$	2 258,3 \$	455,6 \$	2 713,9 \$	2 539,5 \$

Le tableau ci-dessous présente les dérivés selon leurs durées contractuelles jusqu'à l'échéance.

Dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(milliards de dollars canadiens)

Notionnel	Durée restante jusqu'à l'échéance					2010	2009
	1 an et moins	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Contrats sur taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés	203,5 \$	51,8 \$	0,1 \$	– \$	– \$	255,4 \$	173,7 \$
Contrats de garantie de taux	53,0	3,7	–	–	–	56,7	111,2
Swaps	439,7	402,7	283,9	167,8	52,2	1 346,3	1 203,9
Options vendues	39,3	4,4	4,1	2,7	0,4	50,9	66,3
Options achetées	47,9	2,7	3,8	3,3	1,3	59,0	86,5
Total des contrats sur taux d'intérêt	783,4	465,3	291,9	173,8	53,9	1 768,3	1 641,6
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés	15,7	1,5	0,3	–	–	17,5	14,7
Contrats à terme de gré à gré	327,5	39,5	13,7	0,1	0,1	380,9	336,7
Swaps	4,6	3,8	3,5	5,8	2,7	20,4	21,4
Swaps de taux et de devises	60,4	93,2	93,9	69,0	20,7	337,2	308,5
Options vendues	48,4	4,1	1,2	–	–	53,7	36,9
Options achetées	40,0	3,3	1,2	–	–	44,5	32,5
Total des contrats de change	496,6	145,4	113,8	74,9	23,5	854,2	750,7
Dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	1,6	4,1	2,1	2,2	–	10,0	40,9
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	0,5	2,0	0,8	0,4	–	3,7	30,9
Total des dérivés de crédit	2,1	6,1	2,9	2,6	–	13,7	71,8
Autres contrats							
Contrats sur actions	46,4	14,1	4,5	0,2	–	65,2	63,8
Contrats sur marchandises	9,1	3,2	0,2	–	–	12,5	11,6
Total des autres contrats	55,5	17,3	4,7	0,2	–	77,7	75,4
Total	1 337,6 \$	634,1 \$	413,3 \$	251,5 \$	77,4 \$	2 713,9 \$	2 539,5 \$

RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

Risque de marché

En l'absence de paiements en espèces initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de négociation de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion des risques de la Banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Le groupe du crédit de trésorerie, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour d'autres opérations qui créent un risque de crédit, notamment l'évaluation de la solvabilité des contreparties et le contrôle de la taille des portefeuilles et de leur profil de diversification et d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation d'accords-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les accords-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'ils lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de tels accords si certains événements se produisent. L'incidence de ces accords-cadres de compensation est montrée dans le tableau ci-dessous intitulé «Risque de crédit lié aux dérivés».

Le tableau «Risque de crédit lié aux dérivés» indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les dérivés en cours et représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de la contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	2010			2009		
	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	22 \$	40 \$	8 \$	78 \$	109 \$	15 \$
Swaps	26 817	33 600	13 978	23 283	29 676	11 429
Options achetées	669	770	293	850	986	344
Total des contrats sur taux d'intérêt	27 508	34 410	14 279	24 211	30 771	11 788
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	6 148	11 683	2 209	6 905	11 890	2 128
Swaps	2 267	3 315	865	2 777	3 951	1 048
Swaps de taux et de devises	10 587	27 276	9 107	9 281	25 038	8 206
Options achetées	800	1 431	284	731	1 148	193
Total des contrats de change	19 802	43 705	12 465	19 694	42 027	11 575
Autres contrats						
Dérivés de crédit	96	588	203	1 302	4 511	1 535
Contrats sur actions	3 039	6 053	1 456	2 499	5 119	1 030
Contrats sur marchandises	626	1 239	304	836	1 572	417
Total des autres contrats	3 761	7 880	1 963	4 637	11 202	2 982
Total des dérivés	51 071	85 995	28 707	48 542	84 000	26 345
Moins l'incidence des accords-cadres de compensation	37 566	54 233	19 494	35 711	52 076	18 127
Total des dérivés après compensation	13 505	31 762	9 213	12 831	31 924	8 218
Moins l'incidence des garanties	5 343	5 644	2 107	4 808	5 131	1 492
Dérivés nets	8 162 \$	26 118 \$	7 106 \$	8 023 \$	26 793 \$	6 726 \$

¹ Les instruments négociés en Bourse et les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui sont traités comme des garanties financières du capital de risque de crédit, sont exclus selon les lignes directrices du BSIF. Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait à 604 millions de dollars au 31 octobre 2010 (903 millions de dollars en 2009).

Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

Par secteur	Canada ¹		États-Unis ¹		Autres pays ¹		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Services financiers	30 422 \$	30 563 \$	976 \$	128 \$	8 706 \$	9 501 \$	40 104 \$	40 192 \$
Gouvernement	5 901	3 600	105	—	571	774	6 577	4 374
Divers	2 655	2 810	1 108	717	627	449	4 390	3 976
Coût de remplacement courant	38 978 \$	36 973 \$	2 189 \$	845 \$	9 904 \$	10 724 \$	51 071 \$	48 542 \$
Moins : l'incidence des accords-cadres de compensation et des garanties	—	—	—	—	—	—	42 909	40 519
Total	38 978 \$	36 973 \$	2 189 \$	845 \$	9 904 \$	10 724 \$	8 162 \$	8 023 \$

Par région de risque ultime ²	2010		2009	
	2010	% de répartition	2009	% de répartition
Canada	3 737 \$	45,8%	4 269 \$	53,2%
États-Unis	1 820	22,3	1 590	19,8
Autres pays				
Royaume-Uni	332	4,1	191	2,4
Autres pays européens	1 252	15,3	1 373	17,1
Divers	1 021	12,5	600	7,5
Total – autres pays	2 605	31,9	2 164	27,0
Total du coût de remplacement courant	8 162 \$	100,0%	8 023 \$	100,0%

¹ D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus.

² Après l'incidence des accords généraux de compensation et des garanties.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des accords-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement, i) de fournir des garanties ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable ou ii) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement des notations attribuées aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2010, la position de passif nette totale de ces contrats aurait exigé i) de fournir des garanties ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 9,1 millions de dollars (20 millions de dollars en 2009) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque et ii) un financement total de néant à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque.

Certains des contrats dérivés de la Banque sont régis par des accords-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties en fonction de l'exposition nette à l'évaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par cet accord-cadre de dérivés. Certains de ces accords peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des

garanties supplémentaires en cas d'abaissement des notations des dettes de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2010, la juste valeur de tous les instruments dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif nette était de 11,9 milliards de dollars (7,6 milliards de dollars en 2009). La Banque a fourni une sûreté de 8,8 milliards de dollars (5,2 milliards de dollars en 2009) pour cette exposition de risque dans le cours normal des affaires. Au 31 octobre 2010, l'abaissement de un cran des notations des dettes de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 0,6 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars en 2009) en plus de celle déjà fournie dans le cours normal des affaires. Un abaissement de deux crans des notations des titres de créance de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 1,7 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars en 2009) en plus de celle déjà fournie dans le cours normal des affaires.

NOTE 9 ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables, y compris les actifs incorporels identifiables. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique qu'il peut y avoir une perte de valeur. L'écart d'acquisition est attribué à l'unité d'exploitation, qui est soit un secteur d'activité ou le niveau immédiatement inférieur au secteur. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est portée à l'état des résultats consolidé au cours de la période où elle est détectée. Aucune réduction de valeur n'a été requise pour les exercices terminés les 31 octobre 2010, 2009 et 2008.

Écart d'acquisition par secteur

(en millions de dollars canadiens)

						2010
	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 216 \$	591 \$	12 115 \$	146 \$	947 \$	15 015 \$
Écart d'acquisition provenant des acquisitions	–	–	316 ¹	4	–	320
Écart de conversion et autres	–	(4)	(871)	–	–	(875)
Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	1 216 \$	587 \$	11 560 \$	150 \$	947 \$	14 460 \$
						2009
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 216 \$	585 \$	11 948 \$	146 \$	947 \$	14 842 \$
Écart d'acquisition provenant d'acquisitions	–	10	(56) ²	–	–	(46)
Écart de conversion et autres	–	(4)	223	–	–	219
Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	1 216 \$	591 \$	12 115 \$	146 \$	947 \$	15 015 \$

¹ L'écart d'acquisition découlant de l'acquisition de Riverside, de First Federal, d'AmericanFirst et de South Financial. Pour plus de renseignements, voir la note 7.

² Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, l'écart d'acquisition découlant de l'acquisition de Commerce a diminué de 56 millions de dollars, passant de 6 330 millions de dollars à 6 274 millions de dollars, ce qui s'explique par la finalisation de l'évaluation du portefeuille de prêts et d'un passif d'impôts futurs s'y rapportant. La répartition du prix d'acquisition, y compris l'évaluation des actifs et des passifs, a été terminée et finalisée le 31 mars 2009.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels de la Banque sont principalement des actifs incorporels liés aux dépôts de base et les relations avec les clients. Les autres actifs incorporels sont amortis sur leur durée de vie utile estimative (3 à 20 ans) proportionnellement à l'avantage économique attendu.

La dotation aux amortissements future pour la valeur comptable des autres actifs incorporels pour les cinq prochains exercices est estimée comme suit : 562 millions de dollars pour 2011; 288 millions de dollars pour 2012; 250 millions de dollars pour 2013; 216 millions de dollars pour 2014; et 182 millions de dollars pour 2015.

Tous les autres actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que les actifs peuvent avoir subi une perte de valeur. Aucune réduction de valeur n'a été requise pour les exercices terminés les 31 octobre 2010, 2009 et 2008.

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres actifs incorporels de la Banque aux 31 octobre :

Autres actifs incorporels

(en millions de dollars canadiens)

			2010	2009
	Valeur comptable	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Actifs incorporels liés aux dépôts de base	5 335 \$	(3 721) \$	1 614 \$	1 964 \$
Autres actifs incorporels	5 130	(4 651)	479	582
Total	10 465 \$	(8 372) \$	2 093 \$	2 546 \$

NOTE 10 TERRAINS, CONSTRUCTIONS, MATÉRIEL ET MOBILIER

Les constructions, le mobilier, les agencements et autre matériel, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. Les terrains sont comptabilisés au coût. Les gains et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts à l'état des résultats consolidé. Lorsque les terrains, les constructions, le matériel et le mobilier ne sont plus utilisés ou sont réputés avoir subi une perte de valeur, ils sont ramenés à leur valeur recouvrable nette. La Banque évalue la valeur comptable des actifs à long terme lorsque des changements de situation indiquent qu'une dépréciation est possible. Il y a dépréciation lorsque les flux de trésorerie non actualisés projetés découlant de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle sont inférieurs à la valeur comptable des actifs. Une baisse de valeur serait alors constatée.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur sa durée de vie utile restante, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

Les méthodes et les taux d'amortissement par catégorie d'actifs sont comme suit :

Actif	Taux et méthodes d'amortissement
Constructions	15 à 40 ans, amortissement linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, amortissement linéaire
Logiciels	3 à 7 ans, amortissement linéaire
Mobilier et agencements	3 à 15 ans, amortissement linéaire
Autre matériel	5 à 8 ans, amortissement linéaire
Améliorations locatives	moindre de la durée du contrat plus un renouvellement ou 15 ans, amortissement linéaire

Valeur comptable nette

(en millions de dollars canadiens)

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	830 \$	– \$	830 \$	804 \$
Constructions	1 975	608	1 367	1 298
Matériel informatique et logiciels	1 197	517	680	502
Mobilier, agencements et autre matériel	1 382	708	674	834
Améliorations locatives	1 148	452	696	640
Total	6 532 \$	2 285 \$	4 247 \$	4 078 \$

L'amortissement cumulé à la fin de 2009 était de 2 043 millions de dollars. La dotation aux amortissements s'est établie à 601 millions de dollars en 2010 (600 millions de dollars en 2009; 438 millions de dollars en 2008).

NOTE 11 AUTRES ACTIFS**Autres actifs**

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
Montants à recevoir des courtiers et des clients	8 132 \$	6 136 \$
Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments	5 865	4 587
Charge de retraite reportée	1 223	1 156
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	1 319	1 110
Intérêts courus	1 040	1 081
Marchandises détenues à des fins de transaction ¹	2 249	–
Total	19 828 \$	14 070 \$

¹ Depuis le quatrième trimestre de 2010, les métaux précieux ont été reclassés, passant de la trésorerie et des montants à recevoir de banques et dépôts productifs d'intérêts auprès des banques à la catégorie marchandises détenues à des fins de transaction (1 077 millions de dollars en 2009).

NOTE 12 DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2010 s'établissait à 100 milliards de dollars (98 milliards de dollars en 2009).

Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est constatée dans l'état des résultats consolidé.

Types de dépôts

(en millions de dollars canadiens)				2010	2009
	Sur préavis	À vue	À terme	Total	Total
Particuliers	15 126 \$	157 013 \$	77 112 \$	249 251 \$	223 228 \$
Banques	3 903	20	8 585	12 508	5 480
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	30 611	66 663	47 947	145 221	126 907
Détenus à des fins de transaction	–	–	22 991	22 991	35 419
Total¹	49 640 \$	223 696 \$	156 635 \$	429 971 \$	391 034 \$

Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus

Au Canada	7 383 \$	6 302 \$
À l'étranger	8 292	6 194

Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus

Au Canada	233 489	219 890
À l'étranger	178 355	157 556
Fonds fédéraux américains déposés	2 452	1 092

Total¹	429 971 \$	391 034 \$
--------------------------	-------------------	-------------------

¹ Une somme de 2 milliards de dollars (néant en 2009) due à des détenteurs d'obligations couvertes; une somme de 350 millions de dollars (350 millions de dollars en 2009) due à Fiducie de capital TD II; et une somme de 1 750 millions de dollars (1 750 millions de dollars en 2009) due à Fiducie de capital TD IV sont incluses dans les passifs de dépôt au bilan consolidé.

Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)							2010	2009
	1 an et moins	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	12 614 \$	15 786 \$	22 110 \$	8 571 \$	2 429 \$	15 602 \$	77 112 \$	77 899 \$
Banques	8 482	25	41	7	1	29	8 585	2 054
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	33 036	5 158	3 816	451	2 932	2 554	47 947	38 434
Détenus à des fins de transaction	21 753	84	249	194	171	540	22 991	35 419
Total	75 885 \$	21 053 \$	26 216 \$	9 223 \$	5 533 \$	18 725 \$	156 635 \$	153 806 \$

NOTE 13 AUTRES PASSIFS

Autres passifs

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Montants à payer aux courtiers et aux clients	7 911 \$	6 333 \$
Créditeurs, charges à payer et autres éléments	4 761	5 214
Passifs liés aux assurances	4 091	3 730
Intérêts courus	1 538	1 559
Charges salariales à payer	1 619	1 331
Passif au titre des prestations constituées	923	855
Chèques et autres effets en circulation	473	610
Total	21 316 \$	19 632 \$

NOTE 14 BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Les frais d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets et débiteures subordonnés

(en millions de dollars canadiens)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Date de rachat au pair la plus rapprochée	Montant en monnaie étrangère	2010	2009
Décembre 2010 – août 2011	–	–	–	3 \$	3 \$
Juin 2011 ¹	7,63	–	201 millions \$ US	205	220
Mai 2012 ¹	7,00	–	206 millions \$ US	210	226
Août 2014	10,05	–	–	148	150
Janvier 2016	4,32	Janvier 2011	–	998	997
Octobre 2016	4,87	Octobre 2011	–	490	500
Novembre 2017	5,38	Novembre 2012	–	2 493	2 500
Juin 2018	5,69	Juin 2013	–	898	900
Avril 2020	5,48	Avril 2015	–	855	874
Septembre 2022 ¹	4,64	Septembre 2017	–	270	270
Juillet 2023	5,83	Juillet 2018	–	650	650
Mai 2025	9,15	–	–	198	199
Juillet 2030 ¹	11,30	–	–	–	11
Octobre 2030 ¹	10,88	–	–	–	26
Février 2031 ¹	10,20	Février 2011	4 millions \$ US	4	4
Juin 2033 ¹	3,39	Décembre 2010	3 millions \$ US	3	–
Mars 2034 ¹	3,08	Décembre 2010	21 millions \$ US	21	22
Juin 2035 ¹	2,00	Décembre 2010	10 millions \$ US	11	11
Juin 2035 ¹	2,00	Décembre 2010	10 millions \$ US	11	11
Juin 2036 ¹	1,88	Juin 2011	41 millions \$ US	42	–
Juillet 2036 ¹	1,85	Juillet 2011	36 millions \$ US	37	–
Septembre 2037 ¹	1,72	Septembre 2012	78 millions \$ US	79	–
Septembre 2037 ¹	1,61	Septembre 2012	31 millions \$ US	31	–
Octobre 2037 ¹	1,62	Octobre 2012	18 millions \$ US	18	–
Octobre 2104	4,97	Octobre 2015	–	800	796
Décembre 2105	4,78	Décembre 2016	–	2 231	2 233
Décembre 2106	5,76	Décembre 2017	–	1 800	1 780
Total				12 506 \$	12 383 \$

¹ Obligation d'une filiale.

Nouvelles émissions et nouveaux rachats

Le 1^{er} octobre 2010, des filiales de la Banque ont racheté 33 millions de dollars US de débiteures subordonnées de second rang.

Après la fin de l'exercice, le 2 novembre 2010, la Banque a émis 1 milliard de dollars de billets à moyen terme qui constituent un endettement subordonné dans le cadre du programme de billets à moyen terme de la Banque. Les billets à moyen terme porteront intérêt à un taux nominal de 3,367 % jusqu'au 2 novembre 2015, et au taux des acceptations bancaires majoré de 1,25 % par la suite jusqu'à l'échéance, le 2 novembre 2020. Les billets sont rachetables au pair au gré de la Banque sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à partir du 2 novembre 2015. Cette émission sera admissible à titre de fonds propres de deuxième catégorie de la Banque.

Le 29 novembre 2010, la Banque a annoncé son intention de racheter le 18 janvier 2011 la totalité des billets à moyen terme à 4,317 %, échéant le 18 janvier 2016 en circulation.

CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débiteures subordonnés de la Banque s'établit comme suit :

Échéances

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
1 an et moins	208 \$	– \$
De 1 an à 3 ans	210	449
De 3 ans à 4 ans	148	–
De 4 ans à 5 ans	–	150
Plus de 5 ans	11 940	11 784
Total	12 506 \$	12 383 \$

NOTE 15 PASSIF AU TITRE DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La Banque classe les actions privilégiées à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, dans le passif aux fins de présentation de l'information financière. Les versements de dividendes sur ces actions privilégiées sont comptabilisés dans les frais d'intérêts.

Les actions privilégiées, qui ne sont pas à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, ne sont pas classées dans le passif et sont présentées dans la note 18.

Passif au titre des actions privilégiées émises et en circulation

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	2010		2009	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A				
Série M	14,0	350 \$	14,0	350 \$
Série N	8,0	200	8,0	200
Actions privilégiées de FPI				
Série 2000A	- ¹	27	-	-
Série 2002C	- ²	5	-	-
Total	22,0	582 \$	22,0	550 \$

¹ 263 actions émises et en circulation.

² 55 actions émises et en circulation.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série M

Les actions de série M donnent droit à des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 4,70 % par action de série M. La Banque peut racheter les actions de série M, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2009 et à une prime décroissante jusqu'à 25,00 \$ l'action, si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2013. Les actions de série M ne sont pas rachetables au gré du porteur. À compter du 30 avril 2009, la Banque peut convertir les actions de série M en un nombre d'actions ordinaires de la Banque, déterminé en divisant le prix de rachat par action de série M alors applicable par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants. À compter du 31 octobre 2013, chaque action de série M pourra, au gré du porteur, être convertie en actions ordinaires aux mêmes conditions décrites ci-dessus. La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substituts pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes non versés jusqu'à la date de conversion. Les actions de série M sont admissibles comme fonds de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série N

Les actions de série N donnent droit à des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 4,60 % par action de série N. La Banque peut racheter les actions de série N, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2009 et à une prime décroissante jusqu'à 25,00 \$ l'action, si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2013. Les actions de série N ne sont pas rachetables au gré du porteur. À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra convertir les actions de série N en un nombre d'actions ordinaires de la Banque, déterminé en divisant le prix de rachat par action de série N alors applicable par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants. À compter du 31 janvier 2014, chaque action de série N pourra, au gré du porteur, être convertie en actions ordinaires aux mêmes conditions décrites ci-dessus. La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substituts pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes non versés jusqu'à la date de conversion. Les actions de série N sont admissibles comme fonds de première catégorie de la Banque.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER

Actions privilégiées de FPI, série 2000A

Une fiducie de placement immobilier, Carolina First Mortgage Loan Trust (la FPI Carolina First), filiale de TD Bank, N.A., a émis des actions privilégiées de série A (actions de série 2000A). Les actions de série 2000A donnent droit à des dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 11,125 % par action de série 2000A. Les actions de série 2000A sont non garanties et à rachat obligatoire le 31 janvier 2031 par la FPI Carolina First. Chaque action de série 2000A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée de série A de TD Bank, N.A., dans certaines circonstances. Les actions de série 200A sont admissibles comme fonds propres de deuxième catégorie de la Banque.

Actions privilégiées de FPI, série 2002C

La FPI Carolina First a émis des actions privilégiées de série C (actions de série 2002C). Les actions de série 2002C donnent droit à des dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux variable équivalant au taux interbancaire offert à Londres (TIOL) de trois mois majoré de 3,50 % par action de série 2002C. Les actions de série 2002C sont non garanties et à rachat obligatoire le 31 mai 2012 par la FPI Carolina First. Chaque action de série 2002C peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée de série C de TD Bank, N.A., dans certaines circonstances.

NOTE 16 TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

Les titres de fiducie de capital, série 2009 (TD CaTS) ont été émis par Fiducie de capital TD (la Fiducie), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie. Le 31 décembre 2009, la Fiducie a racheté la totalité de ses 900 000 TD CaTS en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ la part, majoré de toute distribution non encore versée. Les TD CaTS ont été admis à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Les titres de Fiducie de capital TD II, série 2012-1 (TD CaTS II) ont été émis par Fiducie de capital TD II (la Fiducie II), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans un billet de dépôt de la Banque. Chaque TD CaTS II peut automatiquement être échangé, sans le consentement des porteurs, contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série A3 (actions de série A3) de la Banque, dans certaines

circonstances. Les actions de série A3 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur. La Fiducie II est une entité à détenteurs de droits variables. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la Fiducie II, elle ne la consolide pas.

Les titres de Fiducie de capital TD III, série 2008 (TD CaTS III) ont été émis par Fiducie de capital TD III (la Fiducie III), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie. Chaque TD CaTS III peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A9 de la Banque, dans certaines circonstances. Les TD CaTS III ne sont ni convertibles ni rachetables au gré du porteur. La Fiducie III est consolidée par la Banque et les TD CaTS III sont classés comme des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales.

Les billets de Fiducie de capital TD IV, série 1, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 1), les billets de Fiducie de capital TD IV, série 2, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 2) et les billets de Fiducie de capital TD IV, série 3, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 3) (collectivement les billets TD CaTS IV), ont été émis par Fiducie de capital TD IV (la Fiducie IV), fiducie établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt de la Banque. Chaque billet TD CaTS IV – série 1 et TD CaTS IV – série 2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV – série 3 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et dans certaines circonstances. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque. La Fiducie IV est une entité à détenteurs de droits variables. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la Fiducie IV, elle ne la consolide pas.

Les billets TD CaTS II, TD CaTS III et TD CaTS IV sont tous admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	En milliers de parts	Dates de distribution/ paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat		Date de conversion	
				Au gré de l'émetteur	Au gré du porteur	2010	2009
Inclus dans le passif au titre des titres de fiducie de capital dans le bilan consolidé							
Titres de fiducie de capital – série 2009	900	30 juin, 31 décembre	7,600 %	30 juin 2005	30 juin 2010	– \$	895 \$
Inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales dans le bilan consolidé							
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000	30 juin, 31 décembre	7,243 %	31 décembre 2013 ¹		986 \$	981 \$
Billets de dépôt émis à la Fiducie II et à la Fiducie IV inclus dans les dépôts au bilan consolidé²							
Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1	350	30 juin, 31 décembre	6,792 %	31 décembre 2007 ¹	À tout moment ³	350 \$	350 \$
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550	30 juin, 31 décembre	9,523 % ⁴	30 juin 2014 ⁵		550	550
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 décembre	10,000 % ⁶	30 juin 2014 ⁵		450	450
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 décembre	6,631 % ⁷	31 décembre 2014 ⁵		750	750
	2 100					2 100 \$	2 100 \$

¹ À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la Fiducie II ou la Fiducie III peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les TD CaTS II ou les TD CaTS III, respectivement, en totalité, sans le consentement des porteurs.

² Les billets TD CaTS II et TD CaTS IV ne sont pas consolidés par la Banque. Les billets de dépôt émis à la Fiducie II et à la Fiducie IV sont inclus dans les dépôts. Voir la note 12.

³ Les porteurs peuvent échanger chaque TD CaTS II contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série A2 (actions de série A2) de la Banque. Les actions de série A2 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur.

⁴ Pour la période du 26 janvier 2009 inclusivement au 30 juin 2019 exclusivement. À compter du 30 juin 2019, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 10,125 %.

⁵ À partir de la date de rachat, la Fiducie IV peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les billets TD CaTS IV – série 1, TD CaTS IV – série 2 ou TD CaTS IV – série 3, respectivement, en totalité, sans le consentement des porteurs.

⁶ Pour la période du 26 janvier 2009 inclusivement au 30 juin 2039 exclusivement. À compter du 30 juin 2039, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 9,735 %.

⁷ Pour la période du 15 septembre 2009 inclusivement au 30 juin 2021 exclusivement. À compter du 30 juin 2021, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 4,00 %.

NOTE 17 PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS DES FILIALES

Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
Actions privilégiées de FPI, série A	501 \$	532 \$
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	986	981
Divers	6	46
Total	1 493 \$	1 559 \$

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FPI, SÉRIE A

Une fiducie de placement immobilier, Northgroup Preferred Capital Corporation (la FPI Northgroup), une filiale de TD Bank, N.A., a émis 500 000 actions privilégiées de série A (actions de série A). Chaque action de série A donne droit à des dividendes en espèces non cumulatifs semestriels, si un dividende est déclaré, à un taux annuel de 6,378 %. Les actions de série A sont rachetables par la FPI Northgroup, sous réserve du consentement des organismes réglementaires, au prix de 1 000 \$ US l'action de série A le 15 octobre 2017 et tous les cinq ans par la suite, et sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque. Chaque action de série A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée de TD Bank, N.A., dans certaines circonstances.

TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD III, SÉRIE 2008

CaTSIII, filiale de la Banque, a émis 1 milliard de dollars de TD CaTS III comme décrit à la note 16.

NOTE 18 CAPITAL SOCIAL

ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Le 15 juin 2010, la Banque a émis 3,5 millions d'actions ordinaires pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Le 5 décembre 2008, la Banque a émis 35 millions d'actions ordinaires pour une contrepartie brute au comptant de 1,38 milliard de dollars. Les actions ordinaires sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions émises et en circulation

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	2010		2009		2008	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires						
Solde au début de l'exercice	859,6	15 357 \$	811,3	13 278 \$	718,8	6 602 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	8,1	521	4,6	247	4,6	255
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	7,7	546	8,8	451	4,6	274
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	3,6	252	34,9	1 381	–	–
Actions émises dans le cadre d'acquisitions	0,7	54	–	–	83,3	6 147
Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires	879,7	16 730 \$	859,6	15 357 \$	811,3	13 278 \$
Actions privilégiées de catégorie A						
Série O	17,0	425 \$	17,0	425 \$	17,0	425 \$
Série P	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série Q	8,0	200	8,0	200	8,0	200
Série R	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série S	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série Y	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série AA	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série AC	8,8	220	8,8	220	–	–
Série AE	12,0	300	12,0	300	–	–
Série AG	15,0	375	15,0	375	–	–
Série AI	11,0	275	11,0	275	–	–
Série AK	14,0	350	14,0	350	–	–
Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées	135,8	3 395 \$	135,8	3 395 \$	75,0	1 875 \$
Actions autodétenues – ordinaires¹						
Solde au début de l'exercice	(0,8)	(15) \$	(1,1)	(79) \$	(0,9)	(71) \$
Achat d'actions	(30,6)	(2 158)	(33,3)	(1 756)	(38,4)	(2 434)
Vente d'actions	30,2	2 082	33,6	1 820	38,2	2 426
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – ordinaires	(1,2)	(91) \$	(0,8)	(15) \$	(1,1)	(79) \$
Actions autodétenues – privilégiées¹						
Solde au début de l'exercice	–	– \$	–	– \$	–	– \$
Achat d'actions	(2,3)	(63)	(0,2)	(6)	–	–
Vente d'actions	2,3	62	0,2	6	–	–
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées	–	(1) \$	–	– \$	–	– \$

¹ Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction de l'avoir des actionnaires.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O

Le 1^{er} novembre 2005, la Banque a émis 17 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O, pour une contrepartie brute au comptant de 425 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de

4,85 % par action de série O. La Banque peut racheter les actions de série O, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 1^{er} novembre 2010, et à prime décroissante de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2014. Les actions de série O sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P, pour une contrepartie au comptant brute de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,25 % par action de série P. La Banque peut racheter les actions de série P, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1^{er} novembre 2012, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2016. Les actions de série P sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q

Le 31 janvier 2008, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q, pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série Q. La Banque peut racheter les actions de série Q, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2017. Les actions de série Q sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R

Le 12 mars 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série R. La Banque peut racheter au comptant les actions de série R, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2017. Les actions de série R sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série S

Le 11 juin 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 11 juin 2008 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,60 %. Les porteurs d'actions de série S auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série S en circulation sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les actions de série S sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série Y

Le 16 juillet 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,10 % pour la période initiale allant du 16 juillet 2008 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,68 %. Les porteurs d'actions de série Y auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre, et inversement. Les actions de série Y sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre. Les actions de série Y sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AA

Le 12 septembre 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 12 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,96 %. Les porteurs d'actions de série AA auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AB, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AA sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Les actions de série AA sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AC

Le 5 novembre 2008, la Banque a émis 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC, pour une contrepartie brute au comptant de 220 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % pour la période initiale allant du 5 novembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,74 %. Les porteurs d'actions de série AC auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AD, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014, et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AC sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Les actions de série AC sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AE

Le 14 janvier 2009, la Banque a émis 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AE, pour une contrepartie brute au comptant de 300 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 14 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,37 %. Les porteurs d'actions de série AE auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AF, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AE sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril. Les actions de série AE sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AG

Le 30 janvier 2009, la Banque a émis 15 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG, pour une contrepartie brute au comptant de 375 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 30 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,38 %. Les porteurs d'actions de série AG auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AH, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AG sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril. Les actions de série AG sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AI

Le 6 mars 2009, la Banque a émis 11 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI, pour une contrepartie brute au comptant de 275 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 6 mars 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,15 %. Les porteurs d'actions de série AI auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AJ, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AI sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les actions de série AI sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AK

Le 3 avril 2009, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK, pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 3 avril 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,33 %. Les porteurs d'actions de série AK auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AL, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AK sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les actions de série AK sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES AFFAIRES

Aucun programme de rachat dans le cours normal des affaires de la Banque n'avait cours pendant les exercices 2009 et 2010.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires. La participation à ce régime est facultative et, en vertu des conditions du régime, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché

libre, au cours du marché. Pendant l'exercice, un total de 7,7 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque avec un escompte de 1 %. En 2009, 8,8 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque avec un escompte de 1 % en vertu du régime de réinvestissement des dividendes.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cours normal des affaires.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie II, la Fiducie III ou la Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit les billets TD CaTS II, TD CaTS III et TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

NOTE 19 FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère son capital conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu des risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ces objectifs.

La Banque a entre autres comme objectifs :

- Avoir des fonds propres suffisants pour garder la confiance des investisseurs et des déposants, tout en dégagant un rendement satisfaisant pour les actionnaires ordinaires.
- Posséder une structure de fonds propres appropriée, selon l'évaluation interne de la Banque, comme définie par les organismes de réglementation, et par rapport aux autres institutions financières.
- Obtenir le coût global le plus économique pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.

Le total des fonds propres de la Banque se compose de deux catégories de fonds propres approuvées en vertu des lignes directrices sur les fonds propres réglementaires du BSIF.

Les fonds propres de première catégorie comprennent des éléments tels que les actions ordinaires et les actions privilégiées, les bénéfices non répartis, le surplus d'apport, les instruments innovateurs de fonds propres et les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales. Les fonds propres de première catégorie sont diminués d'éléments tels que les écarts d'acquisition et les actifs nets incorporels (dépassant la limite de 5 %), 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche fondée sur les notations internes (NI), 50 % des participations importantes (excluant les filiales d'assurances) et des déductions des placements dans des titrisations.

Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent des éléments tels que la provision générale pour les portefeuilles standard et les billets et débiteures subordonnés. Les fonds propres de deuxième catégorie sont diminués d'éléments tels que 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche NI, 50 % des participations importantes et 100 % des participations dans des filiales d'assurances et des déductions des placements dans des titrisations.

Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances continuent d'être déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres de deuxième catégorie. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites du capital, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF sur les ratios de fonds propres et le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres. Cette ligne directrice repose sur le «Dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres» (Bâle II), émis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. La situation des fonds propres réglementaires de la Banque au 31 octobre était comme suit :

Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010	2009
Fonds propres de première catégorie	24 386 \$	21 407 \$
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹	12,2 %	11,3 %
Total des fonds propres ²	31 070 \$	28 338 \$
Ratio du total des fonds propres ³	15,5 %	14,9 %
Ratio de l'actif par rapport aux fonds propres ⁴	17,5	17,1

¹ Le ratio des fonds propres de première catégorie est calculé comme le total des fonds propres de première catégorie divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

² Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première et de deuxième catégories.

³ Le ratio du total des fonds propres est calculé comme le total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

⁴ Le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres est calculé comme le total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les placements dans des sociétés liées, les écarts d'acquisition et les actifs nets incorporels, divisé par le total des fonds propres rajusté.

Les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio des fonds propres de première catégorie et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 % et 10 %.

NOTE 20 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le résultat étendu comprend le bénéfice net de la Banque et les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et les pertes latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, les gains et pertes de change sur l'investissement net dans les établissements autonomes, déduction faite des activités de couverture d'investissement net, et les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite dans chaque cas des impôts sur les bénéfices.

Le tableau suivant présente le cumul des autres éléments du résultat étendu de la Banque, déduction faite des impôts sur les bénéfices aux 31 octobre.

Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Gain net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture	1 193 \$	739 \$
Gain net latent (perte nette latente) de change sur les investissements dans des filiales, déduction faite des activités de couverture	(2 901)	(1 539)
Gain net (perte nette) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	2 713	1 815
Total	1 005 \$	1 015 \$

NOTE 21 REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés détenus à des fins de transaction, certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les prêts détenus à des fins de transaction et les dépôts détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur, et les gains et les pertes sont constatés dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation comprend le revenu d'intérêts net, le revenu de négociation et le revenu tiré des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui sont gérés dans un portefeuille de négociation. Le revenu d'intérêts net provient de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et est comptabilisé déduction faite des frais et revenus d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Le revenu de négociation comprend les gains et les pertes réalisés et latents sur les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction. Les gains et les pertes réalisés et latents sur les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts à l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation ne comprend pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les opérations sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation par gamme de produits représente le revenu de négociation pour chaque catégorie de négociation importante.

Revenu lié aux activités de négociation

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009	2008
Revenu (perte) d'intérêts net(te)	827 \$	1 210 \$	379 \$
Revenu (perte) de négociation	484	685	(794)
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur ¹	21	47	(165)
Total	1 332 \$	1 942 \$	(580) \$
Par produit			
Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit	896 \$	1 292 \$	(663) \$
Portefeuilles de monnaies étrangères	418	573	481
Portefeuilles d'actions et autres	(3)	30	(233)
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur ¹	21	47	(165)
Total	1 332 \$	1 942 \$	(580) \$

¹ Exclut les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été jumelées aux dérivés pour former des relations de couverture économiques.

NOTE 22 ASSURANCES

La Banque se livre à des activités d'assurances qui comprennent les assurances IARD, les assurances de personnes et la réassurance.

Les primes d'assurance, déduction faite de la réassurance, pour des contrats de courte durée, principalement les contrats d'assurance IARD, sont reportées comme primes non acquises et sont constatées dans les autres revenus au prorata sur la durée des polices. Les primes non acquises et les primes non acquises cédées, représentant la portion des primes souscrites, montant net, afférente à la durée non expirée des polices en vigueur, sont comptabilisées dans les autres passifs. Les primes d'assurance, déduction faite de la réassurance, pour des contrats de longue durée, surtout des contrats d'assurance vie, sont constatées lorsqu'elles sont exigibles dans les autres revenus.

Les demandes de règlement et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres non déclarés et les estimations des indemnités d'assurance futures, calculées par l'actuaire désigné conformément à la pratique actuarielle reconnue, et sont incluses dans les autres passifs. L'incidence des modifications des hypothèses actuarielles sur les obligations liées aux indemnités d'assurance n'a pas été importante au cours de l'exercice. Les obligations liées aux assurances IARD représentent les provisions estimatives pour les sinistres signalés et non signalés. Les frais de règlement relatifs aux assurances IARD sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Revenus tirés des assurances, déduction faite des demandes de règlement

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009	2008
Primes et commissions gagnées, montant net	3 102 \$	2 802 \$	2 701 \$
Règlements et charges connexes, déduction faite de la réassurance	2 074	1 889	1 774
Total	1 028 \$	913 \$	927 \$

NOTE 23 RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Banque a divers plans de rémunération à base d'actions. La Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation de toutes les options sur actions attribuées après le 31 octobre 2002. Selon la méthode de la juste valeur, la Banque constate une charge de rémunération fondée sur la juste valeur des options, qui est calculée selon un modèle d'évaluation des options. La juste valeur des options est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en vertu des options attribuées, à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport. Le solde du surplus d'apport est réduit à mesure que les options sont exercées, et le montant constaté initialement pour les options dans le surplus d'apport est crédité au capital social. Aucune charge de rémunération n'a été comptabilisée pour les 23,9 millions d'options sur actions attribuées et en cours avant le 1^{er} novembre 2002, puisque la Banque a adopté de façon prospective l'actuelle norme comptable concernant la rémunération à base d'actions. Au 31 octobre 2010, 0,9 million d'options sur actions restaient non exercées (2,3 millions au 31 octobre 2009; 4,4 millions au 31 octobre 2008).

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

a) La Banque

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés et administrateurs externes. Aucune option sur actions n'a été attribuée aux administrateurs externes depuis décembre 2001. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une période de sept ou de dix ans et dont les droits s'acquiescent sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 4,0 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (5,7 millions en 2009; 9,2 millions en 2008). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 14 décembre 2019. Un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices terminés les 31 octobre est présenté ci-après :

Situation des options sur actions

(en millions d'actions, sauf indication contraire)

	2010		2009		2008	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	25,9	53,25 \$	27,5	55,37 \$	20,1	45,02 \$
Conversion d'options de Commerce en options sous-jacentes de la Banque	-	-	-	-	10,8	54,63
Attribuées	1,7	65,98	4,0	41,50	2,0	72,67
Exercées	(8,1)	47,60	(4,6)	39,26	(4,6)	41,31
Frappées d'extinction / annulées	(0,3)	65,68	(1,0)	61,58	(0,8)	64,06
Options en cours à la fin de l'exercice	19,2	57,68 \$	25,9	53,25 \$	27,5	55,37 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	13,4	58,63 \$	19,6	53,41 \$	23,0	53,27 \$

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2010.

Fourchette des prix d'exercice

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours (en millions d'actions)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en millions d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré
22,64 \$ - 32,95 \$	0,2	1,27	28,87 \$	0,2	28,87 \$
33,42 \$ - 43,78 \$	6,4	3,97	39,80	3,7	38,58
44,54 \$ - 55,90 \$	2,5	2,71	51,89	2,5	51,89
56,22 \$ - 67,42 \$	7,1	5,16	63,59	5,0	62,48
67,86 \$ - 74,13 \$	3,0	5,38	71,08	2,0	70,33

La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation fondé sur un arbre binomial. Les hypothèses suivantes ont été utilisées : i) taux d'intérêt sans risque de 2,72 % (2,17 % en 2009; 3,80 % en 2008); ii) durée prévue des options de 6,2 ans (5,6 ans en 2009; 5,5 ans en 2008); iii) volatilité prévue de 26,6 % (23,9 % en 2009; 15,9 % en 2008); et iv) rendement de l'action prévu de 3,24 % (3,0 % en 2009; 2,85 % en 2008).

Au cours de l'exercice, 1,7 million d'options (4,0 millions en 2009; 2,0 millions en 2008) ont été attribuées à une juste valeur moyenne pondérée de 14,09 \$ l'option (7,62 \$ l'option en 2009; 10,80 \$ l'option en 2008). Au cours de l'exercice, la Banque a constaté à l'état des résultats consolidé

une charge de rémunération de 28 millions de dollars (30 millions de dollars en 2009; 22 millions de dollars en 2008) au titre des options sur actions attribuées.

b) Commerce

Par suite de l'acquisition de Commerce le 31 mars 2008, les droits rattachés à l'ensemble des options sur actions de Commerce, soit 19,6 millions d'options, sont devenus acquis à l'acquisition et ces options ont immédiatement été converties en 10,8 millions d'options sur actions de la Banque, au moyen du ratio d'échange prévu dans la convention de regroupement. La juste valeur des options converties était de 263 millions de dollars. Cette somme a été comptabilisée dans le surplus d'apport et faisait partie de la contrepartie de l'acquisition. Du fait de la conversion, il n'y a plus d'options sur actions de Commerce en cours.

c) South Financial

Par suite de l'acquisition de The South Financial Group, Inc. le 30 septembre 2010, les droits rattachés à l'ensemble des options sur actions de South Financial, soit 2,9 millions d'options, sont devenus acquis à l'acquisition et ces options ont immédiatement été converties en 11 mille options sur actions de la Banque, au moyen du ratio d'échange prévu dans la convention de regroupement. La juste valeur des options converties s'établissait à néant. Par conséquent, il n'y a pas eu d'incidence sur le surplus d'apport. Du fait de la conversion, il n'y a plus d'options sur actions de South Financial en cours.

AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

a) La Banque

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquerraient généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. La Banque établit un passif relativement à ces unités d'actions attribuées, et une charge de rémunération incitative est constatée dans l'état des résultats consolidé sur la période d'acquisition des droits. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera entre 80 % et 120 % du nombre initial d'unités attribuées selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence nord-américain. Depuis l'attribution d'unités en décembre 2009, le comité des ressources humaines du conseil d'administration a le pouvoir de choisir d'ajuster le nombre d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance selon une fourchette de plus ou moins 20 % à l'échéance, soit au niveau du plan ou au niveau du participant, en fonction d'un examen du risque engagé pour atteindre les résultats financiers sur la durée de l'attribution et les dividendes seront réinvestis en unités additionnelles et seront versés à l'échéance. Au 31 octobre 2010, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 12 millions (11 millions en 2009; 9 millions en 2008).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants ou des unités d'actions venant à échéance peuvent être différées sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment où le participant prend sa retraite, en cas d'invalidité permanente ou de cessation d'emploi ou au terme du mandat d'administrateur, et doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant avant la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2010, 2,9 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (2,5 millions en 2009; 2,3 millions en 2008).

La charge de rémunération pour ces plans est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état des résultats consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque a constaté une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 245 millions de dollars (235 millions de dollars en 2009; 191 millions de dollars en 2008). La charge de rémunération constatée avant l'incidence des couvertures s'est élevée à 418 millions de dollars (309 millions de dollars en 2009; 77 millions de dollars en 2008).

b) TD Banknorth

TD Banknorth a offert des unités d'actions subalternes et des plans d'unités d'actions fondées sur la performance à certains employés de TD Banknorth. En vertu de ces plans, des unités équivalant aux actions ordinaires de TD Banknorth et dont les droits s'acquerraient généralement après trois ans ont été attribuées aux participants. Le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance a été rajusté afin de tenir compte de la performance de TD Banknorth en regard d'un objectif de croissance annuelle du bénéfice d'exploitation par action. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Par suite de la privatisation de TD Banknorth, les unités d'actions ont été converties en équivalent en actions ordinaires de la Banque au moyen du ratio d'échange indiqué dans la convention de fusion. En outre, pour les périodes de performance futures, le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance sera rajusté selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne des autres grandes banques canadiennes.

TD Banknorth a également offert un plan d'unités d'actions subalternes fondées sur la performance à certains de ses dirigeants, qui prévoit l'attribution d'unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque qui s'acquerraient à la fin de la période de trois ans. Le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance pour les deux premières années de la période de performance a été rajusté afin de tenir compte de la performance de TD Banknorth en regard d'un objectif de croissance annuelle du bénéfice d'exploitation par action. Par suite de la privatisation de TD Banknorth, le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance pour la troisième et dernière année de la période de performance sera rajusté compte tenu du rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne des autres grandes banques canadiennes.

En vertu de ces plans, le nombre d'unités d'actions de TD Banknorth au 31 octobre 2010 était de 8 mille (0,4 million en 2009; 0,5 million en 2008). La charge de rémunération pour ces plans est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur des unités d'actions sont constatées dans l'état des résultats consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Au cours de l'exercice, TD Banknorth a constaté une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 1 million de dollars (14 millions de dollars en 2009; 32 millions de dollars en 2008). La charge de rémunération constatée avant l'incidence des couvertures s'est élevée à 2 millions de dollars (4 millions de dollars en 2009; 12 millions de dollars en 2008).

PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source) au plan d'actionnariat des employés. La Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, les cotisations de la Banque ont totalisé 55 millions de dollars (52 millions de dollars en 2009; 52 millions de dollars en 2008) et ont été passées dans les salaires et avantages sociaux. Au 31 octobre 2010, 8,8 millions d'actions ordinaires étaient détenues au total en vertu du plan d'actionnariat des employés (8,7 millions en 2009; 7,4 millions en 2008). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du bénéfice de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

NOTE 24 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'Association) et le Régime de retraite TD (Canada) (le RRTD), sont des régimes de retraite à prestations déterminées. En outre, la Banque offre aux employés admissibles d'autres régimes de retraite qui sont soit à capitalisation partielle ou sans capitalisation. Les prestations de retraite s'y rapportant sont payées par la Banque. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD a été établi le 1^{er} mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes.

La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes, le cas échéant. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en bout de ligne, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée avec le temps. Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2010 se sont établies à 168 millions de dollars (626 millions de dollars en 2009). Ces cotisations ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation au 31 octobre 2008 et au 1^{er} mars 2009 respectivement pour l'Association et le RRTD. Les prochaines évaluations aux fins de la capitalisation seront faites au 31 octobre 2011 pour les deux régimes de retraite principaux.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi (avantages autres que de retraite), qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages autres que de retraite comprennent généralement l'assurance médicale, l'assurance vie et l'assurance dentaire. Pour être admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui sont en congé d'invalidité ou pour soins d'enfants.

Pour les régimes de retraite principaux et les régimes d'avantages complémentaires de retraite principaux, les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement à long terme des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et du taux d'actualisation, qui sont évalués annuellement par les actuaire de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. La charge inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes selon la juste valeur et l'amortissement des modifications de régime d'avantages et les gains et les pertes actuariels. Les modifications de régime sont amorties d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'activité résiduelle moyenne prévue des membres actifs des régimes de retraite principaux (10 ans pour l'Association et 11 ans pour le Régime), et d'après la période résiduelle moyenne prévue jusqu'à l'admissibilité intégrale pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite (7 ans). L'excédent, le cas échéant, du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, est également amorti sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres actifs (10 ans pour l'Association, 11 ans pour le Régime et 15 ans pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite). L'écart cumulatif entre la charge et les cotisations aux fins de la capitalisation est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

HYPOTHÈSES DES RÉGIMES

Pour établir l'hypothèse du rendement à long terme prévu des actifs de ses régimes de retraite principaux, la Banque a pris en compte les rendements historiques et les prévisions de rendement pour chacune des catégories d'actifs ainsi que les politiques de placement des régimes de retraite principaux. Cela a entraîné le choix de 6,75 % (6,75 % en 2009) pour l'Association et de 4,25 % (4,25 % en 2009) pour le Régime comme hypothèse du rendement à long terme prévu des actifs.

Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 6,50 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 3,70 % d'ici 2028 et son maintien à ce niveau par la suite. Pour 2010, l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point de pourcentage du taux de variation du coût des soins de santé sur la charge au titre des prestations correspond respectivement à une hausse de 6 millions de dollars et à une baisse de 5 millions de dollars et, sur les obligations au titre des prestations, respectivement à une hausse de 75 millions de dollars et à une baisse de 60 millions de dollars.

STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

L'objectif premier de l'Association et du RRTD est d'atteindre un taux de rendement réel annualisé de respectivement 3,00 % et 2,50 % sur des périodes mobiles de dix ans. Les politiques de placement des régimes de retraite principaux sont décrites en détail ci-après, sauf en ce qui a trait aux actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement, au choix du participant. Aux 31 juillet, les politiques de placement et la répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite principaux (à l'exclusion du compte d'amélioration des prestations de retraite), étaient les suivantes :

Politique de placement et répartition des actifs

Titres	Fourchette acceptable		Répartition des actifs				
	Association	RRTD	Association			RRTD	
			2010	2009	2008	2010	2009
Titres de créance	30 %–48 %	95 %–100 %	34 %	33 %	33 %	100 %	0 %
Actions	35 %–65 %	0 %	55 %	55 %	57 %	0 %	0 %
Placements alternatifs	0 %–15 %	0 %	7 %	8 %	8 %	0 %	0 %
Équivalents de trésorerie	0 %–4 %	0 %–5 %	4 %	4 %	2 %	0 %	0 %
Total			100 %	100 %	100 %	100 %	0 %

La politique de placement de l'Association vise un portefeuille équilibré. Les placements dans les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ne doivent pas dépasser 10 % de l'ensemble du portefeuille de titres de créance. Les instruments de créance d'une entité non gouvernementale doivent généralement avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant la durée du placement au sein du portefeuille; il est toutefois possible d'investir jusqu'à 20 % de la juste valeur du portefeuille d'obligations géré en fonction de l'indice obligataire universel DEX dans des obligations et assorties d'une notation inférieure à BBB. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations au sein du portefeuille de titres de créance. Des contrats à terme et des options peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne créent pas d'effet de levier pour l'Association. Cette dernière investit dans des fonds de couverture, qui, de manière générale, utilisent un effet de levier pour mettre en œuvre leur stratégie de placement. En règle générale, l'avoir du portefeuille d'actions est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, peuvent aussi être acquis pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Les placements alternatifs comprennent des fonds de couverture et des actions de sociétés fermées. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable. L'Association a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice. Pour 2010, les actifs nets de l'Association comportaient des placements en actions privés dans la Banque et des sociétés de son groupe, ayant une juste valeur de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2009; 9 millions de dollars en 2008).

La politique de placement du RRTD, établie le 1^{er} mars 2009, vise un portefeuille de placements à revenu fixe à long terme de grande qualité. Les placements dans les instruments de créance d'entités non gouvernementales ne doivent pas dépasser 80 % de l'ensemble du fonds et ceux d'entités gouvernementales non canadiennes ne doivent pas dépasser 20 % de l'ensemble du fonds. Tous les placements dans les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ou entité gouvernementale non canadienne ne doivent pas dépasser 10 % de l'ensemble du fonds. Tous les instruments de créance doivent avoir une notation d'au moins BBB- (ou une notation équivalente) au moment de l'achat et pendant toute la durée du placement au sein du portefeuille. De plus, tout instrument de créance ayant une notation allant de BBB+ à BBB- (ou une notation équivalente) ne doit pas dépasser 35 % de l'ensemble du fonds. Les titres adossés à ces actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % de l'ensemble du fonds. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable. Le RRTD a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice.

PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Les placements des régimes de retraite principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque d'illiquidité. Les régimes de retraite principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables et à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placements des régimes de retraite principaux. Voici quelques-unes des pratiques de gestion des risques utilisées par les régimes de retraite principaux :

- suivi du risque de crédit des contreparties;
- suivi du respect des lignes directrices sur la répartition des actifs;
- suivi du rendement des catégories d'actifs par rapport aux points de repère.

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Régime de retraite de CT

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Le volet à prestations déterminées du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987, et les employés récemment admissibles ont adhéré au volet à cotisations déterminées du régime. Depuis août 2002, le volet à cotisations déterminées du régime n'accepte plus de cotisations des participants actifs, et les employés admissibles à ce régime ont pu adhérer à l'Association. La capitalisation du volet à prestations déterminées est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime. Pour la portion des cotisations déterminées, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque pour cette portion du régime.

Régimes de retraite de TD Bank, N.A. (qui comprend TD Banknorth et Commerce)

TD Banknorth a un régime de retraite à prestations déterminées non contributif fermé qui couvre la quasi-totalité des employés permanents. Des régimes de retraite complémentaires ont été adoptés à l'intention de certains dirigeants clés, ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités qui offrent des prestations d'assurance médicale et d'assurance vie à un groupe restreint d'employés et d'administrateurs qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service. À compter du 31 décembre 2008, les prestations dans le cadre des régimes de retraite et des régimes de retraite complémentaires ont été bloquées.

En outre, TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations déterminées 401(k) qui couvre la totalité des employés. À compter du 1^{er} janvier 2009, le régime a été modifié pour inclure une cotisation de base de TD Bank, N.A. pour tous les employés et une cotisation transitoire pour certains employés. Le montant additionnel versé au régime par TD Bank, N.A. pour l'exercice 2010 s'est élevé à 34 millions de dollars (31 millions de dollars en 2009). Pour le régime à cotisations déterminées, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

Régimes de retraite complémentaires

Les régimes de retraite complémentaires des employés sont capitalisés en partie par la Banque pour les employés admissibles.

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque, de son régime d'avantages complémentaires de retraite principal et de ses autres régimes de retraite importants. Les actifs et les obligations des régimes sont évalués aux 31 juillet.

Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs

(en millions de dollars canadiens)

	Régimes de retraite principaux			Régime d'avantages complémentaires de retraite principal			Autres régimes de retraite ¹		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Variation des obligations au titre des prestations projetées									
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	2 170 \$	2 201 \$	2 070 \$	351 \$	329 \$	396 \$	1 108 \$	978 \$	1 018 \$
Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	97	66	78	8	9	12	8	10	25
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	155	143	129	24	21	23	62	66	58
Cotisations des participants	47	43	36	–	–	–	–	–	–
Prestations versées	(123)	(122)	(110)	(9)	(9)	(9)	(53)	(53)	(50)
Pertes actuarielles (gains actuariels)	–	21	141	44	(9)	(93)	58	2	(24)
Variation du taux de change	–	–	–	–	–	–	(26)	2	24
Modification des hypothèses actuarielles	411	(182)	(149)	–	–	–	7	97	(59)
Compression	–	–	–	–	–	–	–	–	(14)
Modifications de régime	–	–	6	–	10	–	–	6	–
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	2 757	2 170	2 201	418	351	329	1 164	1 108	978
Variation des actifs des régimes									
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	2 473	2 138	2 225	–	–	–	743	770	817
Rendement réel des actifs des régimes	92	73	72	–	–	–	11	13	16
Gain (perte) à la cession de placements	72	(138)	10	–	–	–	12	(11)	19
Cotisations des participants	46	43	36	–	–	–	–	–	–
Cotisations de l'employeur	193	583	83	9	9	9	15	14	14
Augmentation (diminution) des gains latents sur les placements	127	(130)	(174)	–	–	–	56	9	(71)
Variation du taux de change	(43)	34	4	–	–	–	(25)	6	30
Prestations versées	(123)	(122)	(110)	(9)	(9)	(9)	(54)	(53)	(50)
Frais d'administration	(8)	(8)	(8)	–	–	–	(3)	(5)	(5)
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin de l'exercice	2 829	2 473	2 138	–	–	–	755	743	770
Excédent (déficit) des actifs des régimes sur les obligations au titre des prestations projetées									
Perte nette non constatée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence des modifications d'hypothèses	838	527	414	59	14	23	256	238	95
Coût des services passés non constaté	44	54	64	(27)	(32)	(48)	10	14	12
Cotisations de l'employeur pour le quatrième trimestre	47	72	29	2	3	2	9	7	2
Actifs des régimes de retraite payés d'avance (passif au titre des prestations constituées)									
	1 001 \$	956 \$	444 \$	(384) \$	(366) \$	(352) \$	(134) \$	(106) \$	(99) \$
Charge annuelle									
La charge de retraite nette comprend les éléments suivants :									
Prestations acquises par les employés	99 \$	68 \$	78 \$	8 \$	9 \$	12 \$	9 \$	11 \$	28 \$
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	155	143	129	24	21	23	63	68	57
Rendement prévu des actifs des régimes ²	(170)	(131)	(150)	–	–	–	(46)	(59)	(59)
Pertes actuarielles (gains actuariels) comptabilisé(e)s dans la charge	28	24	14	–	–	5	5	3	5
Amortissement des coûts de modification de régime	10	10	10	(5)	(6)	(6)	7	3	3
Charge totale	122 \$	114 \$	81 \$	27 \$	24 \$	34 \$	38 \$	26 \$	34 \$
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées ³	6,90 %	7,13 %	5,68 %	6,70 %	6,30 %	5,60 %	5,97 %	6,42 %	5,63 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	2,19	2,09	3,82
Taux de rendement moyen pondéré à long terme prévu des actifs des régimes ⁴	6,75	6,75	6,75	s.o.	s.o.	s.o.	6,70	6,95	7,05
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la fin de l'exercice									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	5,81 %	6,90 %	6,30 %	5,80 %	6,70 %	6,30 %	5,40 %	5,94 %	6,25 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	2,19	2,09	2,38

¹ Comprend le régime de retraite à prestations déterminées de CT, le régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Les actifs et les obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth sont évalués en date du 31 octobre (du 30 septembre en 2008).

² Le rendement réel des actifs des régimes de retraite principaux a été de 243 millions de dollars ((169) millions de dollars en 2009; (96) millions de dollars en 2008).

³ L'Association a été réévaluée le 31 octobre 2008 au moyen d'un taux d'actualisation de 7,4 %, ce qui reflète les évaluations actuarielles au 31 octobre 2008. Le Régime a été évalué le 1^{er} mars 2009, date de création du Régime, au moyen d'un taux d'actualisation de 8,3 %.

⁴ Déduction faite des frais et charges de l'Association.

Le tableau suivant ne présente que les obligations au titre des prestations projetées en excédant des actifs des régimes à la juste valeur.

Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs

(en millions de dollars canadiens)

	Régimes de retraite principaux			Régime d'avantages complémentaires de retraite principal			Autres régimes de retraite		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	- \$	13 \$	2 201 \$	418 \$	351 \$	329 \$	1 164 \$	782 \$	329 \$
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin de l'exercice	-	1	2 138	-	-	-	755	413	2
Excédent (déficit) des actifs des régimes sur les obligations au titre des prestations projetées	- \$	(12) \$	(63) \$	(418) \$	(351) \$	(329) \$	(409) \$	(369) \$	(327) \$

FLUX DE TRÉSORERIE ET MONTANTS COMPTABILISÉS DANS LE BILAN CONSOLIDÉ

Les cotisations de la Banque à ses régimes de retraite et à son principal régime d'avantages complémentaires postérieurs à la retraite sont comme suit :

Cotisations aux régimes

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Régimes de retraite principaux	168 \$	626 \$	96 \$
Principal régime d'avantages complémentaires postérieurs à la retraite	9	10	9
Autres régimes de retraite	17	18	10
Total	194 \$	654 \$	115 \$

Cotisations estimatives

La Banque ou ses filiales prévoient verser en 2011 des cotisations de 160 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de 15 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires postérieurs à la retraite et de 21 millions de dollars aux autres régimes de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Versements estimatifs de prestations futures

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu des régimes de retraite principaux s'élèvent à 130 millions de dollars pour 2011; 137 millions de dollars pour 2012; 142 millions de dollars pour 2013; 146 millions de dollars pour 2014; 152 millions de dollars pour 2015 et 852 millions de dollars pour les exercices compris entre 2016 et 2020.

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu du principal régime d'avantages complémentaires postérieurs à la retraite s'élèvent à 15 millions de dollars pour 2011; 16 millions de dollars pour 2012; 17 millions de dollars pour 2013; 19 millions de dollars pour 2014; 20 millions de dollars pour 2015 et 120 millions de dollars pour les exercices compris entre 2016 et 2020.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé pour les exercices terminés le 31 octobre :

Montants constatés au bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
Autres actifs		
Régimes de retraite principaux	1 001 \$	956 \$
Autres régimes de retraite		
Régime de retraite à prestations déterminées de CT	64	65
Régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth	158	135
Charge de retraite reportée	1 223	1 156
Autres passifs		
Principal régime d'avantages complémentaires postérieurs à la retraite	384	366
Autres régimes de retraite		
Régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth	28	-
Régimes de retraite complémentaires	328	306
Autres avantages sociaux futurs – montant net	183	183
Passif au titre des prestations constituées	923	855
Montant net constaté aux 31 octobre	300 \$	301 \$

NOTE 25 FRAIS D'INTÉGRATION ET DE RESTRUCTURATION

Par suite des acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et les initiatives d'intégration et de restructuration connexes entreprises, la Banque a engagé des frais d'intégration et de restructuration de 17 millions de dollars au cours de l'exercice (36 millions de dollars en 2009; 48 millions de dollars en 2008). Les frais de restructuration se composent principalement des frais liés aux indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de primes de certains dirigeants, des frais liés à la résiliation de contrats et de la dépréciation d'actifs à long terme. Dans l'état des résultats consolidé, ces frais sont compris dans les frais de restructuration.

Au cours de 2010, la Banque a également engagé des frais d'intégration de 90 millions de dollars (393 millions de dollars en 2009 et 63 millions de dollars en 2008). Les frais d'intégration se composent des frais relatifs aux ressources affectées à l'intégration, des coûts de maintien de l'effectif,

des honoraires de consultation externe, des coûts de marketing (notamment les communications avec la clientèle et la nouvelle marque) et des frais de déplacement liés à l'intégration. Dans l'état des résultats consolidé, les frais d'intégration sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

Au 31 octobre 2010, le solde total inutilisé des frais de restructuration de 11 millions de dollars (20 millions de dollars en 2009; 29 millions de dollars en 2008), figurant dans le tableau qui suit, était inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Frais de restructuration

(en millions de dollars canadiens)				2010	2009	2008
	Ressources humaines	Immobilier	Divers	Total	Total	Total
Solde au début de l'exercice	- \$	20 \$	- \$	20 \$	29 \$	29 \$
Frais de restructuration engagés au cours de l'exercice :						
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	7	-	10	17	36	48
Montant utilisé au cours de l'exercice :						
Services bancaires de gros	-	2	-	2	5	7
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	7	7	8	22	37	41
Écart de conversion et autres rajustements	-	(2)	-	(2)	(3)	-
Solde à la fin de l'exercice	- \$	9 \$	2 \$	11 \$	20 \$	29 \$

NOTE 26 FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts comprennent les éléments suivants :

- Une charge de cotisation spéciale de 55 millions de dollars avant impôts (35 millions de dollars après impôts) ou 49 millions de dollars US avant impôts (31 millions de dollars US après impôts) a été imposée par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) aux États-Unis le 22 mai 2009.
- Une charge dans le cadre du règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth. Par suite de l'annonce de la privatisation de TD Banknorth en novembre 2006, certains actionnaires minoritaires de TD Banknorth ont initié un recours collectif alléguant diverses réclamations contre la Banque, TD Banknorth et les dirigeants et administrateurs de TD Banknorth. En février 2009, les parties ont convenu de régler le litige moyennant 61,3 millions de dollars (50 millions de dollars US), dont un montant de 3,7 millions de dollars (3 millions de dollars US) avait déjà été comptabilisé au moment de la privatisation. La cour de chancellerie du Delaware a approuvé le règlement du litige initié par des actionnaires de TD Banknorth le 24 juin 2009 et le règlement est maintenant définitif.
- Un rajustement positif de 477 millions de dollars lié à une reprise partielle de la provision pour litiges de la Banque relative à Enron en 2008.

NOTE 27 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Banque constate les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs qui découlent de toutes les opérations comptabilisées dans les états financiers consolidés de 2010. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. La Banque établit une provision pour moins-value dans la mesure où l'actif d'impôts futurs est supérieur au montant dont la réalisation est jugée plus probable qu'improbable.

Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009	2008
Charge d'impôts sur les bénéfices – état des résultats consolidé			
Impôts sur les bénéfices exigibles	1 164 \$	(95) \$	429 \$
Impôts sur les bénéfices futurs	98	336	108
	1 262	241	537
Charge d'impôts sur les bénéfices – état des autres éléments du résultat étendu			
Impôts sur les bénéfices exigibles	420	688	(1 092)
Impôts sur les bénéfices futurs	548	798	(598)
	968	1 486	(1 690)
Impôts sur les bénéfices – autres éléments ne se rapportant pas aux bénéfices, y compris les regroupements d'entreprises et les autres rajustements transitoires			
Impôts sur les bénéfices exigibles	-	(18)	-
Impôts sur les bénéfices futurs	(421)	348	(463)
	(421)	330	(463)
Total de la charge (de l'économie) d'impôts sur les bénéfices	1 809 \$	2 057 \$	(1 616) \$
Impôts sur les bénéfices exigibles			
Fédéral	878 \$	539 \$	(529) \$
Provinciaux	539	297	(237)
Autres pays	167	(261)	103
	1 584	575	(663)
Impôts sur les bénéfices futurs			
Fédéral	(25)	446	118
Provinciaux	(16)	238	57
Autres pays	266	798	(1 128)
	225	1 482	(953)
Total de la charge (de l'économie) d'impôts sur les bénéfices	1 809 \$	2 057 \$	(1 616) \$

Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010		2009		2008	
Impôts au taux d'impôt sur les bénéfices canadien prévu par la loi	1 761 \$	30,5 %	1 006 \$	31,8 %	1 342 \$	32,7 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	(283)	(4,9)	(333)	(10,5)	(345)	(8,4)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(359)	(6,2)	(448)	(14,1)	(457)	(11,1)
Entente avec l'Agence du revenu du Canada ¹	121	2,1	—	—	—	—
Divers – montant net	22	0,3	16	0,4	(3)	(0,1)

Charge d'impôts sur les bénéfices et taux d'impôt sur les bénéfices effectif

	1 262 \$	21,8 %	241 \$	7,6 %	537 \$	13,1 %
--	----------	--------	--------	-------	--------	--------

¹ La Banque a conclu une entente avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui a donné lieu à une augmentation de la charge d'impôts sur les bénéfices de 121 millions de dollars. L'entente établit un règlement pour un certain nombre de questions fiscales en suspens liées à certaines stratégies abandonnées dans le secteur Services bancaires de gros.

L'actif (le passif) d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net, comprend ce qui suit :

Actif (passif) d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
Actifs d'impôts futurs		
Provision pour pertes sur créances	479 \$	678 \$
Locaux et matériel	137	170
Valeurs mobilières	—	65
Écart d'acquisition	59	67
Avantages sociaux	426	545
Pertes pouvant être reportées en avant	259	141
Divers	301	35
Total des actifs d'impôts sur les bénéfices futurs	1 661	1 701
Provision pour moins-value	(194)	(124)
Actifs d'impôts futurs	1 467	1 577
Passifs d'impôts futurs		
Valeurs mobilières	(634)	—
Actifs incorporels	(692)	(898)
Revenus reportés	(78)	(72)
Avantages sociaux	(257)	(323)
Divers	(266)	(519)
Total des passifs d'impôts sur les bénéfices futurs	(1 927)	(1 812)
Passif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net¹	(460) \$	(235) \$

¹ Sont inclus dans le passif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net, au 31 octobre 2010, des actifs (passifs) d'impôts sur les bénéfices futurs de (432) millions de dollars ((473) millions de dollars en 2009) du Canada; de (12) millions de dollars (194 millions de dollars en 2009) des États-Unis et de (16) millions de dollars (44 millions de dollars en 2009) de l'étranger.

Les bénéfices de certaines filiales sont assujettis à un impôt additionnel en cas de rapatriement. La Banque n'a pas constaté de passif d'impôts sur les bénéfices futurs pour cet impôt additionnel, étant donné qu'elle ne prévoit pas rapatrier les bénéfices non répartis à l'heure actuelle. Si tous les bénéfices non répartis de ces filiales étrangères étaient rapatriés, les impôts estimatifs additionnels à payer auraient atteint 409 millions de dollars au 31 octobre 2010 (462 millions de dollars en 2009).

NOTE 28 BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le bénéfice dilué par action est calculé selon la même méthode que le bénéfice de base par action, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation tient compte de l'effet dilutif possible des options sur actions attribuées par la Banque selon la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre d'actions ordinaires additionnelles est établi en supposant que les options sur actions en cours, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque durant la période, sont exercées, et ensuite réduit du nombre d'actions ordinaires présumées être rachetées au moyen du produit obtenu à l'exercice des options. Cette dilution possible n'est pas constatée pour une période présentant une perte.

Bénéfice de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2010	2009	2008
Bénéfice de base par action			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 450 \$	2 953 \$	3 774 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	867,1	847,1	769,6
Bénéfice de base par action (en dollars canadiens)	5,13 \$	3,49 \$	4,90 \$

Bénéfice dilué par action

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 450 \$	2 953 \$	3 774 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	867,1	847,1	769,6
Options sur actions potentiellement exerçables, selon la méthode du rachat d'actions (en millions) ¹	5,0	3,0	6,1
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	872,1	850,1	775,7
Bénéfice dilué par action (en dollars canadiens)¹	5,10 \$	3,47 \$	4,87 \$

¹ Pour 2010, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 2 723 mille options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 70,41 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque. Pour 2009, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 14 292 mille options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 64,44 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque. Pour 2008, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 7 077 mille options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 68,94 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque.

NOTE 29 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers sont portés au bilan à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les valeurs mobilières et les prêts détenus dans le portefeuille de négociation, les valeurs mobilières et prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction et les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la constatation initiale est généralement le prix de la transaction, c.-à-d. la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs, fondés sur les cours acheteurs, pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeurs, pour les passifs financiers, représentent le meilleur indice de la juste valeur. Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché qui se compensent, la Banque utilise la moyenne des cours acheteur et vendeur comme base d'établissement de la juste valeur des positions dont les risques se compensent et applique, selon le cas, le cours acheteur ou le cours vendeur à la position ouverte nette. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions effectuées sur des marchés courants observables pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Ces techniques comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix observables sur des marchés, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les participants au marché. En ce qui concerne certains instruments financiers, les justes valeurs peuvent être déterminées en totalité ou en partie au moyen de techniques d'évaluation, comme des modèles d'évaluation internes, pouvant incorporer des données de marché non observables.

S'il existe une différence entre la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation qui comprend des données de marché observables, et le prix de la transaction initial, cette différence correspond alors à un gain ou une perte de comptabilisation initiale, qui sera comptabilisé dans les résultats au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument. Lorsqu'une technique d'évaluation fait largement appel à des données de marché non observables pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est passée en résultat à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est constaté comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est constaté à titre d'actif financier ou il est éteint.

RAJUSTEMENTS DE VALEUR

La Banque comptabilise divers types de rajustements de valeur pour tenir compte des limites du système ou de l'incertitude relative à la mesure lors de la détermination de la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation. Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les participants au marché pour évaluer les actifs ou les passifs. Ils comprennent, sans toutefois s'y restreindre, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de chaque contrepartie et les primes de risque requises par les participants au marché compte tenu du risque inhérent du modèle d'évaluation.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

La Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

Instruments financiers dont la valeur comptable équivaut à la juste valeur

Dans le cas de certains actifs financiers et passifs financiers qui sont à court terme ou qui sont assortis de caractéristiques de taux variable, la juste valeur est fondée sur les taux d'intérêt en vigueur et/ou les courbes de crédit appropriés. La juste valeur de l'encaisse et des montants à recevoir de banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des engagements de clients au titre d'acceptations, des acceptations et des valeurs mobilières empruntées ou achetées en vertu de prises en pension est considérée se rapprocher de la valeur comptable.

Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose principalement sur les prix cotés sur des marchés actifs, le cas échéant. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement du gouvernement.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que les titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les titres des gouvernements municipaux américains sont évalués à l'aide de données obtenues d'une base de données municipales de référence américaine complète et généralement reconnues, MuniView. Les données comprennent les transactions publiées, les avis d'événements importants et les données sur les nouvelles émissions. Les autres données utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est principalement déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts acheteur-vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie, la liquidité et la concentration.

Autres titres de créance

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance, y compris les titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction, repose principalement sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de référence et de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des créances mobilières sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les hypothèses relatives. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés aux courbes de rendement de référence et des écarts acheteur-vendeur.

Titres de participation

La juste valeur des titres de participation repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. En l'absence de prix cotés disponibles facilement, ou si l'écart acheteur-vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables. S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de participation détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions.

Droits conservés

Les méthodes et les hypothèses employées pour calculer la juste valeur des droits conservés sont décrites à la note 5, «Titrisations de prêts».

Prêts

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût après amortissement, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés, notamment les changements dans la solvabilité. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimative est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont une incidence minimale sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, lorsqu'il n'y a pas de détérioration du crédit, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable.

À la comptabilisation initiale, les titres de créance classés comme prêts ne comprennent pas les valeurs mobilières qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. Comme les autres titres de créance non classés en tant que prêts, en l'absence de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marchés observables. Si les prix cotés sur des marchés actifs deviennent disponibles par la suite, ils sont utilisés pour déterminer la juste valeur des titres de créance classés en tant que prêts.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance. Les prix sont corroborés dans le cadre du processus d'examen indépendant de la Banque, ce qui peut exiger de recourir à des techniques d'évaluation ou d'obtenir des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte Carlo. Les modèles d'évaluation intègrent les taux en vigueur sur le marché et les prix des instruments sous-jacents dotés d'échéances et de caractéristiques semblables.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un ajustement de valeur du crédit est comptabilisé par rapport à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les ajustements de valeur du crédit, la Banque tient compte d'accords-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et de sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

Au 31 octobre 2010, l'ajustement de valeur lié au crédit comptabilisé apporté à la valeur établie selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse s'élevait à 178 millions de dollars (195 millions de dollars en 2009).

Dans le cas du défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimative, déduction faite de la valeur des biens donnés en garantie, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans de telles situations, la valeur de réalisation estimative est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la perte de valeur, après rajustement pour tenir compte de la valeur du bien détenu en garantie.

La méthode de calcul de la juste valeur employée pour les dérivés détenus à des fins autres que de transaction est la même que celle utilisée pour les dérivés détenus à des fins de transaction.

Dépôts

La juste valeur estimative des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables tels que des courbes de rendement de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de participation ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour déterminer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de participation et les titres de créance sous-jacents.

Billets et débiteures subordonnés

La juste valeur des billets et débiteures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital

La juste valeur du passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital est établie d'après les prix cotés d'instruments financiers identiques ou semblables. La direction confirme que les estimations de la juste valeur sont raisonnables selon un processus suivi d'obtention de divers prix de marchés externes et de valeur des données.

La direction applique de façon constante des modèles d'évaluation et de contrôles sur une certaine période au cours du processus d'évaluation. Les évaluations sont également validées d'après les résultats passés et les règlements en espèces réels conformément aux modalités des contrats. Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les constructions et le matériel, ainsi que les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

Actifs et passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	2010		2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Encaisse et montants à recevoir de banques	2 574 \$	2 574 \$	2 414 \$	2 414 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	19 136	19 136	19 103	19 103
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction¹				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	23 921 \$	23 921 \$	21 023 \$	21 023 \$
Autres titres de créance	9 206	9 206	9 331	9 331
Titres de participation	24 978	24 978	22 627	22 627
Droits conservés	1 437	1 437	1 339	1 339
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	59 542 \$	59 542 \$	54 320 \$	54 320 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	59 761 \$	59 761 \$	47 953 \$	47 953 \$
Autres titres de créance	36 361	36 361	29 010	29 010
Titres de participation	2 005	2 173	1 915	2 144
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction ²	4 228	4 228	5 963	5 963
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente³	102 355 \$	102 523 \$	84 841 \$	85 070 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	9 119 \$	9 330 \$	9 024 \$	9 244 \$
Autres titres de créance	596	607	638	653
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	9 715 \$	9 937 \$	9 662 \$	9 897 \$
Valeurs mobilières prises en pension	50 658 \$	50 658 \$	32 948 \$	32 948 \$
Prêts¹	270 020	271 989	253 128	253 448
Engagements de clients au titre d'acceptations	7 757	7 757	9 946	9 946
Dérivés	51 675	51 675	49 445	49 445
Autres actifs	13 988	13 988	9 503	9 503
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts	406 980 \$	409 067 \$	355 615 \$	358 696 \$
Dépôts détenus à des fins de transaction	22 991	22 991	35 419	35 419
Acceptations	7 757	7 757	9 946	9 946
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	23 695	23 695	17 641	17 641
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	25 426	25 426	16 472	16 472
Dérivés	53 685	53 685	48 152	48 152
Autres passifs	15 905	15 905	14 717	14 717
Billets et débiteures subordonnés	12 506	13 529	12 383	13 087
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	582	613	1 445	1 484

¹ Les valeurs mobilières et les prêts détenus à des fins de transaction comprennent respectivement des valeurs mobilières et des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² Inclut la juste valeur des valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 31 octobre 2010, de 18 millions de dollars (38 millions de dollars en 2009), et d'autres titres de créance de 4 210 millions de dollars (5 925 millions de dollars en 2009).

³ Au 31 octobre 2010, certaines valeurs mobilières dans le portefeuille de titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 2 004 millions de dollars (2 242 millions de dollars en 2009) n'avaient pas de prix cotés et étaient comptabilisées au coût. La juste valeur de ces valeurs mobilières s'établissait à 2 172 millions de dollars (2 471 millions de dollars en 2009) et est incluse dans le tableau ci-dessus.

Hiérarchie des justes valeurs

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA* précise les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la fiabilité des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de créance, les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif, de même que certains bons du Trésor canadiens et américains et d'autres titres adossés à des actifs hypothécaires émis par des gouvernements et des organismes canadiens ou américains très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, tels que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les titres émis par des gouvernements canadiens et américains, les titres de créance adossés à des actifs hypothécaires émis par des organismes canadiens ou américains, les titres de créance de sociétés, certains contrats de dérivés et certains dépôts détenus à des fins de transaction.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires. Cette catégorie comprend généralement les droits conservés dans la titrisation de prêts et certains contrats de dérivés.

Le tableau ci-après présente, au 31 octobre 2010, le classement dans les niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur de chaque actif et passif financier évalué à la juste valeur :

Hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur

(en millions de dollars canadiens)	2010				2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction¹								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	2 625 \$	5 543 \$	– \$	8 168 \$	4 426 \$	5 580 \$	15 \$	10 021 \$
Provinces	–	3 213	14	3 227	–	2 605	4	2 609
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	765	6 546	37	7 348	542	4 509	39	5 090
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	4 102	–	4 102	–	2 010	4	2 014
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	–	1 076	–	1 076	–	1 289	–	1 289
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	16	3 134	51	3 201	34	2 439	48	2 521
Autres émetteurs	–	5 923	82	6 005	–	6 498	312	6 810
Titres de participation								
Actions privilégiées	27	–	–	27	33	–	–	33
Actions ordinaires	23 907	1 044	–	24 951	21 818	775	1	22 594
Droits conservés	–	–	1 437	1 437	–	–	1 339	1 339
	27 340 \$	30 581 \$	1 621 \$	59 542 \$	26 853 \$	25 705 \$	1 762 \$	54 320 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	10 850 \$	398 \$	– \$	11 248 \$	10 679 \$	202 \$	– \$	10 881 \$
Provinces	–	388	–	388	–	380	–	380
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	10 792	–	10 792	6	6 166	–	6 172
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	11 140	–	11 140	447	10 363	–	10 810
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	–	25 862	–	25 862	–	19 145	–	19 145
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	–	20 161	–	20 161	97	11 963	–	12 060
Obligations de sociétés et autres	39	16 137	24	16 200	1 045	15 875	–	16 920
Titres de participation								
Actions privilégiées	105	–	–	105	111	–	–	111
Actions ordinaires	104	123	–	227	89	68	–	157
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction²	–	4 164	64	4 228	–	5 795	168	5 963
	11 098 \$	89 165 \$	88 \$	100 351 \$	12 474 \$	69 957 \$	168 \$	82 599 \$
Prêts¹	– \$	245 \$	28 \$	273 \$	– \$	328 \$	22 \$	350 \$
Dérivés								
Contrats sur taux d'intérêt	4 \$	27 469 \$	46 \$	27 519 \$	15 \$	24 126 \$	70 \$	24 211 \$
Contrats de change	385	19 328	170	19 883	526	18 991	301	19 818
Contrats de crédit	–	167	21	188	–	1 090	390	1 480
Contrats sur actions	11	2 742	557	3 310	206	2 360	386	2 952
Contrats sur marchandises	150	620	5	775	148	832	4	984
	550 \$	50 326 \$	799 \$	51 675 \$	895 \$	47 399 \$	1 151 \$	49 445 \$
PASSIFS FINANCIERS								
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	21 881 \$	1 110 \$	22 991 \$	– \$	34 479 \$	940 \$	35 419 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 846	12 819	30	23 695	6 741	10 892	8	17 641
Dérivés								
Contrats sur taux d'intérêt	3 \$	25 632 \$	122 \$	25 757 \$	15 \$	23 349 \$	160 \$	23 524 \$
Contrats de change	452	22 814	85	23 351	518	18 581	74	19 173
Contrats de crédit	–	180	43	223	–	1 057	662	1 719
Contrats sur actions	–	2 721	922	3 643	202	1 836	778	2 816
Contrats sur marchandises	71	630	10	711	150	762	8	920
	526 \$	51 977 \$	1 182 \$	53 685 \$	885 \$	45 585 \$	1 682 \$	48 152 \$

¹ Les valeurs mobilières et les prêts détenus à des fins de transaction comprennent respectivement des valeurs mobilières et des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² Inclut la juste valeur des valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 31 octobre 2010, de 18 millions de dollars (38 millions de dollars en 2009), et d'autres titres de créance au 31 octobre 2010 de 4 210 millions de dollars (5 925 millions de dollars en 2009).

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010.

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes (niveau 3) pour les exercices terminés les 31 octobre 2010 et 2009.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des gains (pertes) réalisés(e)s et latent(e)s						Activités		Transferts		Variation des gains (pertes) latent(e)s sur les instruments encore détenus ³
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2009	Inclus dans le résultat ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat étendu	Achats Émissions		Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3	Juste valeur au 31 oct. 2010		
ACTIFS FINANCIERS											
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction											
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement											
Obligations des gouvernements canadiens											
Fédéral	15 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(15) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Provinces	4	1	–	12	–	(23)	26	(6)	14	–	–
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	39	6	–	–	–	(8)	–	–	37	2	–
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	4	1	–	6	–	(2)	–	(9)	–	–	–
Autres titres de créance											
Émetteurs canadiens	48	3	–	82	–	(110)	62	(34)	51	1	–
Autres émetteurs	312	19	–	432	–	(554)	123	(250)	82	–	–
Titres de participation											
Actions ordinaires	1	–	–	1	–	(2)	–	–	–	–	–
Droits conservés	1 339	173	–	–	669	(744)	–	–	1 437	99	–
	1 762 \$	203 \$	– \$	533 \$	669 \$	(1 458) \$	211 \$	(299) \$	1 621 \$	102 \$	– \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente											
Autres titres de créance											
Obligations de sociétés et autres	– \$	– \$	(9) \$	– \$	– \$	– \$	33 \$	– \$	24 \$	(9) \$	– \$
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction	168	9	(3)	–	–	(20)	–	(90)	64	2	–
	168 \$	9 \$	(12) \$	– \$	– \$	(20) \$	33 \$	(90) \$	88 \$	(7) \$	– \$
Prêts⁴	22 \$	3 \$	– \$	8 \$	– \$	(7) \$	3 \$	(1) \$	28 \$	5 \$	– \$
PASSIFS FINANCIERS											
Dépôts détenus à des fins de transaction	940 \$	52 \$	– \$	– \$	405 \$	(287) \$	– \$	– \$	1 110 \$	69 \$	– \$
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	8	2	–	(13)	–	11	28	(6)	30	2	–
Dérivés⁵	531 \$	(35) \$	– \$	(122) \$	255 \$	(241) \$	(3) \$	(2) \$	383 \$	33 \$	– \$

¹ Les gains (pertes) sur actifs et passifs financiers inclus dans le résultat sont comptabilisés dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières, le revenu (la perte) de négociation et les autres revenus dans l'état des résultats consolidé.

² Consiste en des ventes et règlements.

³ Les variations des gains (pertes) latent(e)s sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

⁴ Comprendent les prêts détenus à des fins de transaction.

⁵ Composés d'actifs dérivés de 799 millions de dollars (1 151 millions de dollars en 2009) et de passifs dérivés de 1 182 millions de dollars (1 682 millions de dollars en 2009), tous évalués d'après des données du niveau 3, au 31 octobre 2010, qui ont été présentées au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des gains (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2009	Variation des gains (pertes) latent(e)s sur les instruments encore détenus ³
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2008	Inclus dans le résultat ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat étendu	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS										
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Fédéral	26 \$	1 \$	– \$	1 \$	– \$	(21) \$	8 \$	– \$	15 \$	– \$
Provinces	59	6	–	139	–	(254)	57	(3)	4	–
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains										
	46	1	–	3	–	(57)	46	–	39	(5)
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE										
	381	16	–	118	–	(446)	40	(105)	4	–
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	375	(6)	–	36	–	(103)	52	(306)	48	(1)
Autres émetteurs	711	76	–	216	–	(615)	387	(463)	312	34
Titres de participation										
Actions ordinaires	–	–	–	78	–	(77)	–	–	1	–
Droits conservés	523	(9)	–	–	1 262	(437)	–	–	1 339	(41)
	2 121 \$	85 \$	– \$	591 \$	1 262 \$	(2 010) \$	590 \$	(877) \$	1 762 \$	(13) \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains										
	10 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(10) \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction										
	–	10	(3)	–	–	(30)	197	(6)	168	(17)
	10 \$	10 \$	(3) \$	– \$	– \$	(40) \$	197 \$	(6) \$	168 \$	(17) \$
Prêts⁴	51 \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	(73) \$	54 \$	(12) \$	22 \$	(5) \$
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction	583 \$	44 \$	– \$	– \$	574 \$	(300) \$	39 \$	– \$	940 \$	60 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	268	–	–	(26)	–	(173)	–	(61)	8	–
Dérivés⁵	(431) \$	(148) \$	– \$	(129) \$	353 \$	614 \$	270 \$	2 \$	531 \$	96 \$

¹ Les gains (pertes) sur actifs et passifs financiers inclus dans le résultat sont comptabilisés dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières, le revenu (la perte) de négociation et les autres revenus dans l'état des résultats consolidé.

² Consiste en des ventes et règlements.

³ Les variations des gains (pertes) latent(e)s sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

⁴ Comprennent les prêts détenus à des fins de transaction.

⁵ Composés d'actifs dérivés de 799 millions de dollars (1 151 millions de dollars en 2009) et de passifs dérivés de 1 182 millions de dollars (1 682 millions de dollars en 2009), tous évalués d'après des données du niveau 3, au 31 octobre 2010, qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Les transferts importants dans le niveau 3 ou hors du niveau 3 présentés dans le tableau ci-dessus ont surtout été effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données de marché non observables importantes.

Le tableau ci-dessous indique l'effet qu'aurait pu avoir aux 31 octobre l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur. En calculant ces fourchettes, la Banque a tenu compte des variations de certaines données non observables tels que les taux de corrélation et de recouvrement.

Analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	2010		2009	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Baisse de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Baisse de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement				
Obligations des gouvernements canadiens				
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	1 \$	1 \$	– \$	– \$
Autres titres de créance				
Émetteurs canadiens	1	1	3	3
Autres émetteurs	–	–	1	1
Titres de participation				
Droits conservés	52	54	48	50
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	54	56	52	54
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement				
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction	1	1	3	3
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	1	1	3	3
Prêts	2	2	2	2
Dérivés	3	25	39	46
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction	3	2	5	5
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	1	1	–	–
Dérivés	49	24	58	51
Total	113 \$	111 \$	159 \$	161 \$

Un actif ou passif financier du niveau 3 est d'abord comptabilisé à son prix de transaction. La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les données non observables utilisées pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-dessous résume la différence totale non encore comptabilisée dans le bénéfice net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché non observables importantes.

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Solde au début de l'exercice	19 \$	33 \$
Nouvelles transactions	11	4
Comptabilisés dans l'état des résultats consolidé au cours de l'exercice	(18)	(18)
Solde à la fin de l'exercice	12 \$	19 \$

NOTE 30 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Banque gagne et paie de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs, les passifs et les instruments financiers viennent à échéance ou font l'objet de refixation du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-après présente les instruments sensibles aux taux d'intérêt selon la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche. Les dates de refixation contractuelles du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les dérivés sont présentés dans la catégorie Taux variable.

Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

								2010
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif								
Liquidités et autres	4,4 \$	15,8 \$	1,0 \$	21,2 \$	– \$	– \$	0,5 \$	21,7 \$
<i>Rendement réel</i>		0,1 %	1,3 %		– %	– %		
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	7,1 \$	7,0 \$	7,2 \$	21,3 \$	10,0 \$	5,9 \$	22,3 \$	59,5 \$
<i>Rendement réel</i>		1,6 %	1,6 %		3,2 %	3,2 %		
Disponibles à la vente	0,2 \$	53,1 \$	11,1 \$	64,4 \$	30,8 \$	6,5 \$	0,6 \$	102,3 \$
<i>Rendement réel</i>		0,4 %	1,1 %		1,7 %	2,2 %		
Détenues jusqu'à leur échéance	– \$	0,6 \$	0,7 \$	1,3 \$	8,3 \$	– \$	0,1 \$	9,7 \$
<i>Rendement réel</i>		2,8 %	3,1 %		2,8 %	– %		
Valeurs mobilières prises en pension	5,1 \$	33,7 \$	6,9 \$	45,7 \$	3,1 \$	0,9 \$	1,0 \$	50,7 \$
<i>Rendement réel</i>		0,7 %	0,3 %		1,7 %	3,0 %		
Prêts	7,5 \$	154,4 \$	21,4 \$	183,3 \$	66,6 \$	14,5 \$	5,6 \$	270,0 \$
<i>Rendement réel</i>		4,1 %	4,9 %		5,2 %	5,2 %		
Divers	59,4 \$	– \$	– \$	59,4 \$	– \$	– \$	46,2 \$	105,6 \$
Total de l'actif	83,7 \$	264,6 \$	48,3 \$	396,6 \$	118,8 \$	27,8 \$	76,3 \$	619,5 \$
Passif et avoir des actionnaires								
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	12,4 \$	9,2 \$	21,6 \$	0,1 \$	0,3 \$	1,0 \$	23,0 \$
<i>Rendement réel</i>		0,3 %	0,3 %		1,7 %	2,8 %		
Autres dépôts	144,4 \$	51,6 \$	38,3 \$	234,3 \$	42,8 \$	2,3 \$	127,6 \$	407,0 \$
<i>Rendement réel</i>		1,2 %	1,7 %		2,9 %	7,8 %		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	23,7 \$	– \$	– \$	23,7 \$	– \$	– \$	– \$	23,7 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	1,6 \$	21,9 \$	0,3 \$	23,8 \$	1,0 \$	0,6 \$	– \$	25,4 \$
<i>Rendement réel</i>		0,5 %	1,1 %		1,4 %	2,8 %		
Billets et débiteures subordonnés	– \$	– \$	0,2 \$	0,2 \$	11,8 \$	0,5 \$	– \$	12,5 \$
<i>Rendement réel</i>		– %	7,6 %		5,4 %	5,1 %		
Divers	61,4 \$	– \$	– \$	61,4 \$	0,6 \$	– \$	23,6 \$	85,6 \$
Avoir des actionnaires	– \$	0,4 \$	– \$	0,4 \$	3,0 \$	– \$	38,9 \$	42,3 \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	231,1 \$	86,3 \$	48,0 \$	365,4 \$	59,3 \$	3,7 \$	191,1 \$	619,5 \$
Position nette	(147,4) \$	178,3 \$	0,3 \$	31,2 \$	59,5 \$	24,1 \$	(114,8) \$	– \$

Risque de taux d'intérêt par catégorie

(en milliards de dollars canadiens)

								2010
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Monnaie canadienne	(91,1) \$	122,5 \$	(4,5) \$	26,9 \$	17,0 \$	8,1 \$	(60,7) \$	(8,7) \$
Monnaie étrangère	(56,3)	55,8	4,8	4,3	42,5	16,0	(54,1)	8,7
Position nette	(147,4) \$	178,3 \$	0,3 \$	31,2 \$	59,5 \$	24,1 \$	(114,8) \$	– \$
2009								
Total de l'actif	73,6 \$	231,5 \$	39,9 \$	345,0 \$	106,5 \$	31,2 \$	74,5 \$	557,2 \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	202,3	69,2	47,1	318,6	57,6	17,5	163,5	557,2
Position nette	(128,7) \$	162,3 \$	(7,2) \$	26,4 \$	48,9 \$	13,7 \$	(89,0) \$	– \$

NOTE 31 PASSIF ÉVENTUEL, ENGAGEMENTS, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE, SÛRETÉS ET GARANTIES
LITIGES

La Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites dans le cours normal des affaires, dont bon nombre sont liées aux prêts. Des provisions pour passifs éventuels sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de manière raisonnable. De l'avis de la direction, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable marquée sur la situation financière de la Banque.

ENGAGEMENTS

Arrangements relatifs au crédit

Dans le cours normal des affaires, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter également à la rubrique «Garanties» ci-après.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 6 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	14 299 \$	13 311 \$
Lettres de crédit documentaires et commerciales	262	354
Engagements de crédit¹		
Durée initiale de un an ou moins	22 947	25 197
Durée initiale de plus de un an	39 849	36 182
Total	77 357 \$	75 044 \$

¹ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 423 millions de dollars (459 millions de dollars en 2009).

Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux et le matériel. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-exploitation pour les locaux et le matériel, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 626 millions de dollars pour 2011; 582 millions de dollars pour 2012; 545 millions de dollars pour 2013; 462 millions de dollars pour 2014; 397 millions de dollars pour 2015; et 1 949 millions de dollars pour 2016 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-acquisition, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 37 millions de dollars pour 2011; 10 millions de dollars pour 2012; 10 millions de dollars pour 2013; 8 millions de dollars pour 2014; 7 millions de dollars pour 2015; et 25 millions de dollars pour 2016 et par la suite.

Les frais de location nets relatifs aux locaux, matériel et mobilier inclus dans les frais autres que d'intérêts à l'état des résultats consolidé de l'exercice terminé le 31 octobre 2010 ont été de 786 millions de dollars (844 millions de dollars en 2009; 679 millions de dollars en 2008).

Actifs donnés en garantie, valeurs mises en pension et sûretés

Dans le cours normal des affaires, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont cédés en nantissement de passifs. Au 31 octobre 2010, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 46 milliards de dollars (32 milliards de dollars en 2009) avaient été donnés en garantie relativement à des valeurs mobilières vendues à découvert ou mises en pension. Au 31 octobre 2010, 2,2 milliards de dollars (néant en 2009) d'actifs liés aux prêts à la consommation et aux autres prêts aux particuliers ont également été donnés en garantie à l'égard d'obligations couvertes émises par la Banque. Ces actifs ont été vendus par la Banque à une EDDV consolidée par la Banque. En outre, au 31 octobre 2010, des actifs d'une valeur comptable de 17 milliards de dollars (8 milliards de dollars en 2009) avaient été déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux systèmes de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Dans le cours normal des affaires, la Banque conclut des ententes de prêt de valeurs mobilières en vertu desquelles elle accepte de prêter des valeurs mobilières en attente de règlement de clients, ou ses propres valeurs mobilières, à des emprunteurs à condition que les prêts soient entièrement garantis. Les valeurs mobilières faisant l'objet de prêts au 31 octobre 2010 s'élevaient à 12 milliards de dollars (13 milliards de dollars en 2009).

De plus, la Banque peut accepter des actifs financiers à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance. Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de crédit et d'emprunt et de prêt de valeurs mobilières. Au 31 octobre 2010, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'établissait à 24,2 milliards de dollars (23,2 milliards de dollars en 2009). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou redonnés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 6,7 milliards de dollars au 31 octobre 2010 (6,3 milliards de dollars en 2009).

GARANTIES

Les garanties émises par la Banque comprennent des contrats qui obligent la Banque à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en fonction i) des changements aux caractéristiques économiques sous-jacentes liées à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; ii) de

l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou iii) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les garanties sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Toute cession de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle. Si les garanties sont admissibles comme dérivés, elles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date du bilan et présentées comme dérivés dans les autres actifs ou les autres passifs, selon le cas. Les types d'opérations suivantes représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

Actifs vendus avec recours – ententes de services

La Banque vend des prêts hypothécaires au Fonds hypothécaire TD, un fonds commun de placement géré par la Banque. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des immeubles résidentiels et sont garantis par le gouvernement. La Banque continue de gérer les hypothèques. Dans le cadre de ses responsabilités de gestion, il est possible que la Banque soit tenue de racheter les prêts hypothécaires à leur valeur comptable au moment de leur échéance, de leur renouvellement ou d'une défaillance de crédit. En outre, si le fonds commun de placement éprouve des problèmes de liquidités, la Banque peut être tenue de racheter les prêts hypothécaires à leur juste valeur. Les obligations de rachat n'empêchent pas nécessairement le traitement de l'opération à titre de vente étant donné que la Banque ne conserve pas le contrôle réel des prêts hypothécaires cédés. En général, la durée de ces ententes ne dépasse pas cinq ans.

Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants. En général, la durée de ces facilités de crédit ne dépasse pas 14 ans.

Options vendues

Les options vendues sont des contrats en vertu desquels la Banque concède à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter, à une date déterminée ou avant, une part précise d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue et qui peut être réglée contre livraison ou au comptant.

Les options vendues peuvent être utilisées par la contrepartie pour couvrir le risque de change, le risque lié aux actions, le risque de crédit, le risque sur marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Banque ne cherche pas à déterminer, aux fins comptables, si les clients concluent ces contrats sur dérivés à des fins de transaction ou à des fins de couverture et n'a pas déterminé si le bénéficiaire de la garantie possède l'actif ou le passif rattaché au sous-jacent. Par conséquent, la Banque ne peut pas déterminer quels contrats constituent des «garanties» suivant la définition qui en est donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité relative à l'information à fournir sur les garanties. La Banque emploie un cadre de risque pour définir les tolérances aux risques et elle établit des limites visant à assurer que les pertes ne dépassent pas les limites prédéfinies acceptables. En raison de la nature de ces contrats, la Banque ne peut pas faire d'estimations raisonnables du montant maximal à payer éventuellement à des contreparties. Au 31 octobre 2010, le notionnel total des options vendues était de 120 milliards de dollars (123 milliards de dollars en 2009).

Ententes d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, aux 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être faits en vertu des garanties, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou données en garantie.

Montant maximal éventuel des paiements futurs

(en millions de dollars canadiens)	2010	2009
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	14 057 \$	12 999 \$
Actifs vendus avec recours	1 510	870
Rehaussements de crédit et autres	242	312
Total	15 809 \$	14 181 \$

NOTE 32 RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la conjoncture économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations ¹		Instruments de crédit ^{2,3}		Instruments financiers dérivés ^{4,5}	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Canada	72 %	71 %	56 %	62 %	34 %	34 %
États-Unis ⁶	26	26	36	32	20	21
Royaume-Uni	1	1	2	2	14	12
Autres pays européens ⁷	1	1	2	2	24	26
Autres pays	—	1	4	2	8	7
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	277 777 \$	263 074 \$	77 357 \$	75 044 \$	51 071 \$	48 542 \$

¹ En ce qui concerne le total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations, le seul secteur d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2010 : immobilier, 10 % (10 % en 2009).

Au 31 octobre 2010, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 77 357 millions de dollars (75 044 millions de dollars en 2009), y compris des engagements de crédit totalisant 62 795 millions de dollars (61 379 millions de dollars en 2009), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

² En ce qui concerne les engagements de crédit, les secteurs d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2010 : institutions financières, 22 % (23 % en 2009), pétrole et gaz, 11 % (10 % en 2009), gouvernement et secteur public, 9 % (7 % en 2009), énergie et services publics, 6 % (6 % en 2009), services de santé et services sociaux, 6 % (5 % en 2009), métaux et mines, 5 % (3 % en 2009) et autres, 7 % (8 % en 2009).

³ Au 31 octobre 2010, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 51 071 millions de dollars (48 542 millions de dollars en 2009). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

⁴ La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 79 % du total (83 % en 2009). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 13 % du total (9 % en 2009). Aucun autre secteur ne dépassait 5 % du total.

⁵ Les titres de créance classés comme prêts représentaient 2 % (3 % en 2009) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

⁶ Les titres de créance classés comme prêts représentaient 1 % (1 % en 2009) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
Encaisse et montants à recevoir de banques	1 625 \$	1 337 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	19 136	19 103
Valeurs mobilières ¹		
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	23 921	21 023
Autres titres de créance	9 206	9 331
Droits conservés	1 437	1 339
Disponibles à la vente ²		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	59 761	47 953
Autres titres de créance	40 589	34 973
Détenues jusqu'à leur échéance ²		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	9 119	9 024
Autres titres de créance	596	638
Valeurs mobilières prises en pension	50 658	32 948
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	71 444	65 613
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	100 402	93 867
Cartes de crédit	8 578	7 853
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	82 308	74 971
Titres de créance classés comme prêts ²	7 288	10 824
Engagements de clients au titre d'acceptations	7 757	9 946
Dérivés ³	85 995	84 000
Autres actifs	13 925	9 439
Total de l'actif	593 745	534 182
Instruments de crédit ⁴	77 357	75 044
Engagements de crédit non nulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et aux prêts sur cartes de crédit	118 255	112 354
Total du risque de crédit	789 357 \$	721 580 \$

¹ Excluent les titres de participation.

² Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme décrit à la note 1.

³ Le risque de crédit maximal brut pour les dérivés est fonction du montant de l'équivalent-crédit. Les montants ne tiennent pas compte des dérivés négociés en Bourse (voir la note 8).

⁴ Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus (voir la note 31).

Qualité du crédit des actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les expositions au bilan et hors bilan par pondération en fonction des risques pour certains actifs financiers qui sont soumis à l'approche standard pour couvrir le risque de crédit. Selon l'approche standard, les actifs reçoivent une pondération en fonction des risques prescrite par le BSIF qui se fonde sur des facteurs comme la catégorie de la contrepartie, la catégorie du produit, le bien donné en garantie et les notations de crédit externes. Ces actifs se rapportent surtout au portefeuille du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque. Se reporter à la rubrique «Gestion des risques – Risque de crédit» du rapport de gestion portant sur la notation des risques pour l'approche standard.

Actifs financiers soumis à l'approche standard par pondération en fonction des risques

(en millions de dollars canadiens)

	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	2010 Total
Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	52 \$	245 \$	8 127 \$	– \$	1 525 \$	148 \$	2 \$	10 099 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	582	2 469	–	13 912	40	44	17 047
Cartes de crédit	–	–	–	–	916	–	18	934
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 014	1 395	–	–	2 330	36 580	1 142	42 461
Titres de créance classés comme prêts ¹	–	284	–	–	–	19	–	303
Total des prêts	1 066	2 506	10 596	–	18 683	36 787	1 206	70 844
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–	–	–	–
Valeurs mobilières prises en pension	–	2 040	–	–	–	–	–	2 040
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	5	–	5
Autres actifs²	35	1 063	–	–	–	–	–	1 098
Total de l'actif	1 101	5 609	10 596	–	18 683	36 792	1 206	73 987
Instruments de crédit hors bilan	9	1 849	–	–	659	9 824	–	12 341
Total	1 110 \$	7 458 \$	10 596 \$	– \$	19 342 \$	46 616 \$	1 206 \$	86 328 \$

2009

Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	91 \$	– \$	5 964 \$	– \$	1 266 \$	159 \$	3 \$	7 483 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	–	2 243	–	15 168	26	51	17 488
Cartes de crédit	–	–	–	–	820	–	23	843
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	415	735	–	1	1 620	33 508	856	37 135
Titres de créance classés comme prêts ¹	–	167	–	–	–	86	–	253
Total des prêts	506	902	8 207	1	18 874	33 779	933	63 202
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–	–	–	–
Valeurs mobilières prises en pension	–	2 164	–	–	–	–	–	2 164
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	7	–	7
Autres actifs²	1 902	1 708	–	2	–	–	–	3 612
Total de l'actif	2 408	4 774	8 207	3	18 874	33 786	933	68 985
Instruments de crédit hors bilan	5	1 626	–	–	295	8 929	–	10 855
Total	2 413 \$	6 400 \$	8 207 \$	3 \$	19 169 \$	42 715 \$	933 \$	79 840 \$

¹ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme décrit à la note 1.

² Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Les tableaux suivants présentent les expositions au bilan et hors bilan par notation de crédit pour certains actifs financiers de détail et autres que de détail qui sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (approche NI) avancée de l'Accord de Bâle II. Selon l'approche NI avancée, les actifs reçoivent une notation de crédit fondée sur des modèles internes de l'expérience de pertes de la Banque (par catégorie de la contrepartie) et sur d'autres hypothèses de risque clés. Se reporter au paragraphe sur le risque de crédit de la section Gestion des risques du rapport de gestion sur la notation des risques de crédit pour les expositions au risque des actifs financiers de détail et autres que de détail soumis à l'approche NI avancée.

Actifs financiers autres que de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques

(en millions de dollars canadiens)

	2010				
	Qualité supérieure	Qualité inférieure	Actifs surveillés et classés	Douteux ou en défaut	Total
Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels	37 285 \$	– \$	– \$	– \$	37 285 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	32 616	153	–	–	32 769
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	17 648	16 668	719	224	35 259
Titres de créance classés comme prêts	6 414	151	495	–	7 060
Total des prêts	93 963	16 972	1 214	224	112 373
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	9 715	–	–	–	9 715
Valeurs mobilières prises en pension	42 146	6 359	113	–	48 618
Engagements de clients au titre d'acceptations	3 948	3 699	101	4	7 752
Autres actifs¹	18 684	4	1	–	18 689
Total de l'actif	168 456	27 034	1 429	228	197 147
Instruments de crédit hors bilan	44 612	5 071	174	9	49 866
Total	213 068 \$	32 105 \$	1 603 \$	237 \$	247 013 \$

2009

Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels	38 681 \$	– \$	– \$	– \$	38 681 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	31 951	235	–	–	32 186
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	16 389	15 675	924	365	33 353
Titres de créance classés comme prêts	9 057	683	733	199	10 672
Total des prêts	96 078	16 593	1 657	564	114 892
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	9 662	–	–	–	9 662
Valeurs mobilières prises en pension	27 094	3 690	–	–	30 784
Engagements de clients au titre d'acceptations	5 040	4 798	96	5	9 939
Autres actifs¹	15 785	52	4	–	15 841
Total de l'actif	153 659	25 133	1 757	569	181 118
Instruments de crédit hors bilan	42 911	5 091	232	29	48 263
Total	196 570 \$	30 224 \$	1 989 \$	598 \$	229 381 \$

¹ Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Actifs financiers de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques¹

(en millions de dollars canadiens)

	2010					
	Risque faible	Risque normal	Risque moyen	Risque élevé	Défaut	Total
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels	8 069 \$	10 156 \$	4 556 \$	1 230 \$	112 \$	24 123 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	6 550	22 166	17 047	5 060	241	51 064
Cartes de crédit	714	2 012	2 848	2 301	61	7 936
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	218	1 944	2 088	1 355	71	5 676
Total des prêts	15 551	36 278	26 539	9 946	485	88 799
Total de l'actif	15 551	36 278	26 539	9 946	485	88 799
Instruments de crédit hors bilan	17 680	16 179	6 125	1 432	5	41 421
Total	33 231 \$	52 457 \$	32 664 \$	11 378 \$	490 \$	130 220 \$

2009

Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels	6 586 \$	7 434 \$	4 257 \$	1 106 \$	118 \$	19 501 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	5 976	20 443	14 442	3 626	196	44 683
Cartes de crédit	655	1 831	2 554	2 198	71	7 309
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	184	1 791	2 037	1 371	95	5 478
Total des prêts	13 401	31 499	23 290	8 301	480	76 971
Total de l'actif	13 401	31 499	23 290	8 301	480	76 971
Instruments de crédit hors bilan	16 960	15 836	6 197	1 410	6	40 409
Total	30 361 \$	47 335 \$	29 487 \$	9 711 \$	486 \$	117 380 \$

¹ Les expositions au risque de crédit liées aux filiales d'assurances de la Banque ont été exclues. Les instruments financiers détenus par les filiales d'assurances se composent principalement de valeurs mobilières disponibles à la vente et de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé.

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des quatre principaux secteurs d'exploitation suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine, y compris TD Ameritrade. Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, regroupés sous la marque TD Bank, la banque américaine la plus pratique, et Services bancaires de gros.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprend les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada ainsi que les activités mondiales d'assurance de la Banque et offre des produits et des services financiers de même que des produits et services d'assurance aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces. Le secteur Gestion de patrimoine offre des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail et comprend le placement en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre des services bancaires, des services d'assurance, des services de gestion de patrimoine, des services bancaires hypothécaires de même que d'autres services financiers aux États-Unis, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride. Le secteur Services bancaires de gros offre des produits et des services financiers aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux institutions. En date du troisième trimestre de 2008, les activités liées aux assurances et aux cartes de crédit aux États-Unis ont été transférées au secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et les activités américaines de gestion de patrimoine, au secteur Gestion de patrimoine aux fins de la présentation de l'information de gestion, conformément au nouveau cadre de gestion nord-américain. Les chiffres des périodes antérieures n'ont pas été retraités puisque l'incidence n'était pas importante.

Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision générale pour pertes sur créances dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, les économies fiscales au niveau de l'entreprise, ainsi que les revenus et les frais résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur reflètent les revenus, les frais et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéficiaires, les fonds propres et les frais indirects, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou l'économie d'impôts sur les bénéficiaires est en général ventilée entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et elle peut être rajustée compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des frais liés aux actifs incorporels est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le bénéfice net des secteurs d'activité est présenté avant l'amortissement des actifs incorporels.

Le revenu d'intérêts net au sein des Services bancaires de gros est présenté en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur des bénéficiaires non imposables ou exonérés d'impôt, tels que les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôts. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer le revenu tiré de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle fournit en outre des éléments de comparaison plus significatifs du revenu d'intérêts net avec celui d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

Comme indiqué à la note 5, la Banque titre les prêts de détail et les débiteurs détenus par le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada dans le cadre d'opérations qui sont comptabilisées comme des ventes. Aux fins de la présentation sectorielle, le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comptabilise les transactions comme s'il s'agissait d'accords de financement. Par conséquent, le revenu d'intérêts sur les actifs vendus, déduction faite des coûts de financement engagés par les fiduciaires cessionnaires, est constaté dans le revenu d'intérêts net, et la perte de valeur à l'égard de ces actifs est imputée à la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances. Cette comptabilisation est renversée dans le secteur Siège social, et le gain constaté à la vente, qui est conforme aux PCGR, et le revenu sur les droits conservés, déduction faite des pertes sur créances, sont inclus dans les autres revenus.

La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats de la période courante. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût après amortissement. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité des bénéficiaires d'une période à l'autre, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes sur les swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social.

Comme expliqué à la note 2, le 1^{er} août 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat dans la période courante. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des profits et des pertes, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social.

Résultats par secteur d'activité

(en millions de dollars canadiens)

	2010					
	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ^{1,2}	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Revenu d'intérêts net	7 134 \$	336 \$	3 579 \$	1 815 \$	(1 321) \$	11 543 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 237	2 121	1 180	1 059	425	8 022
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 046	–	646	25	(92)	1 625
Frais autres que d'intérêts	4 934	1 813	2 910	1 395	1 111	12 163
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	4 391	644	1 203	1 454	(1 915)	5 777
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 296	197	230	588	(1 049)	1 262
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	106	106
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	194	–	–	41	235
Bénéfice net (perte nette)	3 095 \$	641 \$	973 \$	866 \$	(931) \$	4 644 \$
Total de l'actif						
Bilan	198 058 \$	20 836 \$	179 604 \$	188 824 \$	32 223 \$	619 545 \$
Titrisés ³	65 615	–	–	4 023	(19 027)	50 611
						2009
Revenu d'intérêts net	6 348 \$	270 \$	3 607 \$	2 488 \$	(1 387) \$	11 326 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 101	1 935	1 117	733	(352)	6 534
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 155	–	948	164	213	2 480
Frais autres que d'intérêts	4 725	1 701	3 213	1 417	1 155	12 211
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	3 569	504	563	1 640	(3 107)	3 169
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 097	159	(70)	503	(1 448)	241
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	111	111
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	252	–	–	51	303
Bénéfice net (perte nette)	2 472 \$	597 \$	633 \$	1 137 \$	(1 719) \$	3 120 \$
Total de l'actif						
Bilan	183 236 \$	20 592 \$	153 820 \$	164 939 \$	34 632 \$	557 219 \$
Titrisés ³	57 659	–	–	4 057	(13 740)	47 976
						2008
Revenu d'intérêts net	5 790 \$	347 \$	2 144 \$	1 318 \$	(1 067) \$	8 532 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 036	1 981	853	(68)	335	6 137
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	766	–	226	106	(35)	1 063
Frais autres que d'intérêts	4 522	1 615	1 791	1 199	375	9 502
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	3 538	713	980	(55)	(1 072)	4 104
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 114	233	258	(120)	(948)	537
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	43	43
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	289	–	–	20	309
Bénéfice net (perte nette)	2 424 \$	769 \$	722 \$	65 \$	(147) \$	3 833 \$
Total de l'actif						
Bilan	172 389	15 399	126 996	215 013	33 417	563 214
Titrisés ³	42 817 \$	– \$	– \$	3 022 \$	(13 259) \$	32 580 \$

¹ Depuis le troisième trimestre terminé le 31 juillet 2008, les résultats des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis comprennent ceux de Commerce.

² Comme expliqué à la note 1, à compter du deuxième trimestre terminé le 30 avril 2009, par suite de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines, TD Bank, N.A., qui mène présentement ses activités sous la bannière TD Bank, la banque américaine la plus pratique, est consolidée suivant la même période de présentation que la Banque.

³ Les actifs titrisés continuent d'être présentés dans les secteurs desquels proviennent les prêts initiaux.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et autres pays. Les opérations sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)

	Total des revenus	Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	Bénéfice net	Écart d'acquisition	Total de l'actif
					2010
Canada	12 741 \$	3 689 \$	2 637 \$	1 530 \$	355 021 \$
États-Unis	4 953	518	502	12 880	207 755
Autres pays	1 871	1 570	1 505	50	56 769
Total	19 565 \$	5 777 \$	4 644 \$	14 460 \$	619 545 \$
					2009
Canada	12 154 \$	2 938 \$	2 256 \$	1 529 \$	329 454 \$
États-Unis	3 906	(1 265)	(541)	13 432	177 593
Autres pays	1 800	1 496	1 405	54	50 172
Total	17 860 \$	3 169 \$	3 120 \$	15 015 \$	557 219 \$
					2008
Canada	10 770 \$	3 186 \$	2 486 \$	1 529 \$	352 418 \$
États-Unis	2 925	216	487	13 265	154 418
Autres pays	974	702	860	48	56 378
Total	14 669 \$	4 104 \$	3 833 \$	14 842 \$	563 214 \$

NOTE 34 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

OPÉRATIONS AVEC DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS ET DES PERSONNES LIÉES

La Banque consent des prêts à ses dirigeants et à ses administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens. Les prêts aux administrateurs et aux dirigeants sont faits aux conditions du marché à moins, dans le cas de produits et services bancaires destinés aux dirigeants, de stipulation contraire aux termes des lignes directrices de politiques approuvées qui régissent tous les employés. Les montants en cours s'établissent comme suit :

Prêts aux dirigeants et aux administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	11 \$	9 \$
Prêts aux entreprises	182	175
Total	193 \$	184 \$

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir la note 23.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

OPÉRATIONS AVEC DES ENTITÉS ÉMETTRICES COMPTABILISÉES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

TD AMERITRADE

En vertu d'une convention d'actionnaires relativement au placement en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Trois des cinq administrateurs nommés par TD comprennent actuellement notre chef de la direction, notre ancien chef de groupe, Gestion de patrimoine et un administrateur de TD.

Une description des opérations importantes de la Banque et de ses sociétés liées à TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade fournit des services de marketing et de soutien pour les comptes de dépôt assurés. La Banque a payé des frais s'élevant à 713,5 millions de dollars en 2010 (653,7 millions de dollars en 2009; 657,0 millions de dollars en 2008) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les frais payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés de 39,2 milliards de dollars en 2010 (22,0 milliards de dollars en 2009) et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels payés aux clients de TD Ameritrade et le reste est produit par un taux de rendement convenu. La Banque obtient un taux fixe de 25 points de base et reçoit le remboursement du coût des primes d'assurance de la FDIC.

Au 31 octobre 2010, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 52,9 millions de dollars (39,8 millions de dollars en 2009). Au 31 octobre 2010, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 81,9 millions de dollars (73,8 millions de dollars en 2009).

SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), un fournisseur nord-américain de services d'impartition pour le secteur des services financiers, notamment des services de traitement de chèques et de paiements, de production de relevés et de gestion de documents. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Au cours de l'exercice, la Banque a versé 133,7 millions de dollars (134,7 millions de dollars en 2009; 164,0 millions de dollars en 2008) pour ces services. Au 31 octobre 2010, le montant à verser à Symcor était de 12,7 millions de dollars (12,3 millions de dollars en 2009).

NOTE 35 GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la rubrique «Gestion des risques» du rapport de gestion, en ce qui a trait aux risques de crédit, de marché et d'illiquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2010.

NOTE 36 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Billets à moyen terme

Le 2 novembre 2010, la Banque a émis 1 milliard de dollars de billets à moyen terme qui constituent une dette subordonnée dans le cadre du programme de billets à moyen terme de la Banque. Pour de l'information détaillée, consulter la note 14.

Le 29 novembre 2010, la Banque a annoncé son intention de racheter le 18 janvier 2011 la totalité des billets à moyen terme à 4,317 %, échéant le 18 janvier 2016 en circulation.